

25 JUN 1986

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Montevideo, Uruguay
21-25 octobre, 1985





25 OCT 1985

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Montevideo, Uruguay
21-25 octobre, 1985



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1985**

00001370

TABLE DE MATIERES

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	11
PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE	15
Séance inaugurale	16
Séance préparatoire	18
Première séance plénière	22
Deuxième séance plénière	26
Troisième séance plénière	31
Quatrième séance plénière	38
Cinquième séance plénière	39
Séance de clôture	42
RESOLUTIONS	
No. 61: Modification aux articles 66 et 103 du Règlement du Con- seil interaméricain de l'agriculture	47
No. 62: Système de procès-verbaux pour le Conseil interaméricain de l'agriculture	48
No. 63: Participation de la femme au développement rural	49
No. 64: Modifications au Règlement de la Direction générale	51
No. 65: Règlement du personnel	55
No. 66: Normes regissant la classification du personnel	56
No. 67: Système de remuneration	57
No. 68: Fonds renouvelables	58
No. 69: Créances douteuses	60
No. 70: Niveau et utilisation des remboursement au titre des CATIs .	61
No. 71: Règlement financier	64
No. 72: Plan à moyen terme	65
No. 73: Echelle des quote-parts	67
No. 74: Project de programme-budget 1986-1987	70
No. 75: Accords, conventions, contrats et memorandums d'accord .	74
No. 76: Renforcement des projets de jeunesse rurale	91
No. 77: Octroi des pouvoirs les plus amples au Directeur général élu .	92
No. 78: Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-ré- gion andine	93
No. 79: Programme coopératif de recherche agricole pour la sous- région centrale	95

No. 80: Designation d'auditeurs externes pour la période biennale 1986-1987	96
No. 81: Rapports des vérificateurs externes	97
No. 82: Designation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil de Direction du CATIE . . .	98
No. 83: Modification à la résolution IICA/JD-698 rev. 2 "Conditions inhérentes à la qualité de Directeur émérite de l'Institut"	99
No. 84: Octroi du titre de Directeur émérite à M. Earl N. Bressman .	101
No. 85: Titre de Directeur émérite accordé au Dr. Francisco Morillo Andrade	102
No. 86: Titre de fonctionnaire émérite pour Melle Maria Dolores Malugani	103
No. 87: Titre de fonctionnaire émérite pour M. Enrique Blair	104
No. 88: Titre de fonctionnaire émérite pour M. Julio A. Ringuélet . .	105
No. 89: Ratification du titre de fonctionnaire émérite	106
No. 90: Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, Dr. Ralph H. Allee	107
No. 91: Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, M. Earl N. Bressman	110
No. 92: Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, Dr. Francisco Morillo Andrade	113
No. 93: Modification de l'article 5 des règlements pour l'octroi des prix interaméricains dans le secteur rural	115
No. 94: Médaille agricole interaméricaine, 1984 et 1985	116
No. 95: Prix pour le développement agricole interaméricain	117
No. 96: Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels, 1984	118
No. 97: Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural	119
No. 98: Lieu et date de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	120
No. 99: Appui au Conseil régional de coopération agricole -CORECA-	121
No. 100: Fonds special de développement agricole - Simón Bolívar .	123
No. 101: IXe Conférence interaméricain de l'agriculture	125
No. 102: Emoluments du Directeur général pour le biennal	126
No. 103: Remerciement au gouvernement et au peuple de l'Uruguay	127

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE TENANT LIEU D'ASSEMBLEE DU CATIE - PROCES-VERBAL ET RESOLUTIONS	131
---	------------

SIGNATURE DU RAPPORT FINAL DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE	138
--	------------

RAPPORT DE LA COMMISSION DES LETRES DE CREANCE	141
RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REMISE DES PRIX	145
RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA SÉLECTION D'UN BUREAU DE VÉRIFICATEURS EXTERNES	149
ORDRE DU JOUR	153
LISTE DES PARTICIPANTS	161
FONCTIONNAIRES DE LA REUNION	181
LISTE DES DOCUMENTS	197
ANNEXES	
Rapport du Président de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif à la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.113(85))	193
Rapport de la Présidente de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif à la Troisième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.114(85))	199
Message du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, Dr. Francisco Morillo Andrade, devant la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.84(85))	209
Discours du Directeur général de l'IICA, Dr. Francisco Morillo Andrade, au cours de la séance inaugurale de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	219
Discours prononcé par M. Anthony Johnson, Ministre d'Etat à l'Agriculture de la Jamaïque, à la séance inaugurale de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	222
Discours prononcé par M. Julio María Sanguinetti, Président de la République Orientale de l'Uruguay, à la séance inaugurale de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	226
Discours prononcé par M. Emilio Montero Baeza, Ingénieur, Directeur du Bureau Uruguayen de l'IICA et Directeur de la Région sud, à la séance de clôture de la Troisième réunion ordinaire de Conseil interaméricain de l'agriculture	231

Discours prononcé par le Ministre de l'Agriculture du Pérou, M. Mario Barturen Dueñas, à la séance de clôture de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	235
Discours prononcé par M. Martín Piñeiro, Directeur général élu de l'IICA, à la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	239

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ce document contient la version française du Procès-verbal de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), tenue à Montevideo, Uruguay, du 21 au 25 octobre, 1985, les résolutions qui y furent adoptées, l'ordre du jour, la liste des participants, ainsi que certains documents et discours produits pendant la réunion. Ce volume est publié dans la Série des documents officiels et porte le No. 32.

Ce document également disponible en espagnol, en anglais, et en portugais dans des volumes séparés est publié afin de donner une diffusion plus ample aux activités de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Montevideo, Uruguay
21-25 octobre 1985

La Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture a eu lieu à Montevideo, Uruguay, du 21 au 25 octobre 1985, tel que le stipulait la Résolution IICA/JIA/Res.41(III-0/83).

Conformément au Règlement du Conseil, les délégués des pays suivants ont participé à la réunion: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Grenade, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Vénézuéla.

Des délégués des pays suivants étaient également présents en qualité d'observateurs permanents: Allemagne, France et Italie. Le délégué de Saint Vincent et Les Grenadines a aussi participé en qualité d'observateur.

Les organismes du Système interaméricain représentés étaient les suivants: Organisation des Etats Américains (OEA), Banque interaméricaine de développement (BID), Commission interaméricaine des femmes (CIM), Institut interaméricain de l'enfance (IIN), et Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

En qualité d'observateurs, les organismes qui suivent ont assisté: Asociación Latinoamericana de Integración (ALADI), Asociación Latinoamericana de Instituciones Financieras (ALIDE), Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), Consejo Mundial de la Alimentación (CMA), Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación (FAO), Banco Mundial e Instituto de Desarrollo Económico, Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA), Organización Internacional del Trabajo (OIT), Organización Latinoamericana de Energía (OLADE), Secretaría Permanente del Sistema Económico Latinoamericano (SELA-CASAR), Organización Educativa, Científica y Cultural de las Naciones Unidas (UNESCO) et Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD).

De l'IICA ont participé le Directeur général, le Sous-Directeur général, les Sous-Directeurs généraux adjoints, le Directeur émérite Dr. José Emilio G. Araujo et divers directeurs et fonctionnaires de l'institution.

SEANCE INAUGURALE

La séance inaugurale de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a commencé à 10h20 le 21 octobre 1985, dans la salle des plénières de la Mairie de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Y étaient présents: le Président de la République Orientale de l'Uruguay, M. Julio María Sanguinetti, le Ministre des Relations Extérieures de l'Uruguay, M. Enrique Iglesias, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, M. Roberto Vázquez Platero, le Ministre de l'Agriculture, la Science, la Technologie et l'Environnement de la Jamaïque, M. Anthony Johnson, le Sous-Secrétaire du Transport et des Travaux Publics, de l'Uruguay M. Alejandro Atchugarry, le Sous-Secrétaire de l'Agriculture de l'Uruguay, M. Pedro Bonino, le Maire de Montevideo, M. Aquiles Lanza, le Directeur général de l'IICA, M. Francisco Morillo Andrade, et le Sous-Directeur général de l'IICA, M. Jaime Román.

La cérémonie a été ouverte par les notes de l'hymne national de l'Uruguay.

Le Directeur général de l'IICA a donné la bienvenue à Monsieur le Président de la République Orientale de l'Uruguay, et l'a remercié d'avoir accepté d'inaugurer cette Troisième réunion ordinaire. Le Directeur général a salué aussi MM les Ministres et les Vice-Ministres de l'Agriculture, représentants des Etats membres de l'Institut, ainsi que les représentants des pays observateurs et des organismes et institutions présents à la réunion.

Le Directeur général a souligné qu'à l'heure actuelle l'IICA est une institution renouvelée grâce aux directives établies dans sa nouvelle Convention de 1980, qui a commencé un processus de changements et d'ajustements, tant sur le plan technique que sur le plan administratif. Il a signalé que la Troisième réunion marquera la fin d'une étape importante de l'Institut, étant donné que les principaux instruments normatifs nécessaires au fonctionnement de l'Organisation y seront approuvés.

Le Directeur général a fait ensuite une synthèse des activités de l'Institut dans le cadre de la crise économique et financière qui a affecté et continue d'affecter les pays latino-américains. Ces pays ont dû faire appel à des politiques de rajustement sévères afin de réorganiser ou d'intensifier leur système de production sur la base, principalement, du développement technologique national. Il a signalé que, dans ce contexte, l'agriculture devient le facteur stratégique primordial du redressement économique des pays, puisqu'elle dispose de vastes ressources humaines et naturelles.

Finalement, le Directeur général a remercié les Etats membres ainsi que les pays observateurs de leur participation et appui à la gestion de l'IICA. Il a manifesté sa gratitude au peuple et au gouvernement uruguayens qui ont accueilli avec une généreuse hospitalité cette Troisième réunion ordinaire.

Le Président de la Deuxième réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, M. Anthony Johnson a remercié M. le Président de la République Orientale de l'Uruguay et MM. les Ministres et Vice Ministres de l'Agriculture de leur présence à la réunion. Il a signalé que la vaste expérience de l'IICA a prouvé les avantages que la coopération internationale offre à l'exploitation et à la recherche agricoles. Dans ce domaine, a-t-il dit, tous les Etats membres ont reçu, d'une manière ou d'une autre, l'appui technique de l'Institut. Il a ajouté que la Troisième réunion ordinaire avait pour mission de prendre des décisions et d'assumer une responsabilité critique afin que l'Institut dispose des ressources adéquates pour atteindre l'objectif de fournir des services techniques aux Etats membres.

Il s'est félicité du succès des projets et des programmes de l'IICA, parmi lesquels le projet du repeuplement porcin à Haiti. Il a indiqué que l'agriculture, bien que négligée, reste un secteur d'une importance fondamentale pour les activités de développement économique et socio-économique des pays latino-américains. L'agriculture, a-t-il poursuivi, peut devenir le moteur de la croissance économique et de l'amélioration du niveau de vie et de la population, grâce à la production efficace d'aliments, la création d'emplois, l'entrée de devises et le développement de l'agro-énergie. Il a signalé qu'à la lumière de cette situation, le Comité exécutif de l'IICA approuvera l'initiative du Directeur Général portant sur la redéfinition des principes de base de l'Institut grâce à un nouveau plan à moyen terme pour la période 1988-1992. Le Président de la Deuxième réunion ordinaire a enfin détaillé les principaux points de l'ordre du jour de la Troisième Réunion ordinaire. Il a également fait remarquer que le travail serait intense mais qu'il constituerait un défi à relever: celui de fournir à l'Institut les instruments les plus aptes à assurer ses futures actions sur le continent.

M. Julio María Sanguinetti, Président de la République Orientale de l'Uruguay, a ensuite pris la parole pour signaler que notre continent connaît actuellement un double processus marqué à la fois par la consolidation de la démocratie et, en contrepartie, par une profonde crise caractérisée par l'endettement extérieur et par une guerre commerciale non déclarée qui a lieu avant tout sur le plan agricole. En conséquence, a-t-il précisé, c'est de cette génération d'hommes et de femmes latinoaméricains que dépendra la consolidation du processus de démocratisation, et cela tant sur le plan politique que sur celui du développement.

Le Président Sanguinetti a manifesté que le vieux système basé sur l'exportation de biens agricoles par le producteur sous-développé et l'exportation de technologie par les pays industrialisés est une erreur conceptuelle. Il s'est demandé

la raison pour laquelle les pays latinoaméricains sont obligés d'importer un pourcentage élevé des céréales qu'ils consomment. A l'exception de l'Argentine, et parfois de l'Uruguay, a dit le Président, tous les pays latinoaméricains sont des pays importateurs de blé.

Il est donc nécessaire, a-t-il poursuivi, d'introduire des progrès technologiques dans la production agricole, ce qui représente un grand défi: celui de permettre l'introduction des progrès technologiques tout en évitant le dépeuplement des zones rurales. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, les questions commerciales, technologiques et sociales doivent nécessairement être envisagées du point de vue politique. Il a en outre souligné le rôle que doit jouer l'IICA dans le processus d'intégration des pays d'Amérique, et a remarqué qu'au cours des dernières années il y avait rarement eu autant de possibilités que maintenant de concrétiser cette intégration.

Le Président Sanguinetti a enfin fait allusion à l'existence de multiples contradictions dans le système d'échange de produits entre les pays latino-américains et les pays développés, par suite d'une guerre commerciale non déclarée qui dénature les relations et porte préjudice non seulement aux pays en voie de développement mais également au reste du monde. Si nous voulons construire notre pays, a-t-il dit en guise de conclusion, cela ne dépend que de nous, de notre volonté, de notre bon sens, de notre honnêteté et de notre capacité de faire face aux problèmes, animés d'un esprit pragmatique, dépourvus de toute rhétorique. Les personnes présentes à la réunion ont salué par une ovation, debout, le Président de l'Uruguay.

La séance inaugurale a pris fin à 11h15.

SEANCE PREPARATOIRE

La séance préparatoire à la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a commencé le 21 octobre 1985 à 11h55 dans la Salle des commissions "A" de la Municipalité de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Elle a été présidée par M. Anthony Johnson, Ministre de l'agriculture, de la science, de la technologie et de l'environnement de la Jamaïque.

A la suite du message de bienvenue adressé par le président aux représentants titulaires des pays membres auprès du Conseil interaméricain de l'agriculture, ont été adoptés les accords ci-après portant sur les points de l'ordre du jour:

1. Accord sur l'élection du représentant de l'Etat membre qui remplira les fonctions de Président de la réunion.

Le représentant du Vénézuéla a proposé de désigner M. Roberto Vázquez Platero, Ministre de l'agriculture et de la pêche, représentant de l'Uruguay, Président de la réunion. La proposition a été approuvée par acclamation.

2. Accord sur l'élection du rapporteur de la réunion.

Le représentant de Suriname a proposé de désigner le représentant du Brésil rapporteur de la réunion. La proposition a été accueillie favorablement par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Argentine, du Costa Rica, du Pérou et du Chili et finalement approuvée à l'unanimité.

3. Accord sur l'ordre du jour provisoire.

Le président a soumis l'ordre du jour provisoire aux représentants aux fins d'examen.

Le représentant du Chili a dit que, vu les dernières informations concernant la présentation d'un candidat unique au poste de Directeur général, il proposait de placer le point concernant l'élection comme premier point sur l'ordre du jour. La proposition a été appuyée par les représentants du Nicaragua, du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique.

Le représentant de l'Uruguay a appuyé la proposition du représentant du Chili et a proposé de procéder à l'élection par consensus et non au scrutin secret. Cette proposition a été appuyée par les représentants du Guatemala, du Brésil, du Costa Rica et du Vénézuéla.

Après avoir analysé la proposition du représentant du Chili et entendu l'avis technique du Conseil juridique du Directeur général, la réunion préparatoire a décidé de modifier l'ordre du jour provisoire et de délibérer sur le point 18 correspondant à l'élection du Directeur général lors de la Première séance plénière. Par ailleurs, il a demandé au secrétariat technique de présenter, lors de la Première séance plénière, un avant-projet de résolution en vue de modifier le Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture et ce dans le but de réglementer les situations non prévues par les dispositions actuelles.

La représentante du Brésil a demandé que le Point 9.1 intitulé "Proposition de règlement financier" (IICA/JIA/Doc.99(85)) soit examiné à la fin du Point 9 intitulé: "Etudes et normes relatives aux finances", afin de suivre un ordre meilleur lors de son examen et de son approbation. Cette proposition, appuyée par les représentants du Mexique et du Costa Rica a été approuvée.

La représentante des Etats-Unis a proposé d'ajouter au Point No. 15 intitulé "Désignation de Fonctionnaires émérites", un nouveau projet de résolution afin que le Conseil examine la désignation de M. Francisco Morillo Andrade, comme Directeur émérite. La proposition, appuyée par les représentants de l'Argentine et du Vénézuéla, a été approuvée.

4. Accord concernant la composition de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de style.

Le président a proposé de composer la Commission de vérification des pouvoirs avec les représentants de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, de Trinité-et-Tobago et du Panama. Cette proposition a été approuvée.

Le président a proposé de composer la Commission de style avec les représentants du Brésil, du Canada, du Mexique et de la Barbade pour le portugais, le français, l'espagnol et l'anglais respectivement. Cette proposition a été approuvée.

5. Accord sur les Commissions de travail à composer ainsi que sur les points, projets et rapport qui leur seront assignés.

Il a été décidé de composer ces Commissions au cours de la Réunion si besoin est.

6. Accord sur la date et l'heure limite à fixer pour la présentation des propositions.

Il a été convenu de fixer à mardi 22 octobre à 18h la date et l'heure limites de dépôts des propositions.

7. Le représentant du Panama a proposé de changer l'heure de la séance spéciale du CATIE prévue pour vendredi 25 après-midi et de la tenir à la même date mais le matin afin de disposer d'une audience plus nombreuse et de plus de temps pour la délibération.

La proposition appuyée par les représentants du Mexique, du Costa Rica, de la Colombie, du Guatemala, du Brésil et du Honduras a été approuvée.

A la demande du représentant du Panama, il a été convenu de prolonger d'une heure par rapport à ce qui a été établi dans le programme provisoire de travail, la durée accordée à la séance spéciale du CATIE.

8. Accord sur la durée approximative de la réunion.

Le Conseil a approuvé le Programme de Travail et a fixé au 25 octobre à 18h la date et l'heure limites de la fin de la Réunion.

9. Tirage au sort pour établir l'ordre de préséances des Etats membres.

Le Président a invité le représentant du Costa Rica à effectuer le tirage au sort.

L'ordre de préséance a été établi comme suit:

1. Vénézuéla
2. Jamaïque
3. Colombie
4. République Dominicaine
5. Grenade
6. Bolivie
7. Barbade
8. Chili
9. Paraguay
10. Nicaragua
11. Mexique
12. Costa Rica
13. Sainte Lucie
14. Canada
15. Brésil
16. Dominique
17. Equateur
18. Honduras
19. Etats-Unis d'Amérique
20. Guatemala
21. Suriname
22. Haïti
23. Argentine
24. El Salvador
25. Trinité-et-Tobago
26. Pérou
27. Guyane
28. Panama

10. Divers

La représentante des Etats-Unis a demandé d'ajouter un point portant sur la pension à accorder au moment opportun à M. Francisco Morillo Andrade, Directeur général. Elle a signalé qu'en temps voulu elle présenterait un projet de résolution sur ce point. Elle a été appuyée par le représentant de l'Argentiné.

Le représentant du Honduras a appuyé la proposition de la représentante des Etats-Unis, a félicité le Président sortant de la Réunion par son travail efficace et plein de dynamisme et le président élu pour le résultat de l'élection et a également mis en relief l'importance du message prononcé par le Président de la République Orientale de l'Uruguay au cours de la séance d'ouverture. Le représentant de l'Uruguay a exprimé sa gratitude au représentant du Honduras.

Le séance préparatoire pris fin à 14h.

PREMIERE SEANCE PLENIERE

Le représentant de la Jamaïque, a ouvert, en sa qualité de Président, la première séance plénière du Conseil à 15h30 le 21 octobre 1985 dans la salle des plénières de la Mairie de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay.

Approbation des accords adoptés en séance préparatoire

a. Election du Président

Le Président a soumis aux fins de ratification l'accord approuvé portant sur l'élection de M. Roberto Vázquez Platero, Représentant de la République Orientale de l'Uruguay, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, comme Président de la Troisième réunion ordinaire, accord qui a été adopté à l'unanimité.

Le représentant de l'Uruguay a remercié les représentants des Etats membres de la désignation de son pays à la présidence de cette réunion. Il a en outre souligné le défi que représente la situation internationale actuelle pour les pays membres, en particulier en raison des conditions imposées par le protectionnisme commercial et les subventions aux exportations et celles découlant du déséquilibre des termes de l'échange et des répercussions de la dette extérieure. Le défi technologique auquel se voient confrontés les pays, a-t-il ajouté, devra stimuler un secteur agricole vigoureux qui assurera non seulement le développement économique mais également un niveau de vie digne à la population rurale.

Le représentant de l'Uruguay a reconnu que l'IICA a un rôle important à jouer pour assurer le développement, car il constitue un élément fondamental pour le progrès technologique du secteur agricole et l'intégration politique et sociale des pays latino-américains. Il a également manifesté sa confiance et son espoir que cette institution pourra s'acquitter de ces fonctions, et il a à nouveau remercié les Etats membres de la désignation de l'Uruguay à la présidence de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

b. Election du rapporteur

Le Président a ensuite soumis aux fins de ratification la désignation du représentant du Brésil comme rapporteur, laquelle a été adoptée à l'unanimité.

Les représentants élus ont été investis de leurs fonctions par le Bureau.

c. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil a approuvé l'ordre du jour assorti des modifications issues de la séance préparatoire.

l'eurent également approuvés les accords convenus lors de la Séance Préparatoire notamment:

- d. Composition de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de style
- e. Date et heure limites pour le dépôt des projets de résolution
- f. Durée estimée de la réunion
- g. Ordre de préséance des Etats membres

Point 1: Signature des Conventions CARICOM et FONPLATA

Le Président a annoncé au Conseil que l'IICA procéderait à la signature des Conventions CARICOM et FONPLATA et a prié le Directeur général d'exposer brièvement la nature de ces conventions.

Suite à l'exposé du Directeur général, le Président a invité le Ministre de l'Agriculture, la Science, la Technologie et l'Environnement de la Jamaïque à passer au Bureau pour la signature de la Convention IICA/CARICOM. Le représentant de la Jamaïque a exprimé sa satisfaction au nom des onze pays qui participeront à cette Convention. Il a manifesté que si de nombreux pays des Caraïbes ont été récemment incorporés à l'IICA, ils ont toutefois déjà bénéficié des avantages de cette institution. Il a en outre indiqué que la présente Convention a élargi la coopération existante et la coopération réciproque, notamment en ce qui concerne les pays les plus pauvres des Caraïbes. En représentation de son Gouvernement, il a procédé à signer la Convention IICA/CARICOM.

Le Président a ensuite invité M. René Delgado, représentant de FONPLATA, à passer au Bureau pour y signer la Convention IICA/FONPLATA.

M. René Delgado a parlé de l'origine historique de FONPLATA, et a fait remarquer les résultats obtenus à ce jour, à savoir les prêts consentis pour la mise en oeuvre de divers projets dans la région. M. Delgado a également exposé en détail les buts et la structure de FONPLATA, a indiqué les actions réalisées dans les pays de la région du Río de la Plata et remarqué qu'il s'agit là d'un organisme nouveau doté d'une force économique et financière croissante. En effet, a-t-il ajouté, cette institution a déjà financé des projets en Argentine, en Uruguay, au Paraguay et en Bolivie et a accordé des prêts pour un montant total de 71 millions de dollars.

Point 2: Message du Directeur général

Le Président a proposé d'introduire une modification dans l'ordre du jour, consistant en l'examen du Point 2 intitulé: "Message du Directeur général"

avant l'élection du nouveau directeur, afin de faciliter le travail de la Commission de vérification des pouvoirs, chargée de rédiger son rapport en marge des délibérations. Le Conseil a adopté cette proposition par consensus.

Le Directeur général a ensuite présenté le résumé des actions menées par l'IICA au cours de la période 1982-1985 et examiné la mise en application, par la Direction générale, des résolutions adoptées à la Première réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en ce qui concerne notamment la création d'un groupe d'experts chargé de définir les politiques générales et le Plan à moyen terme de l'Institution. Il a indiqué que, sur la base de ces politiques générales et du Plan à moyen terme, l'IICA a convenu avec les gouvernements des actions dans le cadre des dix programmes adoptés par le Conseil. Le Directeur général a mis en relief le processus de décentralisation qui a eu lieu pendant son mandat, et qui a entraîné le transfert de techniciens du Bureau central aux pays membres, ainsi que le nouvel emplacement des Directions régionales dans les zones géographiques correspondantes.

Le Directeur général a fait allusion à l'incorporation à l'IICA de deux nouveaux pays, l'Union de la Dominique et Sainte Lucie, qui, conjointement avec la création du Bureau de l'IICA à Ottawa, Canada, ont permis à l'Institut d'être présent dans 29 pays du continent, par le truchement des Bureaux nationaux.

Le Directeur a signalé, entre autres, qu'on a essayé d'imprimer des directives cohérentes aux actions de l'Institut, malgré les limitations imposées par des ressources restreintes et des circonstances extérieures, qui n'ont pas permis d'atteindre le niveau de coopération technique souhaité.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président a demandé l'avis de la Commission de vérification des pouvoirs, relatif aux lettres de créance correspondantes, lequel a été accueilli avec satisfaction par la séance plénière.

Projet de résolution: "Modification des articles 66 et 103 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture"

Le Président a lu ce projet de résolution, qui a été adopté à l'unanimité.

Point 1: Election du Directeur général pour la période quadriennale 1986-1990

Le représentant du Mexique a souligné les mérites et les antécédents de M. Martín Pifeiro, candidat au poste de Directeur général. Le représentant de l'Uruguay a adhéré aux manifestations du représentant du Mexique.

Par ailleurs, le représentant du Vénézuéla a proposé que l'élection de M. Piñeiro soit faite par acclamation. M. Piñeiro a été élu par acclamation Directeur général de l'IICA pour la période 1986-1990.

Le Président a donné la parole au représentant de l'Argentine, lequel a manifesté sa profonde gratitude aux pays membres, pour la solidarité dont ils ont fait preuve, et pour le vote de confiance qu'ils ont accordé à son pays par l'élection de M. Piñeiro comme Directeur général. Il a en outre rendu hommage à M. Francisco Morillo Andrade, pour la tâche qu'il a réalisée en tant que Directeur général de l'IICA.

Point 3: Rapport du Directeur général relatif aux options sur le système de procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil inter-américain de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.85(85))

Le rapporteur a lu le projet de résolution intitulé "Système de procès-verbaux du Conseil interaméricain de l'agriculture".

Le représentant du Canada a présenté les excuses de son gouvernement pour l'absence du Ministre de l'Agriculture de ce pays. Il a également manifesté son accord au sujet du système de procès-verbaux proposé et a invité les représentants à l'approuver par consensus. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Point 4: Rapport des Présidents des réunions ordinaires du Comité exécutif

4.1 Quatrième réunion ordinaire

M. l'Ingénieur Ricardo Dávila Espinel, représentant de l'Equateur, Président de la Quatrième réunion ordinaire du Comité Exécutif, a présenté le rapport demandé au Conseil qui en a pris acte. (Voir Annexes).

4.2 Cinquième réunion ordinaire

Melle. O. Marie Strachan, représentante de la Jamaïque, Présidente de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, a présenté le rapport demandé au Conseil qui en a pris acte. (Voir Annexes).

Autres questions

Le représentant du Vénézuéla a soumis aux fins d'examen le *curriculum vitae* de M. Francisco Morillo Andrade, en vue de considérer sa candidature à la médaille agricole interaméricaine, enseigne de reconnaissance pour le travail qu'il a accompli en faveur du bien-être rural en Amérique. Le représentant de l'Uruguay a appuyé cette proposition. Le Secrétariat technique a précisé que les candidatures à la médaille agricole interaméricaine doivent être présentées 60 jours au moins avant la tenue de la Réunion du Conseil où elles seront examinées.

Le Président a suggéré de composer la Commission chargée de la remise des prix et de lui assigner l'étude de la procédure correspondante.

La Commission chargée de la remise des prix a été composée des représentants de Barbade, de la Colombie, du Costa Rica, et de l'Uruguay.

Message de salutation du Directeur Général élu:

Le Président a demandé la présence de M. Martin Piñeiro, Directeur Général élu pour la période 1986-1990 qui est entré à la salle des séances plénières.

M. Martin Piñeiro a manifesté sa gratitude pour l'honneur qui a été fait à son pays et à lui-même, a remercié la Directeur Général sortant et le Gouvernement du Vénézuéla, qui ont, faisant preuve d'une grande générosité, facilité le processus de transition, et a demandé l'appui des pays membres et la collaboration de tous les fonctionnaires de l'Institut à la bonne marche de sa gestion.

Le Représentant du Canada a félicité le Directeur Général élu et a rendu hommage à M. Francisco Morillo Andrade pour la vaste tâche qu'il a accomplie, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et l'organisation de la nouvelle structure technique et administrative de l'IICA. Il l'a également félicité du succès qu'il a remporté dans sa gestion qui s'est soldée par une situation financière assainie et efficace.

La séance a été levée à 19h.

SYMPOSIUM SUR LE SECTEUR AGRICOLE EN AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES ET LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE

Le Symposium "Le Secteur Agricole en Amérique Latine et les Caraïbes et la Crise Financière Internationale" a eu lieu le 22 octobre, dans la salle des plénières de la Mairie de Montevideo, sous le patronage de l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale et de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

La Mémoire de ce Symposium sera éditée et distribuée ultérieurement.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

La deuxième séance plénière de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a commencé à 9h20, le 23 octobre 1985, dans la salle des plénières de la Mairie de Montevideo, République orientale de l'Uruguay. Y a présidé le représentant de la Jamaïque, en l'absence du Président et du représentant du Vénézuéla, premier pays dans l'ordre de préséance.

Lecture et approbation des procès-verbaux des séances inaugurale, préparatoire et première plénière

Le Président a soumis au Conseil interaméricain de l'agriculture les procès-verbaux des séances inaugurale, préparatoire et première plénière. Il a été décidé d'ajourner l'examen de ce point.

Point 5: Rapports sur les activités et la situation financière de l'IICA

5.1 Rapport annuel 1984

Le Directeur général a présenté un résumé du document "Rapport annuel 1984" et a sollicité au Sous-Directeur adjoint chargé de l'exécution des programmes de synthétiser les principales actions techniques réalisées par l'Institut en 1984. Le Sous-Directeur général adjoint chargé de l'exécution des programmes a décrit les grandes lignes du travail accompli dans le cadre de chacun des dix programmes et a fourni des données quantitatives portant sur la marche des projets et des actions de coopération technique mis en oeuvre pendant cette période. Le Directeur des ressources financières et de la gestion a ensuite présenté au Conseil l'information relative aux états financiers de l'Institut, contenus dans le "Rapport annuel 1984", en indiquant les principales sources de revenus et de dépenses pour cette période et a souligné la gestion saine de l'Institut jusqu' en 1984, année de clôture de l'exercice.

Le Conseil a pris acte du "Rapport annuel 1984".

5.5 Rapport financier et Rapport des vérificateurs externes assortis des commentaires du Directeur général (IICA/JIA/Doc.89(85))

Avec l'assentiment du Président, le Directeur général, a demandé au Directeur des ressources financières et de la gestion de préciser la nature des fonctions attribuées aux vérificateurs externes et les particularités du système comptable de l'Institut, en application des règlements.

Le représentant du Canada a manifesté que son gouvernement l'avait mandaté pour manifester sa réserve à propos des rapports financiers de l'IICA et du CATIE, vu que tous les fonds n'avaient pas été contrôlés et compte tenu de la différence de procédure entre l'IICA et d'autres organismes internationaux. Il a indiqué que son gouvernement espérait qu'à l'avenir la comptabilité de l'IICA s'alignerait sur les principes utilisés au niveau international pour ce genre d'opérations, et qu'il formulerait en temps voulu d'autres commentaires au sujet des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs).

La représentante du Brésil a demandé au Directeur général des précisions sur l'état d'avancement et d'exécution des résolutions No. 30 et 43 approuvées par la Deuxième réunion ordinaire du Conseil, la première portant sur la création

d'un réseau d'information pour le développement agricole dans le cadre du Programme 10 d'information pour la développement agricole et le bien-être rural, et la deuxième sur le niveau et l'utilisation des CATIs. Elle a en outre signalé que le Brésil n'avait reçu aucune information sur AGRINTER depuis l'année précédente.

Le Directeur général a expliqué que les différences observées par les vérificateurs externes dans les procédures comptables de l'IICA étaient dues aux dispositions du Conseil en vigueur au moment où ces rapports ont été rédigés, et qu'en conséquence, il présenterait un projet de résolution lors de cette Troisième réunion destiné à modifier les normes correspondantes et à créer un Fonds de biens fixes qui n'existe pas actuellement. Il a indiqué qu'on est maintenant en train d'introduire un système de comptabilité des fonds.

Au sujet de la demande formulée par la représentante du Brésil, le Directeur général a indiqué que lors de l'examen du point 5.2 de l'ordre du jour on donnerait des précisions sur l'état d'avancement des résolutions adoptées par la Deuxième réunion ordinaire du Conseil. Pour ce qui est du fonctionnement d'AGRINTER, le Directeur général s'est engagé à fournir l'information demandée dans le courant de la journée.

Le Président a suggéré qu'il soit procédé en temps voulu à modifier les normes de l'IICA afin que les rapports financiers cadrent avec les pratiques comptables généralement acceptées.

Le Président a donné la parole à M. José Emilio Araujo, Directeur émérite. Celui-ci a félicité le Directeur général de sa gestion et a demandé aux pays membres d'appuyer et d'approuver le programme budget 1986-1987 proposé par la Direction générale. Il a cependant exprimé sa préoccupation devant l'ambiguïté des paroles prononcées par le Directeur des ressources financières et de la gestion de l'IICA, qui laissaient entendre que pendant son mandat la gestion de l'institution n'avait pas été saine. Il a dit qu'à la fin de son mandat, le rapport du trésorier de l'institution avait été contrôlé par des vérifications externes, et que ce rapport prouvait le contraire.

M. Araujo a présenté des chiffres sur l'actif et le passif de l'IICA et a précisé que la période la plus critique de cette institution du point de vue financier a été celle de 1981-1982, en raison du retard des pays dans le versement de leurs quotes-parts. Il a rappelé que l'endettement dû aux emprunts à l'étranger qu'il avait été obligé de contracter, avait dûment été approuvé par le Conseil, et que les prêts consentis entre projets et programmes constituaient une pratique admise dans les opérations générales de l'institution.

Le Président a remercié le Directeur émérite de ses paroles et a assuré que nulle part dans le rapport du Directeur des ressources financières et de la gestion on ne mettait en question la rigueur de la gestion de M. Araujo ni son honnêteté.

Composition de la Commission chargée d'étudier les offres présentées par les bureaux de vérificateurs externes, pour la période biennale 1986-1987

Le Président a demandé à la plénière de constituer la Commission d'étude des offres présentées par les bureaux de vérificateurs externes en vue d'engager les services de l'un d'entre eux, qui étudiera la situation financière de l'IICA pendant la période 1986-1987. La Commission est composée des représentants du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique, de la Barbade et du Chili.

Point 5: Rapports sur les activités et la situation financière de l'IICA (suite)

5.2 Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des résolutions de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.86(85))

Le Directeur général a avisé le Conseil de l'état d'avancement des résolutions approuvées par la Deuxième réunion ordinaire. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

5.3 Rapport du Directeur général sur la Deuxième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de santé animale, COINSA (IICA/JIA/Doc.87(85))

Le Directeur général a annoncé que la Deuxième réunion ordinaire de la COINSA a eu lieu au Brésil. Y ont participé des délégués des Etats membres de l'IICA ainsi que des observateurs de divers organismes internationaux. Cette réunion a approuvé une série de recommandations dans le domaine de la santé animale. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

5.4 Rapport du Directeur général sur la renégociation des accords de base passés avec les Etats membres (IICA/JIA/Doc.88(85) rev.)

Le Directeur général a signalé qu'après la tenue de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil, la Direction générale a intensifié au cours de la période 1984-1985 la négociation d'accords de base avec les Etats membres, et que des accords ont été passés avec la Guyane, l'Argentine, le Paraguay, le Brésil, le Salvador, le Guatemala et le Canada. Il a en outre indiqué que des accords étaient en cours de négociation avec la Barbade, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, l'Equateur, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, Panama, le Pérou, la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Vénézuéla. Il a également indiqué que l'IICA est sur le point d'entamer des négociations similaires avec Haïti.

Le Directeur général a dit que dans certains cas, et conformément aux lois des pays, il suffit d'un accord opératif annuel pour que les accords de base prennent effet.

La représentante du Mexique a rappelé au Directeur général que depuis 1984 l'accord cadre que le gouvernement du Mexique passe avec tous les organismes internationaux se trouvait au Bureau central de l'IICA. Elle a manifesté que son gouvernement était prêt à signer cet accord cadre avec l'IICA.

Le Directeur général a dit en avoir pris note. Le Conseil a pris acte du rapport du Directeur général.

5.6 Rapport du Directeur général sur le recouvrement des quotes-parts (IICA/JIA/Doc.90(85))

Le Directeur général a donné lecture des chiffres correspondants au recouvrement des quotes-parts des pays membres au 30 septembre 1985 et a souligné qu'à cette date les sommes recouvrées dépassaient d'un million de dollars celles perçues au 31 décembre 1984. Le Conseil a pris acte du rapport.

Point 6: Rapport sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, CATIE

6.1 Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, CATIE

Le Directeur général a fait état du rapport rédigé conformément aux dispositions du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il a rappelé qu'une analyse plus profonde du CATIE serait faite au cours de la séance spéciale du Conseil tenant lieu d'Assemblée du CATIE, tel que prévu dans l'ordre du jour. Par ailleurs, il a manifesté que le Conseil devait désigner son représentant auprès du Conseil directeur du CATIE. Le Conseil a pris acte du rapport.

Le représentant de l'Uruguay a ensuite présenté au Conseil le rapport de son pays en sa qualité de représentant du Conseil auprès du Conseil directeur du CATIE. Le Conseil a pris acte du rapport.

6.2 Rapport financier du CATIE et rapport des vérificateurs externes (IICA/JIA/Doc.92(85))

Le Directeur général a réitéré que pendant la séance spéciale du Conseil le rapport biennal du CATIE qui avait déjà été présenté au Comité exécutif de l'IICA, serait examiné plus en profondeur. Il a également signalé que le rapport financier du CATIE avait été transmis en temps voulu aux pays membres et qu'en conséquence, il ferait l'objet d'une étude plus détaillée au moment où le Conseil interaméricain tiendrait lieu d'Assemblée du CATIE.

Le représentant du Canada a déclaré que, de l'avis de vérificateurs externes, les systèmes de comptabilité du CATIE diffèrent de ceux utilisés par d'autres

organismes internationaux et ne respectent pas les pratiques généralement acceptées en la matière. Il s'est fait l'interprète de son gouvernement en disant qu'il espérait qu'à l'avenir ces pratiques comptables seraient établies conformément à ces principes.

Le Président a invité le Directeur du CATIE à manifester son opinion sur les vues exprimées par le représentant du Canada. A la demande du Directeur du CATIE, le responsable de l'administration et des finances du CATIE a signalé que le système comptable généralement utilisé par les entreprises privées ne saurait être appliqué au CATIE ni à l'IICA, qui sont des institutions à but non lucratif.

Le Président conclut que la discussion avait démontré que le CATIE devait adopter un système comptable compatible au règlement financier de l'IICA dans les meilleurs délais de sorte que les vérificateurs comptables puissent présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport qui le satisfasse à tous les points de vue.

La séance a pris fin à 13h15.

TROISIEME SEANCE PLENIERE

La Troisième séance plénière a commencé le 23 octobre 1985 à 15h dans la salle plénière de la Municipalité de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Elle a été présidée par le représentant de la Jamaïque.

Autres questions

Le Président a signalé qu'un projet de résolution sur "La participation de la femme au processus de développement rural" a été présenté au Conseil; ce projet charge le Directeur général de formuler un programme d'assistance technique et de formation pour la femme habitant en zone rurale. La représentante du Mexique a formulé son appui au projet de résolution et a suggéré d'ajouter un point supplémentaire qui a été lu et remis au Secrétariat technique.

Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de l'Argentine ont appuyé le projet de résolution qui a été approuvé y compris l'**addendum** suggéré par la représentante du Mexique.

Par la suite, le Président a sollicité la présence de la Présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), Mme Princess Lawes, laquelle a remercié les pays membres de leur appui, a exposé les rapports existants entre l'IICA et la CIM en ce qui concerne le développement de la femme des zones rurales et a rendu compte des plans actuellement mis en oeuvre par la CIM dans divers pays.

Approbation des procès verbaux des séances inaugurale, préparatoire et première plénière

Les procès-verbaux des séances inaugurale, préparatoire et première plénière ont été approuvés sans modifications.

Point 7: Rapport du Directeur général portant sur les résolutions en vigueur à ce jour, approuvées par la Conseil de direction de l'Institut inter-américain des sciences agricoles (IICA/JIA/Doc.93(85))

Le Directeur général a rendu compte de chacune des résolutions en vigueur du Conseil de direction.

Le Conseil a pris note du rapport.

Point 8: Rapport du Directeur général portant sur les modifications du Règlement de la Direction générale (IICA/JIA/Doc.94(85))

Le Directeur général a informé sur les résolutions adoptées par le Comité exécutif, lors de ses Quatrième et Cinquième réunions ordinaires concernant les modifications à faire au Règlement de la Direction générale. Le Rapporteur a donné lecture au texte correspondant à chacun des articles modifiés.

Le Conseil a pris note du rapport et a approuvé le Projet de résolution "Modifications au Règlement de la Direction Générale".

Point 9: Etudes et normes concernant le personnel

9.1 Proposition de règlement du personnel de l'IICA (IICA/JIA/Doc.95(85))

Le Directeur a expliqué que la proposition présentée concernant le règlement du personnel a été analysée en détail lors des Quatrième et Cinquième réunions du Comité exécutif. Le Rapporteur a lu le projet de résolution.

Le représentant du Brésil a signalé l'opportunité d'un exposé du Président de l'Association du personnel de l'IICA portant sur les commentaires faits par l'Association à propos du Règlement. Cette proposition a été appuyée par le représentant du Mexique.

Après avoir examiné cette proposition, on a accepté l'explication du Directeur Général suivant laquelle, en accord avec le Règlement de la Direction Générale les fonctionnaires de l'IICA ne peuvent pas débattre des questions internes, de façon directe, avec les organismes supérieurs de l'Institut; toute question officielle concernant ces organismes doit être acheminée par l'intermédiaire de la Direction Générale.

Afin de présenter quelques modifications au Règlement, le Représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé d'ajourner son approbation. Plus tard, la Délégation des Etats-Unis a décidé de retirer sa proposition de modifier le Règlement afin de ne pas entraver son approbation et indiquant que les modifications seront présentées à la Sixième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. Le Projet de Résolution a été approuvé.

9.2 Propositions des normes pour la classification du personnel de l'IICA (IICA/JIA/Doc.96(85))

Le Directeur Général a expliqué le contenu du document. Le Représentant du Canada a appuyé le projet de résolution mais a insisté sur la position de son Gouvernement dans le sens d'établir un système unique de classification du personnel, basé sur les fonctions et les responsabilités du poste et de fixer les rémunérations suivant le niveau et l'échelon de ce poste. Le Rapporteur a lu le projet de résolution qui a été approuvé.

9.3 Rapport du Directeur Général sur les normes de classification de postes de l'IICA (IICA/JIA/Doc.97(85))

Le Président a soumis à l'examen des représentants un rapport traitant de la classification des postes de l'Institut. Ce rapport fut reçu par la plénière.

9.4 Rapport du Directeur Général portant sur le système pour la fixation des rémunérations du personnel de l'IICA (IICA/JIA/Doc.98(85))

Le Directeur Général a informé sur un télex reçu dans lequel le secrétaire du Fonds des retraites et des pensions de l'OEA fait savoir que la Commission des retraites et des pensions a approuvé la participation des fonctionnaires de l'OEA ayant des contrats d'un an ou plus ou faisant partie du personnel de confiance au plan des retraites et des pensions de l'OEA à compter du mois de janvier 1986. Le Directeur général a signalé que le Fonds de retraites et des pensions demande à la Direction générale de faire des démarches auprès du Conseil pour obtenir l'approbation de cette même mesure pour le personnel de l'IICA.

Après lecture du télex le Directeur a proposé de soumettre ce point à l'examen du Comité exécutif lors de sa prochaine réunion ordinaire et a demandé l'approbation du système proposé pour la fixation des rémunérations.

Le Rapporteur a lu le projet de résolution qui a été approuvé.

Point 10: Etudes et normes concernant les finances

10.1 Rapport préliminaire du Directeur général portant sur l'organisation d'un Fonds spécial pour le développement agricole (IICA/JIA/Doc.103(85))

Le Directeur général a brièvement exposé les antécédents, les objectifs, le financement et les systèmes d'opération du Fonds proposé. Il a signalé que le Comité exécutif a recommandé de porter à la connaissance du Conseil la proposition portant création dudit Fonds.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a manifesté qu'à son avis ce Fonds ne ferait que prolonger le Fonds Simón Bolívar; il proposait donc de garder le même nom pour ce nouveau Fonds. Le Directeur général a dit que ce Fonds spécial pour le développement agricole lui permettrait d'effectuer des opérations de financement et des procédés de souscription à une échelle plus vaste. Le représentant du Honduras a demandé de continuer à utiliser le nom de Fonds Simón Bolívar pour le Fonds spécial et de ne modifier que les procédés correspondants. Il a été appuyé par les représentants du Panama, de la Barbade, du Guatemala, de la Colombie et de la Bolivie.

Il a été décidé à l'unanimité de constituer ce Fonds sous la dénomination de Fonds spécial de développement agricole "Simón Bolívar" et de préparer le règlement correspondant.

10.2 Rapport du Directeur général portant sur l'étude du besoin et de l'utilisation des fonds renouvelables (établis par le Conseil de direction de l'Institut interaméricain des sciences agricoles) (IICA/JIA/Doc.100(85))

Le Directeur général a présenté les antécédents du document. Le projet de résolution a été approuvé.

10.3 Rapport du Directeur général sur les créances douteuses (IICA/JIA/Doc.101(85))

Le Directeur général a présenté le rapport au Conseil et a donné des précisions sur les créances douteuses. Le Rapporteur a donné lecture du projet de résolution, qui a été approuvé.

10.4 Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects, CATIs (IICA/JIA/Doc.102(85))

Le Directeur général a présenté son rapport au Conseil. Le représentant du Canada a exprimé sa préoccupation sur le "overhead" que l'on applique à diffé-

rents types de projets, dont ceux financés par des ressources obtenues par voie de donations, et a signalé qu'à son avis, 8 pour cent du niveau **minimum** n'était pas assez. Il a suggéré que le système de négociation des CATIs soit normalisé et a remarqué l'importance d'étudier les pratiques existantes en la matière dans d'autres organismes internationaux, afin qu'il soit présenté en temps voulu au Comité exécutif. Pour ces motifs, il a manifesté son désaccord avec les paragraphes No. 2 et 3 du dispositif du projet de résolution.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a manifesté qu'il partageait les avis du représentant du Canada sur le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution.

Le représentant du Brésil a manifesté son accord avec l'avis du représentant du Canada en ce qui concerne le besoin de faire des études sur les CATIs et a recommandé au Conseil d'approuver la résolution proposée.

Le Conseil a approuvé ce projet de résolution.

10.5 Projet de Règlement financier (IICA/JIA/Doc.99(85))

Le Directeur général a annoncé que l'élaboration du Règlement financier est le résultat d'un travail intense réalisé par le personnel technique de l'institution ainsi que par les représentants des Quatrième et Cinquième réunions du Comité exécutif.

Il a signalé que le Règlement avait au préalable été mis en application dans l'institution à titre d'essai et qu'on y avait introduit les modifications et les ajustements nécessaires.

Le représentant du Brésil a proposé un **addendum** à la norme 3.6.1 du Règlement financier, et a transmis le texte proposé au secrétariat technique. Après examen de cet addendum, le Conseil a adopté le Règlement financier assorti de la modification proposée, par voie d'une résolution.

Point 11: Rapport du Directeur général sur la Neuvième Conférence interaméricaine de l'agriculture (IICA/JIA/Doc.104(85))

Le Directeur général a présenté le rapport susindiqué en proposant que la Neuvième conférence interaméricaine de l'agriculture ait lieu conjointement avec la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en 1987. A ce moment, la présidence de la séance a été occupée par le représentant de l'Uruguay.

Le représentant du Canada a mis en relief l'apport significatif de l'IICA lors des dernières conférences de l'agriculture. Cependant, a-t-il ajouté, son gouvernement ne portait pas un intérêt particulier à la tenue de la Neuvième conférence

car il ne disposait pas d'informations suffisantes à ce sujet. Le représentant de l'Uruguay a mis en relief l'absence de volonté politique et l'insuffisance des ressources allouées par l'OEA à cette conférence, et cela, bien que son pays ait offert d'accueillir ladite réunion. Le représentant du Mexique a appuyé l'opinion du représentant du Canada de ne pas tenir cette Neuvième conférence. Le représentant du Honduras a recommandé à la Direction générale d'étudier, avec d'autres organismes internationaux tels comme la FAO et la BID, l'opportunité de profiter des réunions du Conseil pour analyser des questions essentielles pour l'agriculture en Amérique.

La représentante de la Colombie a appuyé les paroles du représentant du Honduras et a souligné l'importance des réunions latino-américaines sur le secteur de l'agriculture. Le représentant du Mexique a recommandé de suspendre la tenue de la Neuvième conférence jusqu'à ce qu'on dispose des informations demandées au point 9 du projet de résolution proposé par la Direction générale. Le représentant du Canada a proposé d'examiner quelles sont les activités prévues par l'IICA qui pourraient être reportées, dans le but de disposer de ressources pour la tenue de la Neuvième conférence, si celle-ci était décidée.

Le Président a demandé au secrétariat technique d'élaborer, aux fins d'examen, un Projet de résolution qui tienne compte des vues et observations exprimées par les représentants des pays membres sur cette question.

La Présidence de la séance a à nouveau été assurée par le représentant de la Jamaïque.

Point 12: Proposition du Directeur général relative au Plan à moyen terme 1988-1992 (assortie des recommandations du Comité exécutif) en vue de convoquer la réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1986 (IICA/JIA/Doc.105(85))

Le Directeur général a souligné l'importance de ce point pour la vie de l'institution. En conséquence, a-t-il ajouté, le Comité exécutif avait recommandé de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil chargée d'examiner ce point.

Le représentant du Vénézuéla a suggéré d'introduire des modifications au projet de résolution, de sorte que les actions approuvées dans le cadre du Plan à moyen terme soient réalisées de concert avec le Directeur général élu.

Le représentant des Etats-Unis a proposé de corriger le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, puisque les pourcentages y indiqués étaient incorrects. Le représentant du Mexique a offert d'accueillir la réunion extraordinaire du Conseil, proposition qui a été acceptée par consensus.

Le Conseil a adopté ce projet de résolution assorti de la modification proposée.

Point 13: Projet de programme-budget 1986-1987 (IICA/JIA/Doc.106(85))

Le Directeur général a demandé l'autorisation du Président afin que le responsable du département du programme-budget expose les principaux aspects du programme-budget, en soulignant que, lors de sa préparation, on avait pris en considération les directives du Plan à moyen terme, maintenu à zéro le pourcentage d'augmentation des quotes-parts des Etats membres, et prévu une utilisation rationnelle des ressources humaines et financières de l'institution. Lors de son exposé, le responsable du département du programme-budget a fait remarquer que les objectifs du Plan à moyen terme avaient été largement atteints, notamment en ce qui concerne la réduction des coûts du personnel et de la Direction générale, ce qui a permis d'affecter des ressources supplémentaires aux actions de coopération technique dans les pays.

Le représentant du Canada a félicité le Directeur général pour la présentation du budget et a demandé expressément que les ressources disponibles ne soient pas nécessairement distribuées sur une base géographique mais plutôt qu'une préférence soit accordée aux régions ayant un plus grand besoin d'assistance technique dans le secteur agricole. Le Canada ne croyait pas que l'IICA pouvait distribuer ses fonds de quota d'une manière équitable entre les Etats membres comme cela semblait être l'intention. Le Canada serait plutôt d'opinion que l'IICA avait la responsabilité d'identifier les pays qui éprouvaient les plus grands besoins de développement agricole. L'action de l'IICA devait être concentrée sur ces pays utilisant les programmes les plus susceptibles d'atteindre des objectifs de développement.

Le représentant du Honduras a également félicité le Directeur général et a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne le financement de la Réunion extraordinaire du Conseil à tenir au Mexique. Cette question a été dûment précisée par le Directeur général.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a adhéré aux félicitations adressées, et a souligné que le budget de l'IICA a pour la première fois enregistré une diminution des coûts du personnel ainsi qu'une augmentation des ressources affectées aux programmes et projets techniques. Son gouvernement, a-t-il poursuivi, aimerait qu'à l'avenir, les ressources soient principalement attribuées aux programmes. Les représentants du Mexique, du Vénézuéla et de l'Equateur ont également félicité la Direction générale.

Le Président a ensuite soumis au Conseil les projets de résolution suivants: "Echelle de quotes-parts", "Projet de programme-budget 1986-1987" et "Accords, conventions, contrats mémorandums d'accord". Ces projets de résolution ont été approuvés par acclamation.

Projets de résolution

Le Conseil a adopté par consensus les projets de résolution ci-après:

- Renforcement des projets de jeunesse rurale.
- Amples pouvoirs au Directeur général élu.
- Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région andine.

Le représentant du Honduras a présenté un ajout au projet de résolution intitulé "Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région centrale".

Le séance a pris fin à 19h50.

QUATRIEME SEANCE PLENIERE

La Quatrième séance plénière a commencé le 25 octobre 1985 à 12h36 dans la salle plénière de la Municipalité de Montevideo de la République Orientale de l'Uruguay. Elle a été présidée par la représentante de la Colombie.

Lecture et approbation des procès-verbaux des Deuxième et Troisième séances

Les procès-verbaux des Deuxième et Troisième séances plénières ont été approuvés sans modifications.

Point 14: Désignation des vérificateurs externes pour la période biennale 1986-1987 (IICA/JIA/Doc.107(85))

Le Rapporteur a donné lecture au Projet de résolution intitulé "Désignation des vérificateurs externes pour la période biennale 1986-1987" qui a été approuvé.

Le Rapporteur a donné lecture au Projet de résolution intitulé "Rapport des vérificateurs externes" qui a été approuvé.

Point 15: Désignation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil de direction du CATIE (IICA/JIA/Doc.108(85))

Le Rapporteur a donné lecture au Projet de résolution.

Le représentant du Honduras a demandé une interprétation légale de l'article 12 du Contrat de création du CATIE afin de confirmer la concordance légale requise du Projet de résolution. L'expert conseil a donné l'interprétation demandée. Les représentants de l'Argentine et du Nicaragua ont manifesté leur appui au Projet de résolution qui a été approuvé.

La séance a pris fin à 12h55.

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

La Cinquième séance plénière a commencé à 14h55 le 25 octobre 1985, dans la salle plénière de la Mairie de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Elle a été présidée par le représentant de l'Uruguay.

Point 16: Désignation des fonctionnaires émérites (IICA/JIA/Doc.109(85))

Le Président a soumis aux fins d'examen le projet de résolution "Modification à la résolution IICA/JD-698(rev.2): Conditions inhérentes à la qualité de Directeur émérite de l'Institut" et a suggéré une modification aux paragraphes résolutives 2 et 3. Le Conseil a approuvé le projet de résolution modifié.

Le Président a soumis aux fins d'examen les projets de résolution suivants:

- "Titre de Directeur émérite à M. Earl N. Bressman".
 - "Titre de Directeur émérite au Dr. Francisco Morillo Andrade".
 - "Titre de fonctionnaire émérite à la Lic. María Dolores Malugani".
 - "Titre de fonctionnaire émérite à l'Ing. Enrique Blair".
 - "Titre de fonctionnaire émérite à l'Ing. Julio Ringuélet".
 - "Ratification de titres de fonctionnaires émérites".
- Ces projets de résolution ont été approuvés.

Point 17: Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension pour Dr. Ralph H. Allee, pour M. Earl N. Bressman et pour Dr. Francisco Morillo Andrade (IICA/JIA/Doc.110(85))

Le Président a soumis aux fins d'examen les projets de résolution "Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, Dr. Ralph H. Allee", "Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, M. Earl N. Bressman" et "Régime de pension pour le Directeur émérite de l'IICA, Dr. Francisco Morillo Andrade". Les projets ont été approuvés.

Point 18: Adjudication des prix (IICA/JIA/Doc.111(85))

Le Président a demandé au Président de la Commission chargée de la remise des prix, le représentant de Barbados, de présenter au Conseil le rapport de la Commission. Le représentant de Barbados a indiqué que, suite aux délibérations tenues, la Commission a proposé le décernement des prix à plusieurs fonctionnaires professionnels; les projets de résolution respectifs ont été présentés à cette fin. Il a signalé particulièrement les cas de présentation d'un candidat unique pour un prix et il a indiqué que la Commission a considéré qu'il faut exposer quelques recommandations contenues dans le rapport, quant à la nécessité d'approuver des amendements aux Règlements pertinents et à l'utilité de diffuser plus largement l'existence de décernement des prix. Un projet de résolution sur ce sujet a été approuvé.

La représentante de la Bolivie a manifesté que son Gouvernement n'était pas d'accord avec les conclusions données par la Commission chargée de la remise des prix, pour les cas où seulement un candidat est présenté pour un prix. Son pays, a-t-elle indiqué, a présenté, dans le délai réglementaire, la candidate au "Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural", et bien qu'elle fût la seule candidate présentée, il n'y a pas eu d'objections. Elle a signalé que la candidate proposée par la Bolivie dispose de plusieurs mérites qui la rendent digne de ce Prix. Elle a offert la collaboration de son pays à toute étude concernant le système de sélection des candidats.

Le Président a expliqué que la délibération sur ce sujet est ajournée afin de lui consacrer une meilleure réflexion.

Ensuite il a soumis aux fins d'examen les projets de résolution suivants: "La Médaille agricole interaméricaine 1984 et 1985", "Prix pour le développement agricole interaméricain 1984 et 1985" et "Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels 1984". Ils ont été tous approuvés.

Le Président a soumis aux fins d'examen le projet de résolution "Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural".

La représentante de la Colombie a suggéré que "Le prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural" soit plus ample dans l'avenir, de façon à concerner non seulement la femme qui a une expérience directe dans ce domaine, mais aussi celles qui accomplissent le travail le plus efficace de la femme ainsi que celles qui appuient ce travail par des politiques à vision économique. Elle a demandé aux Etats Membres d'appuyer ce changement sur la vision traditionnelle de la femme.

Le représentant de l'Argentine a demandé que le Conseil décerne le "Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural" malgré la présentation d'une candidate unique, vu que ce Prix doit être accordé pour le mérite et pas par concurrence.

Le représentant de Barbados, Président de la Commission chargée de la remise des prix, a exprimé que le critère de la Commission était basé sur la nécessité de décerner le Prix à la personne qui possède une expérience dans ce domaine.

Le Conseil a approuvé le projet de résolution qui décerne le Prix à la candidate présentée par le Gouvernement de la Bolivie.

Point 19: Sièges et date de la Quatrième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture

Le Président a invité les représentants des pays membres à faire leurs propositions pour choisir la Sièges de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil. Les

pays n'ont présenté aucune proposition, il a été accordé, par conséquent, qu'elle aura lieu au Bureau Central de l'IICA, à Coronado, Costa Rica, durant les 15 derniers jours du mois d'octobre 1987.

Le projet de résolution correspondant a été approuvé.

Autres questions

Le Président a demandé au Sous-Directeur général adjoint de développement de programmes, de présenter au Conseil une exposition conceptuelle succincte sur les projets ayant des sources de financement externes et qui pourraient être soumis à l'examen. Le Sous-Directeur général adjoint de développement de programmes a expliqué qu'on disposait actuellement d'un groupe assez important de projets à caractère multinational, sollicités par les pays, et qui manquent de financement dans le cadre des ressources réguliers de l'IICA. Il a expliqué le caractère, les objectifs et les fins de chacun des projets cités.

Le représentant de Canada n'approuvait pas l'idée d'entamer la discussion sur ces projets avant de disposer du cadre de référence des politiques établies par le nouveau Plan à moyen terme. Le représentant de Vénézuéla a appuyé la position de Canada. Il a cependant indiqué que, à son avis, les projets en question étaient plutôt des esquisses ou des propositions de projets et qu'ils devraient être acceptés par les pays.

Le Président a expliqué que ces projets répondent aux demandes expresses des pays et qu'ils se trouvent à un niveau très avancé d'obtention de ressources externes. Le représentant de Panama a montré son préoccupation, étant donné qu'il y a quelques projets déjà commencés et qui exigent un suivi. Il a signalé que si le projet de résolution n'était pas approuvé, il y aurait une stagnation dans les actions déjà mises en oeuvre.

Le représentant de la Bolivie a appuyé le projet de résolution, vue l'importance de ces projets pour les pays.

Le projet de résolution n'a pas été approuvé. Le Conseil a avalisé par unanimité les actions que l'IICA conduit actuellement dans ce sens.

Le Président a soumis aux fins d'examen le Projet de Résolution "Appui au Conseil régional de coopération agricole – CORECA". Il a été approuvé.

Le Président a soumis aux fins d'examen le projet de résolution "Fonds spécial de développement Agricole – Simón Bolívar". Le représentant de Panama a loué les bénéfices que ce fonds spécial pourraient apporter aux paysans et a invité les Etats membres à le consolider. Le Conseil a approuvé le projet de résolution.

Le Président a soumis aux fins d'examen le Projet de Résolution "Emoluments du Directeur Général pour le Biennal 1986-1987". Il a été approuvé.

Le Président a soumis aux fins d'examen le projet de résolution "IX Conférence interaméricaine de l'agriculture". Le représentant de Panama a demandé que ce genre de forum soit institutionnalisé et l'a appuyé. Le représentant de Nicaragua a indiqué une contradiction dans le projet et a suggéré d'éliminer les deuxièmes paragraphes: celui du Considérant et celui de Décide. Le représentant de Honduras a proposé de garder ces deuxièmes paragraphes conditionnés aux études implantées dans la résolution. Le Conseil a approuvé le projet de résolution avec la modification proposée par le représentant de Honduras.

Finalement, le Président a soumis aux fins d'examen le projet de résolution "Remerciement au Gouvernement et au peuple de la République Orientale de l'Uruguay". Le représentant de l'Uruguay a exprimé sa gratitude pour les expressions manifestées par le Conseil. Le projet de résolution a été approuvé par acclamation.

Le séance a pris fin à 17h15.

SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a commencé à 18h15 le 25 octobre 1985. Elle a eu lieu dans la salle plénière de la Mairie de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Elle a été présidée par le Représentant de l'Uruguay.

Le Président a invité le Secrétaire technique à présenter le rapport final de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture afin qu'il soit souscrit. Le rapport a été signé par le Président de la Réunion et par le Directeur général de l'IICA.

M. Emilio Montero, Directeur du Bureau de l'IICA à l'Uruguay et Directeur de la Zone Sud, s'est adressé aux Représentants au nom du Directeur général et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Il a présenté un résumé des succès obtenus durant la Troisième réunion ordinaire du Conseil et a souligné l'importance des actions de coopération technique développées par l'IICA dans la Zone Sud, et en particulier à l'Uruguay.

Il a manifesté sa gratitude au peuple et aux autorités uruguayens pour leur accueil généreux et leur hospitalité envers les Représentants des Etats membres de l'IICA qui assistent à la Troisième réunion ordinaire du Conseil. M. Montero a fait mention spéciale de la participation de M. Le Président de la République Orientale de l'Uruguay, M. Julio María Sanguinetti. Il a signalé l'éloquence du Président, ses profonds concepts et son analyse détaillée du rôle que joue le secteur agricole en Amérique Latine.

M. Mario Barturen Dueñas, Ministre de l'Agriculture et représentant du Pérou a manifesté sa gratitude pour la distinction conférée à son pays en lui permettant de parler au nom des Représentants. Il a fait remarquer l'appui que M. le Président de la République Orientale de l'Uruguay, les autorités municipales et le peuple de Montevideo, ont concédé à la Troisième réunion ordinaire du Conseil. Après une brève analyse des résolutions et des accords adoptés par le Conseil, il a souligné les avantageuses conclusions obtenues par les délibérations au cours du Symposium "Le Secteur Agricole en Amérique Latine et les Caraïbes et la Crise Financière Internationale".

Il a spécialement mentionné les actions prévues par l'IICA dans le contexte du Programme coopératif pour la recherche agricole dans la sous-région Andine, qui sera réalisé dans les pays suivant: Vénézuéla, Colombie, Equateur, Bolivie et Pérou. Il a aussi signalé les projections établies pour le Fonds Spécial de Développement Agricole-Simón Bolívar; Projets déjà ratifiés par le Conseil.

Il a souligné enfin l'importance du Rapport présenté par la Direction du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), et a félicité M. Martín Piñeiro, le Directeur général élu, de sa nomination.

M. Martín Piñeiro, Directeur général élu, a manifesté à son tour, sa gratitude et celle de son pays pour cette élection, il a reconnu la grande responsabilité qu'il vient d'assumer et a mis en relief l'importance du rôle de l'IICA dans les processus du développement agricole américain. Il a indiqué que les pays américains ont été conscients, durant les dernières décennies, de l'importance de créer des mécanismes de coopération et d'intégration à caractère régional et sous-régional. Pour cela, a-t-il ajouté, l'IICA devrait choisir judicieusement les programmes et les projets à caractère prioritaire qu'il faudra exécuter de façon efficace et professionnelle.

M. Piñeiro a insisté sur le fait que l'IICA doit être préparé pour affronter les problèmes communs à tous les pays et maintenir à la fois, la flexibilité et la capacité pour répondre de manière spécifique et détaillée aux besoins de chaque pays. Il a parlé, en outre, de ses récents visites à la plupart des pays membres où il a puisé plusieurs idées devant se concrétiser dans le nouveau Plan à moyen terme, comme par exemple des idées pour obtenir une plus grande souplesse institutionnelle, une meilleure efficacité dans l'exécution des projets ayant des ressources nationales et externes. A cet effet, il a demandé la collaboration des fonctionnaires de l'Institut pour atteindre les buts proposés.

En remerciant le Directeur général de son appui qui a facilité le processus de transition, il a signalé que les réunions qu'ils ont tenues, ont abouti à des accords qui ont facilité la transition et l'ont rendue harmonieuse, comme le souhaitaient les pays membres.

Le Président de la Troisième réunion ordinaire du Conseil, Ministre de l'agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, s'est félicité des excellents résultats obtenus durant les délibérations, en assurant que les accords et les résolutions adoptés par les Etats membres auront des succès concrets. Il a demandé aux pays de présenter à l'IICA des projets concrets et réalisables, afin d'obtenir le plus grand profit technique de l'Institut.

Il a remercié les représentants de leur assistance à cette réunion et a ainsi clôturé la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

La séance a pris fin à 19h30.

RESOLUTIONS

RESOLUTION No. 61

**MODIFICATION AUX ARTICLES 66 ET 103 DU REGLEMENT
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'article 66 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture actuellement en vigueur établit que les votes du Conseil auront lieu à main levée, par appel nominal ou au scrutin secret;

Que la Convention de l'Institut, dans ses articles 8 f. et 12, dispose que le Conseil interaméricain de l'agriculture a pour attribution d'élire le Directeur général à la majorité des voix des Etats membres;

Que le Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, dans son article 103, établit que l'élection du Directeur général aura lieu au scrutin secret;

Que le Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture ne prévoit pas le vote par acclamation pour élire le Directeur général, au cas où il y aurait un seul candidat;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, conformément à l'article 111 de son règlement, a le pouvoir de modifier ledit règlement à la majorité des voix des Etats membres qui font partie du Conseil, sauf en ce qui concerne les articles visant des questions pour lesquelles la Convention exige une majorité des deux tiers des voix des Etats membres.

DECIDE:

1. De modifier l'article 66 du Conseil interaméricain de l'agriculture qui établira que: "Les votes auront lieu à main levée, par appel nominal, au scrutin secret ou par acclamation".
2. De modifier l'article 103 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, auquel il sera ajouté un paragraphe final dans les termes suivants: "au cas où il y aurait un seul candidat, l'élection pourra se faire suivant la procédure du vote par acclamation, à condition que la majorité des représentants des Etats membres faisant partie du Conseil s'y trouve présente."

RESOLUTION No. 62

**SYSTEME DE PROCES-VERBAUX POUR LE
CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La Résolution IICA/CE/Res.16(IV-0/84) intitulée "Système de procès-verbaux pour le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture."

CONSIDERANT:

Que le Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture stipule à l'article 84 la nécessité de dresser des procès-verbaux des réunions du Conseil;

Que l'Institut doit disposer d'un système efficace de procès-verbaux qui permette de consigner les points les plus importants de chaque réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture et de restreindre le temps consacré à la discussion de ces documents pendant les séances;

Que les différentes options présentées par le Directeur général dans son rapport ont été examinées, ainsi que les frais estimés pour chacune des options;

Que les frais de transcription des délibérations du Conseil sont très élevés lorsque les réunions se tiennent ailleurs qu'au siège.

DECIDE:

D'adopter pour ses réunions un système de procès-verbaux résumés, consistant en l'élaboration de procès-verbaux qui résument les points les plus importants de chaque séance plénière dont le texte, dans les quatre langues officielles de l'Institut, devra être adopté par la réunion plénière.

RESOLUTION No. 63

PARTICIPATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT RURAL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La nécessité d'augmenter l'accès de la femme paysanne aux ressources et opportunités qui lui permettront de participer plus activement au développement économique et social.

CONSIDERANT:

Qu'aux termes de la résolution numéro 15, le Conseil interaméricain de l'agriculture à sa première réunion ordinaire a décidé d'inviter les gouvernements des Etats membres à recueillir toute l'information qu'ils possèdent à l'échelle nationale, relative à l'incorporation de la femme au développement national et au développement rural en particulier, aux mesures adoptées et aux programmes envisagés pour obtenir une plus grande participation de la femme paysanne au développement économique et social;

Que le Séminaire régional d'évaluation de la décennie de la femme 1976-1985, organisé par la Commission interaméricaine des femmes conjointement avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, a décidé de "Recommander à l'IICA de fournir l'assistance technique voulue aux pays qui la requièrent pour préparer le plan d'opérations relatif au problème de la sécurité alimentaire."

DECIDE:

1. De demander au Directeur général de l'IICA de formuler un projet pour fournir l'assistance technique et la formation voulue à la femme paysanne, dans le cadre d'un processus d'identification, de planification, de préparation, de suivi et d'évaluation de projets d'auto-gestion au moyen desquels elle parviendra à améliorer ses conditions de vie, avec le concours des institutions nationales et internationales. A cette fin, il autorise le Directeur général à rédiger un avant-projet de budget ne dépassant pas 50.000 dollars, qui sera soumis à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'IICA.

2. De tenir le Conseil interaméricain de l'agriculture, lors de sa prochaine réunion, au courant des actions entreprises en application de cette résolution.
3. D'autoriser le Directeur général à faire les démarches nécessaires auprès des organismes de financement en vue de l'exécution d'un plus grand nombre de projets visant au développement intégral de la femme paysanne.

RESOLUTION No. 64

MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE LA DIRECTION GENERALE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur Général relatif aux modifications au règlement de la Direction générale, IICA/JIA/Doc.94(85).

Les résolutions IICA/CE/Res.19(IV-0/84), IICA/CE/Res.21(IV-0/84), IICA/CE/Res.40(V-0/85) et IICA/CE/Res.44(V-0/85).

CONSIDERANT:

Que conformément au règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, article 3 alinéa o, le Conseil interaméricain de l'agriculture a compétence pour approuver des modifications au règlement de la Direction générale;

Que l'examen des projets de règlement financier et de règlement du personnel a mis en évidence qu'il est nécessaire de modifier certains articles du règlement de la Direction générale, avant l'approbation desdits projets.

DECIDE:

D'approuver les modifications aux articles du règlement de la Direction générale, recommandées par le Comité exécutif lors de ses Quatrième et Cinquième réunions ordinaires, soit:

Article 11.B: Lorsqu'il le juge nécessaire, le Directeur général pourra embaucher, au niveau international ou local, des personnes d'un très haut niveau technique et possédant une vaste expérience professionnelle, en qualité de consultants pour une période d'un an au maximum afin de fournir des services spéciaux ou techniques. Ces personnes ne seront pas considérées comme des membres du personnel de l'Institut, raison pour laquelle leurs obligations et leurs droits ainsi que les grandes lignes de l'activité qu'elles sont appelées à réaliser, seront ceux qui sont énoncés dans le contrat respectif.

Article 12. a.i. PERSONNEL ORDINAIRE: Personnes qui sont nomées pour une période indéfinie, sujette à révision tous les deux ans, leurs nominations

s'effectuant sur la base des dispositions des articles 14 et 36 du présent règlement et conformément au règlement du personnel. Elles exécutent des fonctions spécialisées de caractère permanent à l'Institut.

Article 12. a.ii. **PERSONNEL TEMPORAIRE.** Nommé pour des périodes fixes de moins de deux ans et pour des travaux en rapport direct avec les projets et les activités approuvés.

Article 30. Le Directeur général édicte, conformément aux normes adoptées par le Conseil ou le Comité, les dispositions administratives servant à la classification du personnel dans les catégories professionnelles et dans les services généraux, selon des critères fondés sur les *curricula vitae*, la classe et la qualité des services rendus à l'Institut. Le classement du personnel est révisé tous les deux ans au moins.

Article 30.B.c. Une prime temporaire et variable lorsqu'ils occupent des postes administratifs dont la classification est supérieure à leur classification personnelle actuelle, conformément aux stipulations du règlement du personnel et du Système de rémunérations.

Article 31. Les postes des Sous-Directeur général, de Sous-Directeurs généraux adjoints, de Directeurs, de Conseillers du Directeur général et de Directeurs des Bureaux nationaux de la Direction générale sont des postes de confiance qui relèvent du Directeur général. Pour choisir les personnes à ces postes le Directeur général s'en remettra aux normes d'excellence académique et exigera des candidats une grande compétence professionnelle conformément à l'article 12 alinéa a.i. Un membre du personnel professionnel international régulier qui a accédé à un poste de confiance, retrouve, en quittant ledit poste, sa classification antérieure, avec les échelons d'augmentation pour mérite qu'il aurait gravis dans l'exercice des fonctions de son poste antérieur.

Article 33. Tous les membres du personnel font, périodiquement, tous les deux ans au moins, l'objet d'une évaluation et d'une notation pour ce qui est de leur travail. Les résultats leur sont communiqués complètement, en temps opportun et dans les formes appropriées.

Article 36. La nomination et la promotion du personnel se fait équitablement, sans distinction de race, de religion ou de sexe. Seules la compétence, l'expérience, l'efficacité et la probité sont prises en compte. Dans le même temps, le recrutement se fait sur la base de la représentation géographique la plus large possible parmi les ressortissants des Etats membres, sauf dans des cas d'exception où, pour des besoins du service, il faut nommer des ressortissants d'un Etat dans un autre.

Article 45. Les membres du personnel nommés ou engagés conformément à l'article 12, alinéas b. et c., participent au système de sécurité sociale du pays

où la prestation de services a lieu. Si dans un Etat membre quelconque le système de sécurité sociale est inexistant ou qu'il n'offre pas, de l'avis de l'Institut, tous les bénéficiaires dont les membres de son personnel devraient jouir, l'Institut donnera la couverture totale ou supplémentaire.

Article 57. A tout membre du personnel à l'engagement duquel il est mis fin et qui a occupé un poste pendant deux ans au moins, l'Institut reconnaîtra officiellement par écrit, les services et versera une indemnité, conformément aux dispositions réglementaires.

Article 68. La présentation du projet de programme-budget se fait également par ventilation des objets de dépense, à savoir: personnel professionnel international, personnel professionnel local et personnel des services généraux, bourses, voyages officiels des fonctionnaires de l'IICA, documents et fourniture de bureau, installations, équipement et meubles, services généraux, contrats de services et autres coûts.

Article 70.e.ii. La situation du sous-fonds de travail du Fonds ordinaire et des Fonds renouvelables approuvés, et

Article 74. Les crédits devront être disponibles pour s'acquitter du paiement de toutes les obligations encourues pendant l'exercice budgétaire où ces obligations ont été approuvées. Les crédits devront être disponibles également pour financer les obligations approuvées avant la clôture de l'exercice budgétaire et celles qui ont lieu durant l'année ou les années suivantes pour leur paiement correspondant. Ces crédits devront demeurer disponibles à cette fin pendant deux ans au moins après la date de clôture de l'exercice budgétaire au cours duquel l'obligation a été encourue et approuvée. A la fin de cette période, les crédits devront prendre fin et toutes les obligations restantes être annulées tandis que les fonds respectifs seront transférés au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire sous la forme de crédits non engagés.

Article 81. La Direction générale percevra toutes les ressources de l'Institut et elle devra réaliser toutes les démarches nécessaires pour les percevoir en temps opportun. Les contributions volontaires destinées à des fonds spéciaux pourront se faire en partie en monnaie nationale de l'Etat membre intéressé conformément à l'accord conclu par l'Institut et le donateur, compte tenu des besoins des programmes.

Article 82.e. (Nouveau) FONDS D'IMMOBILISATION. Il comprend la valeur monétaire de tous les biens immeubles et meubles (mobilier, équipement, véhicules, édifices, améliorations, terrains et tous autres avoirs) de l'Institut. Il convient de maintenir un compte séparé appelé "Investissements en immobilisations" au sein de chacun des Fonds ordinaires, Fonds spéciaux, Fonds de dépôt et Fonds renouvelables, pour l'acquisition de biens dans le cadre de ces fonds. Tous les legs et dons d'immobilisation sont assimilés à des investissements du Fonds ordinaire, sauf indication du contraire.

Article 83.a. SOUS-FONDS ORDINAIRE. Y son inscrites les recettes provenant des quotes-parts des Etats membres, les recettes accessoires qui ne sont pas destinées par le Conseil à des fins précises, les remboursements de frais d'administration, des contrats conclus avec d'autres institutions, et les prélèvements faits sur le sous-fonds de roulement.

Article 101. Les vérificateurs externes n'auront pas qualité pour modifier les comptes, mais doivent appeler l'attention du Conseil sur toute obligation dont la légalité ou la correction leur paraissent discutables.

Article 103. Les vérificateurs externes peuvent signaler dans leur rapport toute insuffisance ou irrégularité qu'ils ont relevé dans le cadre de leur travail, et devront en informer immédiatement le Directeur général pour lui donner la possibilité de fournir des explications ou d'apporter des corrections.

Article 105. Les vérificateurs externes remettront leur rapport annuel au Conseil avant le 30 juin de l'année suivante à l'exercice budgétaire vérifié, ou 60 jours au moins avant la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, la première en date. En même temps ils remettront une copie dudit rapport au Directeur général. Le Comité remettra le rapport à la réunion subséquente du Conseil, avec les observations et les recommandations qu'il juge pertinentes.

RESOLUTION No. 65

REGLEMENT DU PERSONNEL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le projet de règlement du personnel.

CONSIDERANT:

Que durant sa quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif, par le biais de sa résolution No. 28, a demandé au Directeur général d'émettre des décisions exécutives afin de mettre en vigueur, à titre d'essai, le projet de proposition du règlement du personnel qui ne donnera pas de nouveaux droits aux fonctionnaires ou qui n'aura aucun effet budgétaire, et d'informer la cinquième réunion de cet organisme des résultats de cette mise en vigueur à titre d'essai ainsi que des recommandations de modification qu'il juge nécessaires;

Que le Directeur général, en date du 1er mars 1985, a donné effet à la résolution susmentionnée, a soumis son rapport au Comité exécutif et a proposé des modifications que le Comité exécutif a analysées et présentées à son examen.

DECIDE:

1. D'approuver le projet de règlement du personnel présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif.
2. De demander au Directeur général de mettre en vigueur le nouveau règlement du personnel à compter du 1er janvier 1986.

RESOLUTION No. 66

NORMES REGISSANT LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL

Le **CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE**, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le projet de normes régissant la classification du personnel de l'IICA.

CONSIDERANT:

Que, durant sa quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif a approuvé **ad-referendum** le projet des normes de classification du personnel de l'IICA présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif;

Que le Directeur général a appliqué ce système à l'élaboration du projet de programme-budget 1986-1987, préparant des définitions d'emploi pour tous les postes de l'Institut et les révisant conformément aux grandes lignes susmentionnées.

DECIDE:

1. D'approuver le projet des normes de classification du personnel de l'IICA présenté par le Directeur général avec les modifications apportées par le Comité exécutif.
2. De demander au Directeur général qu'il applique ce système à partir du 1er janvier 1986.

RESOLUTION No. 67

SYSTEME DE REMUNERATION

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le projet de "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA."

CONSIDERANT:

Que, durant la quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif a approuvé **ad-referendum** le projet de "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif;

Que le Directeur général a créé une Commission mixte d'administration du personnel afin d'élaborer un nouveau système d'évaluation du travail qui facilitera l'octroi objectif des augmentations par catégorie et par mérite, selon les dispositions du nouveau système de rémunération.

DECIDE:

1. De ratifier l'approbation **ad-referendum** du "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" formulée par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire.
2. De demander au Directeur général qu'il achève l'élaboration du nouveau système d'évaluation du travail afin que celui-ci puisse être appliqué à partir du 1er janvier 1986, date à laquelle entrera en vigueur le nouveau système de rémunération.

RESOLUTION No. 68

FONDS RENOUEVABLES

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général portant sur l'examen concernant le besoin et l'utilisation des Fonds renouvelables.

La résolution IICA/CE/Res.41(V-0/85) du Comité exécutif lors de sa Cinquième réunion ordinaire;

CONSIDERANT:

Que la nouvelle structure financière de l'IICA prévoit de façon adéquate le contrôle et le report des fonds du programme-budget destinés, aux opérations internes de l'IICA;

Que la structure financière de l'IICA ainsi que les exigences et procédures comptables de l'IICA ont considérablement changé à compter de la date de création des Fonds renouvelables par le Conseil de direction de l'Institut interaméricain de Sciences agricoles;

Que les objectifs spécifiques poursuivis qui ont justifié la création desdits Fonds ne sont plus valables ou font partie maintenant, du budget;

Que, vu les besoins actuels, l'existence de ces Fonds renouvelables ne paraît se justifier que pour des questions de personnel découlant de prestations légales ou de pensions.

DECIDE:

1. De déroger, lors de la Troisième réunion ordinaire, aux résolutions ci-après concernant les fonds renouvelables:
 - Fonds de mouvement du personnel –IICA/JD-634-14
 - Fonds renouvelable pour l'octroi de bourses –IICA/JD-740-16

- Fonds renouvelable pour le paiement de prestations légales au personnel national –IICA/JD-810/72-13 et IICA/RAJD/Res.1(12/73)
 - Fonds renouvelable pour le remplacement d'équipement –IICA/JD-634-16 et IICA/JD-658-15
 - Fonds renouvelable pour la publication de textes et de matériel d'enseignement –IICA/JD-658-13
2. De demander au Directeur général une étude sur la possibilité de constituer, conformément à la nouvelle structure financière de l'IICA, un Fonds renouvelable pour des prestations légales et des pensions du personnel local; cette étude signalerait les répercussions éventuelles de nature juridique ou financière que ce Fonds pourrait avoir.
 3. D'établir un terme aux Fonds renouvelables existant le plus tôt possible et au plus tard au début de l'exercice budgétaire 1987.

RESOLUTION No. 69

CREANCES DOUTEUSES

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur les créances douteuses. IICA/JIA/Doc. 101(85).

La Résolution IICA/CE/Res.42(V-0/85) émise par le Comité exécutif lors de sa Cinquième réunion ordinaire.

CONSIDERANT:

Que depuis de nombreuses années se sont accumulées d'une période à l'autre des créances qualifiées de créances douteuses, en dépit du fait que; de par leur nature ou compte tenu du temps qui s'est écoulé, il est très peu probable qu'une démarche de recouvrement aboutirait à des résultats positifs,

Que el Comité exécutif, aux termes de la résolution IICA/CE/Res.25(IV-0/84) a demandé au Directeur général de présenter un rapport détaillé sur les antécédents de la question et sur l'état de ces créances et que, conformément aux résultats de ce rapport, il en recommande la liquidation totale ou partielle.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur général à éliminer totalement des états financiers les créances douteuses, identifiées dans le rapport présenté par le Directeur général (IICA/CE/Doc.101(85)), conformément aux recommandations du Comité exécutif émises lors de sa Cinquième réunion ordinaire (IICA/CE/Res.42(V-0/85)).
2. De demander au Directeur général qu'à la fin de chaque exercice budgétaire soient identifiées, dans le rapport financier, les créances des exercices antérieurs qui peuvent être considérées comme irrécouvrables, pour que le Conseil puisse prendre une décision à leur sujet.
3. D'autoriser le Directeur général à demander aux vérificateurs externes qu'ils présentent dans leur rapport une analyse et leur opinion sur les créances douteuses qui ont été ainsi identifiées par le Directeur général dans son rapport financier.

RESOLUTION No. 70

**NIVEAU ET UTILISATION DES REMBOURSEMENTS
AU TITRE DES CATIs**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs).

CONSIDERANT:

Que le Conseil a adopté une politique visant à stimuler la mobilisation de ressources extérieures pour le financement de projets intéressant des Etats membres;

Que, conformément à cette politique, les fonds extérieurs se sont considérablement accrus à partir de 1977 pour atteindre aujourd'hui un montant qui équivaut quasiment à celui des quotes-parts ordinaires;

Que la mobilisation de ce montant considérable de ressources extérieures améliore sensiblement la situation financière de l'Institut, lui permettant d'entreprendre une action plus vaste et plus intense dans le domaine de la coopération technique aux Etats membres;

Que, au niveau opérationnel, ces fonds contribuent à l'existence d'un effet multiplicateur de l'action des spécialistes qui font partie du personnel régulier de l'IICA lorsqu'ils se livrent à des activités d'orientation, d'appui technique et de coordination des projets financés sur ces ressources, renforçant ainsi la disponibilité des fonds destinés aux dépenses d'exploitation;

Que les ressources extérieures sont allouées à des fins particulières établies dans des accords et qu'elles y sont liées pour le financement de projets mis au point avec les parties contractantes;

Que, par la voie de la concertation avec les gouvernements, l'IICA perçoit un niveau moyen de coûts administratifs et techniques indirects inférieur de 10 p.

100 au montant des projets financés sur des ressources extérieures, ce qui lui a permis de renforcer ses services administratifs et ses services de coordination et d'appui technique auxdits projets;

Que, comme elles sont liées aux fonds hors quotes-parts versés par les gouvernements des Etats membres pour financer des activités concrètes dans les pays eux-mêmes, ces ressources devraient être utilisées dans lesdits pays, en allouant un montant correspondant pour financer les coûts indirects réels des projets au sein de la Direction générale de l'IICA;

Que, aux termes de la résolution IICA/JIA/Res.33(II-E/82), le Conseil a demandé au Directeur général d'établir un niveau raisonnable de "frais généraux", au moyen d'une concertation avec les autorités des institutions nationales, afin de couvrir une partie des coûts de direction, de supervision et d'appui des projets financés sur des fonds extérieurs;

Que, aux termes de la résolution précitée, le Conseil a décidé qu'il fallait faire une différence entre les dons accordés à l'IICA pour son renforcement institutionnel et la prestation de services de coopération technique, habilitant le Directeur général à ne pas percevoir les "frais généraux" dans le cas des dons susmentionnés;

Que l'IICA est un organisme interaméricain qui fournit des services de coopération technique à ses Etats membres, sans but lucratif, ce pour quoi l'appui technique aux projets constitue une fonction inhérente à sa nature et à ses objectifs;

Que l'application de la résolution IICA/JIA/Res.30(II-0/83) qui a fixé le niveau minimum à prélever au titre des CATIs et de l'utilisation des ressources ainsi mobilisées, prend fin avec la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

DECIDE:

1. Que, dans toutes les conventions, tous les contrats et tous les accords qui prévoient un financement sur des ressources extérieures, il faudra arrêter un niveau spécifique de coûts administratifs et techniques indirects, lequel ne sera en aucun cas inférieur à 8 p. 100 du montant des ressources financières versées par le contractant.
2. Que le montant résultant du niveau arrêté sera inclus dans les budgets des projets, une différence étant faite entre les coûts administratifs et techniques indirects encourus dans le pays et les coûts encourus par la Direction générale.

3. De prier le Directeur général de veiller à ce que le montant destiné à financer les dépenses au titre des CATIs dans le pays soit utilisé d'un commun accord par l'IICA et l'Etat membre pour financer les coûts administratifs du bureau national de l'IICA et pour réinvestir dans des projets en cours d'exécution ou dans de nouveaux projets, dans le cadre du sous-fonds général de l'IICA.
4. D'autoriser le Directeur général à ne pas percevoir ces coûts dans le cas des dons accordés à l'IICA pour son renforcement institutionnel.

RESOLUTION No. 71

REGLEMENT FINANCIER

Le **CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La proposition de Règlement financier présenté par le Directeur général.

Les résolutions du Comité exécutif No IICA/CE/Res.20(IV-0/84), "Mise en oeuvre du Règlement financier", et No IICA/CE/Res.40(V-0/85), "Modifications au Règlement de la Direction générale et à un Projet de Règlement financier".

CONSIDERANT:

Que, conformément à l'article 2.j de Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, il incombe au Conseil d'approuver le Règlement financier de la Direction générale.

DECIDE:

D'approuver le Projet de Règlement financier présenté par le Directeur général avec les modifications introduites par le Comité exécutif lors de ses Quatrième et Cinquième réunions ordinaires et en ajoutant ce qui suit à la fin de 3.6.1 "conformément à la résolution spéciale approuvée par le Conseil interaméricain de l'agriculture".

RESOLUTION No. 72

PLAN A MOYEN TERME

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La proposition du Directeur général visant le plan à moyen terme 1988-1992.

Les résolutions IICA/CE/Res.48(V-0/85) et IICA/CE/Res.50(V-0/85) émises par le Comité exécutif à sa Cinquième réunion ordinaire.

CONSIDERANT:

Que le plan à moyen terme en vigueur qu'a approuvé le Conseil interaméricain de l'agriculture dans sa résolution IICA/JIA/Res.14(II-E/82), prend fin en 1987 et qu'à ce jour, il a été un instrument très utile qui sert de cadre fondamental à l'orientation des activités de l'IICA;

Qu'il est nécessaire de mener à bien un processus permanent de révision, de mise à jour et d'évaluation continue du plan à moyen terme en vigueur, conformément à l'évolution des besoins des pays membres, et que le résultat de cette évaluation doit servir de base à la formulation du nouveau plan à moyen terme 1988-1992 et des nouvelles stratégies pour les années 90;

Qu'il est utile de procéder à l'analyse et à l'évaluation du plan à moyen terme, accordant une attention particulière à l'interaction des résultats de son application conformément à l'évolution des problèmes technologiques, économiques, sociaux et politiques des Etats membres ainsi qu'à l'expérience institutionnelle acquise;

Qu'il est dans l'intérêt des Etats membres et de la Direction générale de l'IICA que l'Institut atteigne à chaque fois un degré plus élevé d'excellence professionnelle.

Qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur la participation active des Etats membres et des experts afin d'enrichir le processus d'analyse et d'évaluation des politiques générales et du plan à moyen terme en vigueur;

Que ce processus fait intervenir des coûts qui devraient être financés sur les ressources de projet de programme-budget 1986-1987.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur général à allouer des ressources du budget 1986-1987 afin d'embaucher, en consultation avec le Directeur général élu, un groupe d'experts extérieurs à l'IICA de grande réputation pour que l'Institut et les Etats membres procèdent ensemble à une révision et à une évaluation du plan à moyen terme et des programmes et projets qui sont exécutés dans son cadre.
2. De convoquer en 1986, au Mexique, à une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture afin d'examiner et d'approuver les propositions concernant l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme, et de demander au Directeur général qu'il ouvre dans le projet de programme-budget 1986-1987 les crédits budgétaires nécessaires.
3. De demander au Directeur général de prendre des mesures immédiates pour réduire de dix pour cent les ressources affectées au personnel permanent qui relèvent des ressources ordinaires de l'Institut, dans le cadre du prochain plan à moyen terme, conformément aux recommandations du Comité exécutif contenues dans la Résolution IICA/CE/Res.50(V-0/85).

RESOLUTION No. 73

ECHELLE DES QUOTE-PARTS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles a fixé le mode de calcul des quotes-parts des Etats membres dans une série de résolutions et de décisions comme suit:

Que, conformément à la résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA seront calculées sur la base de l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'Organisation des Etats Américains;

Que la Résolution IICA/JD-652,rév.2 du 28 mars 1969, fixe à 66 p.100 le plafond de la contribution d'un Etat membre au budget de l'IICA et que, dans l'échelle des contributions ne seront inclus que ces Etats membres;

Que, dans la résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, a été approuvée la procédure permettant d'établir l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'IICA, compte tenu des dispositions de la résolution IICA/JD-652, rev.2, susmentionnée;

Que le Canada et la Guyane ne sont pas des Etats membres de l'Organisation des Etats Américains et que, par conséquent, leurs quotes-parts respectives doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres Etats membres de l'IICA;

Que l'article 23 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture stipule que les Etats membres contribueront au soutien de l'Institut par le biais de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil.

DECIDE:

1. De fixer les quotes-parts qui correspondent aux Etats membres de l'IICA pour les exercices 1986 et 1987 en fonction des montants indiqués ci-après:

ETATS MEMBRES	% OEA	% IICA	1986-1987
Antigua et Barbuda	0,02	—	—
Argentine	7,45	7,48	1.417.279
Bahamas	0,07	—	—
Barbade	0,08	0,08	15.158
Bolivie	0,18	0,18	34.106
Brésil	9,34	9,37	1.775.389
Chili	0,81	0,81	153.475
Colombie	0,99	0,99	187.581
Costa Rica	0,18	0,18	34.106
Dominique	0,02	0,02	3.790
Equateur	0,18	0,18	34.106
El Salvador	0,18	0,18	34.106
Etats-Unis d'Amérique	66,00	66,00	12.505.410
Grenade	0,03	0,03	5.684
Guatemala	0,18	0,18	34.106
Haiti	0,18	0,18	34.106
Honduras	0,18	0,18	34.106
Jamaïque	0,18	0,18	34.106
Mexique	7,00	7,03	1.332.015
Nicaragua	0,18	0,18	34.106
Panama	0,18	0,18	34.106
Paraguay	0,18	0,18	34.106
Pérou	0,54	0,54	102.317
République Dominicaine	0,18	0,18	34.106
Saint-Vicent-et-Les-Grenadines	0,03	—	—
Sainte-Lucie	0,03	0,03	5.684
Suriname	0,13	0,13	24.631
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	34.106
Uruguay	0,36	0,36	68.211
Vénézuéla	3,59	3,61	684.008
TOTAL PARTIEL	98,83	98,82	18.724.010
Cuba*	1,17	1,18	223.582
TOTAL PARTIEL	100,00	100,00	18.947.592
Autres Gouvernements membres:			
Canada	—	6,94	1.314.963
Guyane	—	0,14	26.527
TOTAL	100,00	107,08	20.289.082

* Figure uniquement dans ce tableau aux fins de la répartition du total des quotes-parts.

2. D'autoriser le Directeur général à utiliser pendant de brèves périodes la ligne de crédit ouverte avec la Banque, dans les cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des Etats membres, les liquidités disponibles l'exigent, le Directeur général devant alors en informer le Conseil interaméricain de l'agriculture.
3. De déterminer que tout montant reçu en sus du montant approuvé, sera versé au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire. Par ailleurs, les soldes des montants non dépensés et non engagés, seront également versés à ce Sous-Fonds.

RESOLUTION No. 74

**PROJET DE PROGRAMME-BUDGET
1986-1987**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Comité exécutif sur le Projet de programme-budget 1986-1987.

CONSIDERANT:

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule dans son article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture aura pour attribution "d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des Etats membres. . .";

Que les recettes provenant des quotes-parts des Etats membres seront en 1986 et en 1987 de US\$ 20.289.082 chaque année,

Que les recettes prévues des coûts administratifs et techniques indirects seront en 1986 de US\$ 1.336.500 et en 1987 de US\$ 1.337.900.

Que le projet de programme-budget de ressources ordinaires pour les années 1986 et 1987, présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain de l'agriculture, est de US\$ 20.289.082 pour chaque année et qu'y figurent identifiées et séparées les ressources des quotes-parts et des coûts administratifs et techniques indirects;

Que dans la proposition présentée par le Directeur général sont mentionnés les montants inscrits au budget pour les services directs de coopération technique, les coûts de la Direction générale et les coûts généraux et provisions financés sur les quotes-parts de Etats membres.

DECIDE:

1. D'approuver le programme-budget biennal de l'IICA financé sur les quotes-parts des Etats membres pour les exercices allant du 1er janvier au 31

décembre de 1986 à raison d'un montant de 20.289.082 dollars et du 1er janvier au 31 décembre 1987 à raison d'un montant identique.

2. De donner au programme-budget 1986-1987 de l'IICA financé sur les quotes-parts des Etats membres pour 1986 et 1987 la ventilation ci-après pour chaque exercice:

	Milliers de dollars	
	1986	1987
CHAPITRE I – SERVICES DIRECTS DE COOPERATION TECHNIQUE	13.796,5	13.959,7
A. Programmes	11.281,4	11.466,1
1. Education agricole formelle	641,4	650,3
2. Appui aux institutions nationales de création et de transfert de technologie agricole	2.041,0	2.093,5
3. Conservation et mise en valeur des ressources naturelles renouvelables	938,4	967,7
4. Santé animale	940,7	955,5
5. Santé végétale	819,9	829,2
6. Aide à la production agricole et forestière	1.489,2	1.522,7
7. Commercialisation agricole et agro-industries	893,4	891,2
8. Développement rural intégré	1.607,3	1.635,0
9. Planification et administration pour le développement agricole et le bien-être rural	1.447,3	1.447,9
10. Information pour le développement agricole et le bien-être rural	462,8	473,1

B. Centres	1.872,2	1.897,0
1. Apport au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	1.004,4	1.004,4
2. Centre interaméricain de documentation et d'information agricole (CIDIA)	588,7	608,5
3. Centre de projets d'investissement (CEPI)	279,1	284,1
C. Services d'appui technique	442,9	446,6
1. Service d'informatique	219,3	220,3
2. Service d'édition IICA	223,6	226,3
D. Coopération technique conjoncturelle et préinvestissement	200,0	150,0
CHAPITRE II – COUTS DE LA DIRECTION GENERALE	5.971,7	5.589,2
A. Bureau du Directeur général	1.810,9	1.686,2
B. SDGA Opérations	2.870,0	2.689,1
C. SDGA Affaires extérieures	814,4	764,6
D. SDGA Développement des programmes	476,4	449,3
CHAPITRE III – COUTS GENERAUX ET PROVISIONS	520,9	740,2
A. Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire	303,6	223,6
B. Réunion du Comité exécutif	100,0	103,5
C. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	–	245,6
D. Réunion de la Conférence interaméricaine d'agriculture	–	50,2
E. Tribunal administratif OEA	6,0	6,0

F. Assurance actifs IICA	35,5	35,5
G. Pension anciens directeurs généraux IICA	40,8	40,8
H. Vérification extérieure des comptes	35,0	35,0
TOTAL	20.289,1*	20.289,1*

* Ce montant ne comprend pas le remboursement que font les Etats-Unis d'Amérique au titre d'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'institution.

3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception des actions B.1 du Chapitre I et B. du Chapitre III, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres affectés de plus de 10 p.100.
4. D'autoriser le Directeur général à réaliser des dépenses qui ne figurent pas au point 2 du présent projet de résolution, en fonction des revenus au titre des coûts administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions signés dans le cadre de programmation établi par le projet de programme-budget qu'a présenté le Directeur général.
5. D'autoriser le Directeur général à utiliser l'excédent des recettes sur les dépenses des opérations du Centre interaméricain de documentation et d'information agricole, du Centre de projets d'investissement, du Service d'informatique et du Service d'édition IICA, pour le renforcement des activités de l'IICA.
6. D'autoriser le Directeur général à réaliser les ajustements correspondants aux dépenses fixées par la présente résolution, lorsque les recettes de chacun des exercices s'avèrent inférieures aux recettes estimées, et à en informer le Conseil interaméricain de l'agriculture.
7. De déterminer que les quotes-parts du Gouvernement cubain seront transférées au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire de l'IICA et que leur utilisation postérieure devra être approuvée par le Conseil interaméricain de l'agriculture, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

IICA/JIA/Res.75(III-0/85)
23 octobre 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No. 75

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS ET MEMORANDUMS D'ACCORD

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Comité exécutif sur les accords, les conventions, les contrats et les mémorandums d'accord,

DECIDE:

- 1. D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA au moyen des accords, conventions, contrats et mémorandums d'accord pendant les années civiles 1986 et 1987, aux fins spécifiques convenues.**

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Contrat de services de consultants entre le Ministère de l'éducation du Costa Rica et l'IICA (MIDEPLAN)*	MIDEPLAN	Costa Rica	Coopération à l'appui de la consolidation du secteur de développement agricole et des ressources naturelles renouvelables dans le domaine de la zonification	21.6	21.6
Mémoire d'entente entre l'Union Nacional de Cooperativas (UNACOO) et l'IICA	UNACOO	Costa Rica	Appui institutionnel au programme national des coopératives d'étudiants et de jeunes	7.0	—
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'Agriculture du Costa Rica (MAG) et l'IICA*	MAG	Costa Rica	Coopération à l'appui de la consolidation du secteur de développement agricole et des ressources naturelles renouvelables dans le domaine de la zonification	114.0	114.0
Accord d'exécution du programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes (PROMECAFE)	PAYS	Amérique centrale, Panama, République Dominicaine	Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes	160.0	160.0

Accord de don entre l'IICA et les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Bureau régional pour les programmes centraméricains-ROCAP au nom de l'AID	ROCAP	Amérique centrale et Panama	Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes	956.9	-
Accord de financement entre la Communauté économique européenne (CEE), la France et l'IICA (FORGE)*	CEE	Amérique centrale et Panama	Renforcement de la capacité de gestion des co-entreprises de production agricole (FORGE)	450.0	365.0
Accord entre la Fondation W.K. Kellogg et l'IICA	W.K. Kellogg	Pays du système interaméricain	Renforcement de la capacité de direction pour le fonctionnement du processus de développement agricole et rural au niveau des institutions, des programmes et des projets (PROPLAN)	213.7	222.2
Renouvellement de l'accord de coopération technique entre les Ministères de l'agriculture de l'Amérique centrale et du Panama, le Secrétariat de l'agriculture de la République Dominicaine et l'IICA	PAYS	Costa Rica	Appui au fonctionnement du Secrétariat de coordination du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine (CORECA)	159.9	160.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre l'IICA et les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Bureau régional pour les programmes centraméricains-ROCAP de l'AID*	ROCAP	Costa Rica	Appui au fonctionnement du Secrétariat de coordination du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine (CORECA)	750.0	750.0
Contrat administratif entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala (MAGA) et l'IICA	BID	Guatemala	Coopération technique pour le renforcement institutionnel des programmes de santé animale	681.1	162.9
Mémorandum de dons entre le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'IICA	CRDI	Guatemala	Amélioration des systèmes de production bovine à deux fins	74.0	69.7
Mémorandum d'accord entre la Faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos (FAUSAC) du Guatemala et l'IICA	CRDI/CANADA	Guatemala	Appui au Centre national AGRINTER de la Faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos du Guatemala (FAUSAC)	10.9	-

Mémoire d'accord entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala (MAGA) et l'IICA	Guatemala	12.0	—
Appui au secteur public agricole en matière de transfert contrôlé de technologie par le biais de modules technologiques de production			
Accord de fonctionnement entre la Banque nationale de développement agricole du Honduras (BANADESA) et l'IICA	Honduras	25.3	23.0
Formation de personnel du secteur public agricole			
Accord entre la Secrétariat des ressources naturelles du Honduras (SRN) et l'IICA*	Honduras	275.0	275.0
Appui au programme de développement de l'élevage et de santé animale			
Accord de fonctionnement du programme de formation et d'étude sur la réforme agraire et le développement rural de l'Isthme centraméricain et de la République Dominicaine	Honduras	140.0	140.0
Formation et étude concernant la réforme agraire et le développement rural de l'Isthme centraméricain et de la République Dominicaine (PRACA)			
Accord entre le Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique (SARH) et l'IICA	Mexique	44.8	44.8
Coopération technique SARH-IICA pour le renforcement des activités de planification dans les Etats			

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre le Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique (SARH) et l'IICA (santé animale)*	SARH	Mexique	Renforcement des activités de santé animale	1.158.1	1.389.7
Accord de coopération technique entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA	INDHRI	République Dominicaine	Renforcement du système de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles renouvelables	24.0	24.0
Mémoire d'accord et de coopération technique entre l'IICA et la Corporación Dominicana de Electricidad (CDE)	CDE	République Dominicaine	Plan de protection du bassin d'influence du projet hydroélectrique à Rio Blanco	58.0	58.4
Contrat de fonctionnement entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA	BIRD	République Dominicaine	Etude du fonctionnement du système des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Nizao, système de réservoirs Valdesia	46.5	-

Accord entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA*	BID	République Dominicaine	Projet pilote d'administration, d'exploitation et d'entretien d'une zone du projet d'irrigation Yaque del Norte	206.5	153.5
Accord entre le Secrétariat d'Etat de l'Agriculture de la République Dominicaine (SEA) et l'IICA	SEA	République Dominicaine	Consolidation du système de planification et exécution des politiques et des services de la SEA	16.0	17.0
Amendement No. 3 à l'Accord de coopération entre l'AID, l'IICA et le Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti	AID	Haïti	Surveillance des maladies/santé animale	165.4	—
Accord de coopération entre l'AID, l'IICA et le Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti	AID	Haïti	Repeuplement porcin — phase intermédiaire	390.2	—
Accord entre le Ministère de l'Agriculture de la Jamaïque (MINAG) et l'IICA	CRDI	Jamaïque	Services directs de coopération technique pour les systèmes de croissance	70.1	60.8

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre le Ministère de l'agriculture de la Colombie et l'IICA pour l'exécution du programme de formation agricole	Institutions du secteur agricole	Colombie	Formation dans des domaines prioritaires des organismes du secteur agricole (programme national de formation agricole)	135.3	140.7
Accord de coopération technique entre l'Institut colombien d'agriculture (IICA) et l'IICA *	ICA	Colombie	Appui à l'Institut colombien d'agriculture	75.9	76.7
Accord entre le Centre de recherche de l'Office colombien du sucre (CENICAÑA) et l'IICA *	CENICAÑA	Colombie	Appui au modèle institutionnel du CENICAÑA	66.7	67.3
Mémorandum d'accord pour la coopération technique entre le programme de développement rural intégré de la Colombie (DRI-PAN) et l'IICA	DRI-PAN-BIRD	Colombie	Appui au programme DRI-PAN pour l'élément de commercialisation	115.0	118.0

Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture de la République de Colombie et l'IICA	Ministère de l'agriculture	Colombie	Renforcement du secteur public agricole colombien en matière de planification et d'administration pour le développement agricole et rural	30.0	30.0
Contrat de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la Colombie et de l'IICA	OPSA	Colombie	Renforcement du secteur public agricole colombien en matière de planification et d'administration pour le développement agricole et rural	258.1	259.3
Accord de coopération technique entre le Secrétariat du développement rural intégré de la présidence de la République de l'Equateur (SEDRI) et l'IICA	AID	Equateur	Coopération technique pour le programme de développement rural intégré	194.6	—
Accord de coopération technique entre l'Etat équatorien et l'IICA	BIRD	Equateur	Coopération technique pour le programme de développement rural intégré	147.4	162.0
Mémoire de don entre le CRDI et l'IICA	CRDI (Canada)	Equateur	Appui au projet d'évaluation des pâturages tropicaux	23.0	17.3

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de l'Equateur (MAC) et l'IICA	MAG	Equateur	Appui du MAG pour le fonctionnement du bureau	11.5	10.0
Mémoire de don entre le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'IICA	CRDI	Pérou	Transformation de cultures andines au Pérou	53.7	—
Accord entre la République du Vénézuéla représentée par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAC) et l'IICA	MAC	Vénézuéla	Renforcement du programme de santé animale de la Direction générale sectorielle du développement de l'élevage du MAC	202.1	244.4
Accord général entre le Fonds de crédit agricole du Vénézuéla (FCA) et l'IICA	FCA	Vénézuéla	Appui au Fonds du crédit agricole pour la planification de ses opérations et la création du programme national de crédit en vue de la commercialisation agricole et du développement agroindustriel	38.4	41.5

Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Venezuela (MAC) et l'IICA	Ministère de l'agriculture	Vénézuéla	Direction du Bureau	31.7	31.7
Accord de coopération technique entre le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Pernambuco et l'IICA (éducation)*	Secrétariat à l'éducation	Brésil	Participer avec le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Pernambuco à l'évaluation et à la planification active des programmes d'enseignement rural	64.9	67.0
Accord de coopération technique entre le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Piaui et l'IICA (éducation)	Secrétariat à l'éducation	Brésil	Participer avec le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Piaui à l'exécution du programme d'enseignement rural	73.7	74.4
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'éducation du Brésil et l'IICA (éducation)*	Ministère de l'éducation	Brésil	Participer avec le Ministère de l'éducation à la redéfinition et à la mise en oeuvre des nouvelles politiques d'enseignement structuré et non structuré en milieu rural	180.3	180.0
Accord de coopération entre l'Empresa Brasileira de Investigación Agropecuaria (EMBRAPA) et l'IICA	BIRD et autres	Brésil	Coopération technique pour le renforcement de la recherche agricole (IICA-EMBRAPA)	2.721.3	1.581.4

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Contrat de coopération entre l'EMBRAPA et l'IICA *	BID/EMBRAPA	Brésil	Développement de la recherche agricole pour la région du centre-sud (PROCENSUL II)	1.402.0	1.780.7
Contrat de coopération technique entre l'EMBRAPA et l'IICA *	BIRD	Brésil	Coopération technique pour le renforcement de la recherche agricole et du transfert de technologie (BIRD III)	1.072.0	4.474.6
Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	MINTER/SERSE	Brésil	Coopération avec le MINTER et les organismes associés à la définition, à l'élaboration et à l'exécution des plans, programmes et projets d'irrigation	62.4	63.9
Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	CODEVASF	Brésil	Coopération technique à la CODEVASF pour l'exploitation et l'entretien de zones irriguées	91.3	98.0

Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	DNOCS	Brésil	Coopération technique au Département national des travaux contre la sécheresse (DNOCS) pour l'exploitation et l'entretien des périmètres irrigués	73.9	86.0
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA*	PROVARZEAS	Brésil	Coopération technique à la PROVARZEAS nationale de MINAGRI pour les programmes de l'agriculture irriguée	148.5	150.1
Accord entre la Fondation zoobotanique du District fédéral du Brésil (FZDF) et l'IICA*	FZDF	Brésil	Coopération technique au Secrétariat à l'agriculture et à la production du District fédéral dans les zones d'irrigation	26.4	—
Accord entre le Secrétariat de la planification, de la science et de la technique de l'Etat de Bahia et l'IICA	SEPLANTEC	Brésil	Coopération technique dans le domaine des ressources naturelles et de l'irrigation de l'Etat de Bahia	317.3	331.2
Accord entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA (santé animale)*	LANARA	Brésil	Coopération technique pour la prévention, le combat et l'éradication des maladies et des parasites animaux au Brésil	45.0	45.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	MINAGRI	Brésil	Coopération avec le programme d'agro-énergie du Ministère d'agriculture	161.0	167.7
Accord entre l'organisme de coordination en matière d'agro-énergie du Ministère de l'agriculture et l'IICA*	MINAGRI	Brésil	Coopération agro-énergétique avec les pays	20.0	20.0
Accord entre l'Etat de Bahia et l'IICA*	SEPLANTEC/ CAR	Brésil	Coopération technique pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de programmes de développement rural dans l'Etat de Bahia	273.7	278.0
Accord entre la surintendance du développement du Nord-Est (SUDENE) et l'IICA*	SUDENE BIRD	Brésil	Coopération technique au gouvernement brésilien pour l'exécution du projet Nord-Est - Programme d'appui au petit producteur rural	1.050.0	840.0

Mémoire d'accord sur la coopération entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA *	Ministère de l'agriculture	Brésil	Appui aux opérations générales de l'IICA au Brésil	15.0	15.0
Accord entre la surintendance du développement de la pêche du Brésil (SUDEPE) et l'IICA *	SUDEPE	Brésil	Appui à la création du système de documentation et d'information de la SUDEPE	75.3	75.5
Accord entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA *	Ministère de l'agriculture	Brésil	Appui aux activités du Centre national d'information documentaire agricole (CENAGRI) du Ministère de l'agriculture	16.4	16.4
Mémoire d'accord entre le Bureau de la planification agricole (ODEPA) du Ministère de l'agriculture du Chili et l'IICA	ODEPA	Chili	Renforcement du processus de planification agraire du Ministère de l'agriculture	48.2	51.3
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture et de la pêche de l'Uruguay (MAP) et l'IICA	MAP/AID	Uruguay	Coopération technique pour l'élaboration de stratégies et de mécanismes institutionnels concernant la création et le transfert de technologies agricoles	81.0	81.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de coopération technique entre les coopératives de Calagua et Calipca et l'IICA	Coop. Calagua, Calpica, BID	Uruguay	Développement agricole régional en Uruguay	224.0	224.0
Accord sur la coopération technique non remboursable entre l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et l'IICA d'une part et la BID d'autre part	PAYS-BID	Uruguay	Programme coopératif de recherche agricole du Cone Sud (IICA/BID-PROCISUR)	729.6	707.6
Accord entre la Banque inter-américain de développement (BID) et l'IICA	BID	CEPI	Unité chargée d'élaborer les projets (UPP)	550.0	500.0
Accord entre l'Insitut de développement économique (IDE) de la Banque mondiale et l'IICA à travers le Centre de projets d'investissement (CEPI)	IDE	CEPI	Cours de formation	137.0	137.0

Mémoire de don entre le CRDI et l'IICA	CRDI	CIDIA	Projet coopératif IICA/CRDI pour l'utilisation des bases de données du système AGRINTER/AGRI	94.9	37.7
TOTAL				17.369.5	17.494.0

2. D'autoriser le Directeur général à accepter les contributions et les dons et à signer les contrats qui ne sont pas expressément autorisés par la présente résolution, sous réserve que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur devant au préalable informer le Comité exécutif lorsque le total global des contrats excède 250.000 dollars par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les coûts administratifs et techniques indirects conformément à la résolution IICA/JIA/Res.30 (II-0/83) adoptée en octobre 1983 à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
3. De stipuler que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats et de mémorandums d'accord pendant les années 1986 et 1987 sera maintenu dans un compte distinct de celui du Fonds de fidéicommis de l'IICA et sera utilisé en fonction de l'état des contributions.
4. D'autoriser le Directeur général à ajuster les programmes opérationnels élaborés sur la base de chiffres estimatifs dans la mesure où les ressources sont effectivement confirmées par les institutions participantes.

RESOLUTION No. 76

RENFORCEMENT DES PROJETS DE JEUNESSE RURALE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que plus de 20% du total de la population d'Amérique Latine et des Caraïbes est constituée par des jeunes dont un bon nombre réside en zone rurale;

Que, conscient du besoin d'améliorer les conditions de vie de la jeunesse rurale l'IICA est en train de mettre en oeuvre une série de projets en faveur du développement integral de cette jeunesse;

Que l'IICA dispose d'un Secrétariat interaméricain des jeunesses rurales et d'un organe consultatif dénommé Conseil consultatif interaméricain pour la jeunesse rurale et qu'à travers ces instruments il a mené à bien d'importantes activités pour promouvoir la participation de la jeunesse rurale au processus de développement;

Que l'année 1985 a été déclarée par l'Organisation des Nations Unies année internationale de la jeunesse sous la devise "Participation, développement, et paix".

DECIDE:

1. De demander au Directeur général de fournir tous ses efforts en vue d'augmenter et de renforcer les projets destinés à encourager la participation de la jeunesse rurale au processus de développement.
2. D'autoriser le Directeur général à effectuer auprès des organismes financiers, toutes démarches permettant la réalisation d'un plus grand nombre de projets en faveur de la jeunesse rurale.

RESOLUTION No. 77

**OCTROI DES POUVOIRS LES PLUS AMPLES AU
DIRECTEUR GENERAL ELU**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que, conformément à l'article 2 de la Convention et à l'article premier du Règlement de la Direction générale, la Direction générale est l'organe exécutif de l'Institut;

Que le Dr. Martín Piñeiro a été élu par acclamation Directeur général de l'Institut pour la période quadriennale 1986-1990, lors de la première séance plénière qui a eu lieu le 21 octobre 1985 à 17h45, en application des dispositions y relatives de la Convention (articles 8.f, 12 et 19) du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture (articles 66 et 103 amendés par la résolution IICA/JIA/Res.61(III-0/85);

Que pendant ladite période, à compter du 15 janvier 1986, il appartient au Directeur général d'assumer la représentation légale de l'Institut;

Que, conformément à la loi du Costa Rica, les pouvoirs généraux et les plus amples pouvoirs doivent être inscrits sur le Registre public des pouvoirs.

DECIDE:

1. De conférer au Directeur général élu, Dr. Martín Piñeiro Pagliere un pouvoir général sans limitations pour une période de quatre ans à compter du 15 janvier 1986, afin qu'il puisse s'acquitter en bonne et due forme des fonctions qui lui ont été attribuées par la Convention et les Règlements de l'Institut, conformément aux dispositions y relatives du Code civil costaricien et aux facultés prévues par l'article 1253 dudit Code. M. Piñeiro est également autorisé à conférer tous pouvoirs et à les révoquer.
2. D'autoriser le Directeur général élu, à enregistrer le pouvoir qui lui a été conféré devant les autorités correspondantes, conformément avec la loi du Costa Rica.

RESOLUTION No. 78

**PROGRAMME COOPERATIF DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LA
SOUS-REGION ANDINE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que, lors de la Première réunion des Ministres de l'Agriculture du Groupe andin tenue à Lima, Pérou, du 30 janvier au 1er février 1974, a été approuvée la résolution No. 6 favorisant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un "Programme de coopération technique et scientifique" pour les pays andins;

Que, lors de la Deuxième réunion des Ministres de l'agriculture qui s'est tenue à Quito, Equateur, du 8 au 10 novembre 1976, les Ministres ont demandé à l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IICA) et à la Banque interaméricaine de développement, (BID) par la résolution No. 9, la mise en oeuvre du "Programme coopératif de recherche agricole". Les Ministres se sont en outre engagés à fournir l'appui nécessaire de la part des organismes nationaux de recherche;

Que, suite à ladite résolution No. 9, tant l'IICA que la Banque interaméricaine de développement en consultation permanente avec les directeurs des instituts de recherche de la région andine, ont élaboré le programme correspondant en vue de quoi des réunions se sont tenues en septembre 1977 (Lima, Pérou), en septembre 1978 (Washington, DC, Etats-Unis) et en août 1978 (Caracas, Vénézuéla). Y ont participé les directeurs de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Vénézuéla, des représentants de l'IICA, de la Banque interaméricaine de développement et des observateurs du Conseil de l'accord de Carthagène ainsi que des représentants des Centres internationaux de recherche agricole (CIMMYT, CIAT, CIP). A la suite de ces réunions, le document intitulé "Projet coopératif de recherche agricole appliqué aux pays de la sous-région andine" a été rédigé.

Qu'en septembre 1983, s'est tenue à Lima, Pérou une nouvelle réunion à laquelle ont participé les directeurs des centres de recherche des pays susvisés, des représentants de l'IICA, de la BID et du Conseil de l'Accord de Carthagène; lors de cette réunion on a analysé une nouvelle version du document assortie des commentaires des organismes qui y ont participé. Lors de cette réunion il a été

décidé que les pays membres devraient reconfirmer leur demande de coopération technique à la Banque, étant donné le temps écoulé depuis qu'ils l'avaient présentée en 1978;

Que, entre 1984 et 1985, les cinq pays susnommés ont reconfirme leur demande de coopération technique à la Banque interaméricaine de développement;

Que, le Conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement a approuvé préalablement le "Plan d'opérations de PROCIANDINO" sur la base d'une contribution de US\$ 2.300.000.

Que l'évaluation du "Programme coopératif de recherche agricole pour les pays du Cône sud" a été très satisfaisante; en effet, dans ce type de programmes, la diffusion, entre pays participants, des connaissances technologiques acquises par les instituts de recherche a réussi à orienter des recherches visant à résoudre des problèmes locaux et effectuées sur la base d'efforts conjoints nationaux;

Que le projet de programme-budget 1986-1987 de l'IICA, analysé et soumis au Conseil interaméricain de l'agriculture par le Comité exécutif lors de sa Cinquième réunion ordinaire, n'inclut pas les ressources permettant à l'Institut de participer en tant que co-promoteur de l'Agence gestionnaire du programme coopératif de recherche agricole pour la région andine;

Que conformément à la résolution IICA/JIA/Res.30(II-0/83), la Direction générale de l'IICA doit demander le paiement des coûts administratifs et techniques indirects correspondant à la réalisation des projets basés sur un financement extérieur.

DECIDE:

1. D'appuyer les efforts fournis par la Direction générale de l'IICA pour la mise en oeuvre de ce programme dans les pays andins et de reconnaître la contribution versée par la BID.
2. D'autoriser le Directeur général à poursuivre ses négociations avec la BID et les pays bénéficiaires du Programme et à conclure toute convention juridique s'avérant nécessaire à la bonne exécution dudit programme.
3. D'autoriser le Directeur général à faire les ajustements budgétaires nécessaires concernant le Programme-budget 1986-1987 approuvé par le Conseil lors de sa Troisième réunion ordinaire, de sorte que l'Institut puisse disposer de ressources financières lui permettant de contribuer au Programme sur le plan technique, administratif et financier.
4. D'autoriser le Directeur général, en ce cas précis, à ne pas exiger le paiement des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs).

RESOLUTION No. 79

**PROGRAMME COOPERATIF DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LA SOUS-REGION CENTRALE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion,

CONSIDERANT:

Que les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République Dominicaine ont décidé au cours de diverses réunions techniques, d'accorder la plus haute priorité à l'amélioration de la coordination et au développement de la recherche agricole dans cette sous-région américaine:

Que la Banque interaméricaine de développement et l'IICA ont conjugué leurs efforts en vue de mener à bien des programmes coopératifs de recherche agricole dans les sous-régions du Cône sud et andine.

DECIDE:

1. D'appuyer l'intérêt que les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République Dominicaine portent à l'exécution d'un Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région centrale.
2. D'autoriser le Directeur général de l'IICA à procéder, conjointement avec le CATIE, à l'élaboration d'un programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région centrale (Amérique centrale, Panama et République Dominicaine), avec la participation des pays bénéficiaires, afin de créer un réseau coopératif de recherche agricole, basé sur les expériences recueillies par les Programmes du Cône sud et les orientations du Projet pour la sous-région andine, dans le but général de renforcer la capacité de recherche de la région.
3. D'autoriser le Directeur général pour que celui-ci sollicite l'appui nécessaire au financement partiel de ce programme pour la sous-région centrale auprès de la Banque interaméricaine de développement.

RESOLUTION No. 80

**DESIGNATION D'AUDITEURS EXTERNES POUR
LA PERIODE BIENNALE 1986-1987**

Le **CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Les offres présentées par des bureaux souhaitant être désignés comme vérificateurs externes de l'Institut pour la période biennale 1986-1987.

CONSIDERANT:

Que l'article 2.h du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture et l'article 94 du Règlement de la Direction générale établissent que la sélection et la désignation tous les deux ans, des vérificateurs externes de l'Institut relèvent des attributions du Conseil.

DECIDE:

De désigner le bureau Peat, Marwick, Mitchell and Company, comme vérificateur externe de l'Institut pendant la période biennale 1986-1987.

RESOLUTION No. 81

RAPPORTS DES VERIFICATEURS EXTERNES

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le chapitre VII du règlement de la Direction générale comporte une série de dispositions réglementant le travail concernant les vérificateurs externes de l'Institut;

Que la comptabilité de l'IICA et du CATIE ne suit pas les principes de comptabilité généralement admis, vu qu'il s'agit d'institutions à but non lucratif;

Que le Conseil et le Comité exécutif demandent aux vérificateurs externes de fournir plus d'information en vue de leur faciliter l'examen des états financiers de l'IICA et du CATIE dans leur rapport.

DECIDE:

De demander au Directeur général de donner des instructions à la firme de vérificateurs externes choisie pour que, en marge du rapport de vérification externe correspondant, elle présente un document explicatif ventilé par rubrique qui tiendrait compte du caractère non lucratif de l'IICA et du CATIE et ce pour que le Conseil et le CATIE puissent réunir les informations nécessaires à leur prise de décisions.

RESOLUTION No. 82

**DESIGNATION DU NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL
INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE AUPRES DU CONSEIL
DE DIRECTION DU CATIE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'article 12 du "Contrat conclu entre le gouvernement du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture portant sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" prévoit l'élection, tous les deux ans, d'un représentant du Conseil auprès du Conseil de direction du CATIE;

Que, comme représentant pour la période biennale, le Conseil interaméricain de l'agriculture devra élire un représentant d'un Etat membre de l'IICA différent des membres réguliers du CATIE, et ce suivant un critère de roulement.

DECIDE:

De désigner pour la période biennale 1986-1987, comme représentant auprès du Conseil de direction du CATIE, le représentant du Mexique pour l'année 1986 et le représentant des Etats-Unis pour l'année 1987.

RESOLUTION No. 83

**MODIFICATION A LA RESOLUTION IICA/JD-698rev.2 "CONDITIONS
INHERENTES A LA QUALITE DE DIRECTEUR EMERITE DE L'INSTITUT"**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/JD-698rev.2 du 14 janvier 1970 intitulée "Conditions inhérentes à la qualité de Directeur émérite de l'Institut" qui se trouve actuellement en vigueur en vertu de la résolution IICA/JIA/Res.7(I-E/81) intitulé "Ratification des résolutions du Conseil de direction de l'Institut interaméricain des sciences agricoles".

CONSIDERANT:

Qu'en 1980 la nouvelle Convention de l'Institut est entrée en vigueur, qu'elle prévoit comme seul organe supérieur de l'IICA le Conseil interaméricain de l'agriculture et qu'elle établit en outre que le Directeur général sera élu pour une période de quatre ans et ne pourra être réélu qu'une seule fois.

DECIDE:

De modifier le dispositif dans ses paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la résolution IICA/JD-698rev.2 dans les termes ci-dessous:

1. Le Conseil interaméricain de l'agriculture, à la majorité des voix des représentants des Etats membres pourra décerner le titre de directeur émérite à la personne qui aura été liée à l'Institut en qualité de Directeur général de celui-ci et qui fait preuve, au cours de l'exercice de ses fonctions d'une capacité technique hors pair et d'un dévouement remarquable.
2. Tout Etat membre pourra présenter directement au Conseil ou par l'intermédiaire du Comité exécutif, l'initiative correspondante en y joignant le projet de résolution afférent.
3. Les Directeurs émérites seront considérés comme des experts-conseil spéciaux de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et, par conséquent:

- a. Seront invités à participer aux réunions du Conseil et à intervenir, sans droit de vote, aux cours des délibérations. Ils pourront également être invités à manifester leur avis, en leur qualité d'experts-conseil, sur des questions à caractère technique.
 - b. Pourront être invités par le Directeur général de l'Institut à présenter des études ou des rapports sur des matières relevant de leur compétence et ayant trait à des activités parrainées par l'Institut ou son personnel.
4. Le Directeur général sera autorisé à inclure au projet de programme-budget de l'Institut les sommes jugées nécessaires pour couvrir les frais de déplacement et de séjour des Directeurs émérites lorsqu'ils assistent aux réunions du Conseil, ainsi que les sommes nécessaires aux honoraires associés aux études et rapports dont il est question à l'alinéa b. du paragraphe 3 du dispositif.

RESOLUTION No. 84

OCTROI DU TITRE DE DIRECTEUR EMERITE A M. EARL N. BRESSMAN

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

L'article 13a, du règlement de la Direction générale.

CONSIDERANT:

Que M. Earl N. Bressman a été le premier Directeur général de l'IICA;

Qu'au cours de sa gestion, de 1942 à 1946, il a prêté de précieux services à l'Institution;

Que, grâce à son dévouement et à sa compétence, l'IICA a jeté ses bases en tant qu'institution au service des Etats membres.

DECIDE:

D'accorder à M. Earl N. Bressman le titre de Directeur émérite.

RESOLUTION No. 85

**TITRE DE DIRECTEUR EMERITE ACCORDE AU
DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

L'article 13a du Règlement de la Direction générale de l'IICA,

CONSIDERANT:

Que, lors de l'expiration de son mandat au 14 janvier 1986, Dr. Francisco Morillo Andrade, aura occupé pendant quatre ans le poste de Directeur général l'IICA;

Qu'au cours de ce mandat, Dr. Francisco Morillo Andrade a grandement contribué à la modernisation et à la consolidation de l'Institut;

Que grâce à son travail et à son dévouement l'Institut a pu mener à terme tant au niveau national que continental un programme de coopération technique vaste et efficace en faveur du développement agricole et du bien-être rural des Etats membres de l'IICA;

Que, par ailleurs, pendant la durée de son mandat comme Directeur général de l'IICA il a fait preuve d'un grand dévouement et d'une remarquable compétence.

DECIDE:

1. D'exprimer sa gratitude au Dr. Francisco Morillo Andrade pour la tâche remarquable qu'il a accompli à la tête de la Direction générale ce qui a puissamment contribué au rayonnement de l'IICA au sein des Etats membres de l'Institut ainsi qu'au niveau continental.
2. De décerner au Dr. Francisco Morillo Andrade le titre de Directeur émérite de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.
3. De rendre exécutoire cette nomination au 15 janvier 1986.

RESOLUTION No. 86

**TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR MELLE
MARIA DOLORES MALUGANI**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que Melle. María Dolores Malugani a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel elle a exercé d'importantes fonctions dont elles s'est acquittée avec succès, dévouement et compétence:

Que Melle. María Dolores Malugani remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE:

1. D'accorder à Melle. María Dolores Malugani le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

RESOLUTION No. 87

TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR M. ENRIQUE BLAIR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que M. Enrique Blair a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel il a exercé d'importantes fonctions dont il s'est acquitté avec succès, dévouement et compétence;

Que M. Enrique Blair remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE:

1. D'accorder à M. Enrique Blair le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

RESOLUTION No. 88

TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR M. JULIO A. RINGUELET

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que M. Julio A. Ringuelet a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel il a exercé d'importantes fonctions dont il s'est acquitté avec succès, dévouement et compétence;

Que M. Julio A. Ringuelet remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE:

1. D'accorder à M. Julio A. Ringuelet le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

RESOLUTION No. 89

RATIFICATION DU TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que la catégorie de "fonctionnaire émérite" a été adoptée par le règlement de la Direction générale avant que le Conseil interaméricain de l'agriculture n'ait été créé;

Que, pendant cet intervalle de temps, le Directeur général a accordé le titre de "fonctionnaire émérite" aux fonctionnaires suivants: M. Paulo de Tarso Alvim; M. M. S. Alfonso Castronovo; M. Rogelio Coto; M. Manuel Elgueta; M. Adalberto Gorbitz; M. José D. Marull; M. Jorge Ramsay; M. M. S. Jefferson F. Rangel; et M. Pierre G. Sylvain;

Que, par la suite, le Conseil interaméricain de l'agriculture, à ses première et deuxième réunions ordinaires tenues en 1981 à Buenos Aires et en 1983 en Jamaïque respectivement, a accordé le titre de "fonctionnaire émérite" aux fonctionnaires ci-après: M. Ernesto Casseres; M. Malcolm H. MacDonald; M. Alejandro Mac Lean; M. M. V. Norberto Ras; M. Manuel Rodríguez; M. Humberto E. Rosado; et M. L. Shurtleff;

Que pour assurer la notion d'égalité au sein de l'institution, il est indispensable de donner à toutes les nominations de "fonctionnaires émérite" l'appui d'une nomination faite par une autorité suprême.

DECIDE:

1. De ratifier les titres de "fonctionnaire émérite" accordés par le Directeur général aux fonctionnaires suivants: M. Paulo de Tarso Alvim; M. M. S. Alfonso Castronovo; M. Rogelio Coto; M. Manuel Elgueta; M. Adalberto Gorbitz; M. José D. Marull; M. Jorge Ramsay; M. M. S. Jefferson F. Rangel; et M. Pierre G. Sylvain,
2. De les ratifier avec tous les privilèges et les prérogatives que cette catégorie comprend.

RESOLUTION No. 90

**REGIME DE PENSION POUR LE DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA,
DR. RALPH H. ALLEE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/CE/Res.27(IV-0/84) du 6 décembre 1984 qui décidait de recommander à la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture que soit accordé à compter de janvier 1984 un régime de pension au Dr. Ralph H. Allee, conformément à la résolution IICA/JIA/Res.7(I-0/81).

CONSIDERANT:

Que, pour ce faire, elle a chargé le Directeur général de présenter un rapport sur le calcul de ce régime à la cinquième réunion ordinaire du Comité et, plus tard, au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Qu'en application de ce qui précède et conformément à ces dispositions ainsi qu'aux dispositions contenues dans la résolution IICA/JIA/Res.40(II-0/83) du 26 octobre 1983, le Directeur général a présenté un rapport avec les calculs de la pension du Dr. Ralph H. Allee, en vertu des grandes lignes énoncées dans le document IICA/CE/Doc.78(83)rév.1;

Que, pour déterminer le niveau du traitement, le point de départ a été le traitement de l'ancien Directeur général au moment de sa retraite, traitement auquel ont été ajoutées les augmentations au titre du coût de la vie depuis cette date. Pour calculer les augmentations du coût de la vie, on a pris pour base les augmentations de salaires accordées au personnel de l'Institut au lieu de tenir compte des indices d'augmentation du coût de la vie tels que l'inflation réelle dans le pays, la dévaluation d'une monnaie et l'incidence de ces facteurs sur le pouvoir d'achat d'une personne;

Qu'a également été utilisée la formule du Fonds des pensions et des retraites de l'OEA pour déterminer l'espérance de vie de ceux qui ont moins de 65 ans et pour fixer les paiements mensuels,

DECIDE:

D'accorder au Dr. Allee un régime de pension conformément à la formule suivante:

FORMULE: 45% du traitement de base annuel x $\frac{\text{espérance de vie à 65 ans}}{\text{espérance de vie du fonctionnaire}}$

Salaire de base corrigé au 31/12/83:	US\$ 40.146,00
45% de US\$ 40.146,00:	18.066,00
Age à la date de la cession de service:	55 ans
Années d'espérance de vie à 65 ans:	13,4 ans*
Années d'espérance de vie du fonctionnaire:	20,1 ans*

Correction pour l'âge, selon la formule prévue

US\$ 18.066,00 x $\frac{13,4}{20,1}$ = US\$ 12.044 Pension annuelle du Dr. Ralph Allee

Compte tenu du point 3 de la résolution No. 7 du Conseil interaméricain de l'agriculture:

Contribution de l'institution au Plan des pensions et des retraites:	US\$ 17.970,73
Années d'espérance de vie:	20,1 ans
Montant à rendre chaque année:	894,06

Il est décidé que cette déduction se fera pendant les 20,1 prochaines années (voir le point 3 de la résolution susmentionnée).

Calcul final de la pension annuelle

Pension prévue:	US\$ 12.044
Montant annuel à rendre à l'IICA:	(894,06)
Pension annuelle à recevoir:	11.149,94
Pension mensuelle:	929,16

* Tableau du Registre de l'état civil des Etats-Unis d'Amérique "Information Please Almanac" 1977, p. 732.

Calcul de la pension de la conjointe survivante

Conformément au paragraphe e) de la résolution AG/Res.328 qui se lit: “La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, sa pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b) précédent, selon les tableaux qui sont mentionnés, sauf que le montant est réduit de moitié et calculé sur la base de l’âge de 60 ans”.

Pension de la veuve survivante du Dr. Ralph H. Allee:

50% de la pension annuelle du Dr. Ralph H. Allee
US\$ 11.149,94 x 50% = US\$ 5.574,97

Pension mensuelle US\$ 464,58

RESOLUTION No. 91

**REGIME DE PENSION POUR LE DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA,
M. EARL N. BRESSMAN**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/CE/Res.46(V-0/85) du 2 août 1985 qui décidait de recommander à la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture que soit accordé à compter de janvier 1985 un régime de pension à M. Earl N. Bressman, conformément à la résolution IICA/JIA/Res.7(I-0/81),

CONSIDERANT:

Que, pour ce faire, elle a chargé le Directeur général de présenter un rapport sur le calcul de ce régime à la Cinquième réunion ordinaire du Comité et, plus tard, au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Qu'en application de ce qui précède et conformément à ces dispositions ainsi qu'aux dispositions contenues dans la résolution IICA/JIA/Res.40(II-0/83) du 26 octobre 1983, le Directeur général a présenté un rapport avec les calculs de la pension de M. Earl N. Bressman, en vertu des grandes lignes énoncées dans le document IICA/CE/Doc.78(83)rév.1;

Que, vue l'absence de données sur le salaire de M. Bressman, sa pension de retraite et les rajustements pour cause d'âge ont été établis sur la base du régime de pension de l'ancien Directeur général, M. Ralph H. Allee;

Que la pension de retraite à verser à la conjointe survivante de M. Earl N. Bressman devra être la même que celle que percevra la veuve de M. Ralph H. Allee, conformément au calcul établi dans le document IICA/CE/Doc.127(85), et à l'alinéa e) de la résolution AG/Res.328-(VIII-0/78);

Qu'a également été utilisée la formule du Fonds des pensions et des retraites de l'OEA pour déterminer l'espérance de vie de ceux qui ont moins de 65 ans et et pour fixer les paiements mensuels.

DECIDE:

D'accorder à M. Bressman un régime de pension conformément à la formule suivante, et selon les mêmes critères de calcul du régime de pension de M. Ralph H. Allee.

FORMULE: 45% du traitement de base annuel x $\frac{\text{espérance de vie à 65 ans}}{\text{espérance de vie du fonctionnaire}}$

Salaire de base corrigé au 31/12/83:	US\$ 40.146,00
45% de US\$ 40.146,00:	18.066,00
Années d'espérance de vie à 65 ans:	13,4 ans ¹
Années d'espérance de vie du fonctionnaire:	20,1 ans ¹

Correction pour l'âge, selon la formule prévue

US\$ 18.066,00 x $\frac{13,4}{20,1}$ = US\$ 12.044 Pension annuelle de
M. Earl N. Bressman

Compte tenu du point 3 de la résolution No. 7 du Conseil interaméricain de l'agriculture:

Contribution de l'institution au Plan des pensions et des retraites:	US\$ 17.970.73 ²
Années d'espérance de vie:	20,1 ans ¹
Montant à rendre chaque année:	894,06 ²

Il est décidé que cette déduction se fera pendant les 20,1 prochaines années (voir le point 3 de la résolution susmentionnée).

1 Tableau du Registre de l'état civil des Etats-Unis d'Amérique "Information Please Almanac" 1977, p. 732.

2 On n'a aucune donnée sur M. Bressman. Son régime de pension a été établi sur la base des calculs ayant servi à calculer la pension de M. Ralph H. Allee (IIICA/CE/Res.46 (V-0/85)).

Calcul final de la pension annuelle

Pension prévue:	US\$ 12.044,00
Montant annuel à rendre à l'IICA:	(894,06)
Pension annuelle à percevoir:	11.149,94
Pension mensuelle:	929,16

Calcul de la pension de la conjointe survivante

Conformément au paragraphe e) de la résolution AG/Res.328 qui se lit: "La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux de son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, sa pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b) précédent, selon les tableaux qui sont mentionnés, sauf que le montant en est réduit de moitié et calculé sur la base de l'âge de 60 ans".

Pension de la veuve survivante de M. Earl N. Bressman

50% de la pension annuelle à recevoir de M. Earl N. Bresman: $US\$ 11.149,94 \times 50\% = US\$ 5.574,97$

Pension mensuelle: US\$ 464,58

RESOLUTION No. 92

**REGIME DE PENSION POUR LE DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA,
DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture a accordé le régime de pension à tous les anciens Directeurs généraux de l'IICA;

Que dans tous les cas, conformément aux dispositions de la résolution IICA/JIA/Res.7(1-0/81), le calcul des pensions a été fait en vertu des grandes lignes énoncées dans la résolution AG/Res.328(VII-0/78) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA);

Que le Dr. Francisco Morillo Andrade a été Directeur de l'IICA pendant quatre ans, au cours desquels il a prêté de précieux services à l'Institution, qui lui ont donné droit au titre de Directeur émérite octroyé par le Conseil interaméricain de l'agriculture.

DECIDE:

D'accorder au Dr. Francisco Morillo Andrade un régime de pension conformément à la formule utilisée en pareilles occasions pour calculer la pension d'autres anciens Directeurs généraux de l'IICA, et qui donne dans ce cas le résultat suivant:

FORMULE: 45% du traitement de base annuel x espérance de vie à 65 ans

espérance de vie du fonctionnaire

Salaire de base annuel 1986:	US\$ 80.652,00
45% de US\$ 80.652,00:	36.293,40
Age à la date de cessation de service:	50 ans, 10 mois et 26 jours

Années d'espérance de vie à 65 ans: 13,4 ans*
Années d'espérance de vie du fonctionnaire: 24 ans*

Correction pour l'âge, selon la formule prévue:

$$45\% \times \text{US\$ } 80.652,00 \times \frac{13,4}{24}$$

US\$ 36.293,40 x 0,55833333333 = US\$ 20.263,81 Pension annuelle du
Dr. Francisco Morillo A.

Pension annuelle prévue: US\$ 20.263,82

Pension mensuelle = $\frac{\text{US\$ } 20.263,81}{12}$ US\$ 1.688,65

Ce régime de pension entrera en vigueur le 15 janvier 1986.

* Tableau du Registre de l'état civil des Etats-Unis d'Amérique "Information Please Almanac" 1977, p. 732.

RESOLUTION No. 93

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES REGLEMENTS POUR L'OCTROI
DES PRIX INTERAMERICAINS DANS LE SECTEUR RURAL**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que les règlements en vigueur relatifs à l'octroi des quatre prix interaméricains dans le secteur rural stipulent qu'il relève de la compétence exclusive du Conseil interaméricain de l'agriculture de décerner lesdits prix;

Que le Conseil a jugé nécessaire de modifier l'article 5 desdits règlements.

DECIDE:

De modifier l'article 5 du "Règlement de la médaille agricole interaméricaine", du "Règlement du prix du développement agricole interaméricain", du "Règlement du prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels" et du "Règlement du prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural" dont le nouveau texte se lit comme suit:

"Article 5. La présentation des candidatures, une par pays, et pour chaque année, se fera auprès du Directeur général de l'IICA, en sa qualité de Secrétaire *ex-officio* du Conseil interaméricain de l'agriculture, au moins 60 jours avant la réunion ordinaire biennale dudit Conseil, sur un formulaire officiel de "Curriculum Vitae". Les candidats présentés hors délai seront pris en considération lors de la prochaine réunion, à moins que le Conseil n'en dispose autrement.

Dans le but de promouvoir la présentation en temps opportun des candidats, le Directeur du Bureau de l'IICA dans chaque pays membre visitera les autorités nationales du secteur agricole, au moins 90 jours avant la Réunion ordinaire biennale du Conseil.

Sous réserve des dispositions de cet article, le Président du Conseil interaméricain de l'agriculture pourra recevoir, lorsque celui-ci se trouvera réuni, de nouvelles candidatures qui seront examinées à ce moment, à condition qu'elles soient appuyées par le vote de la majorité des Etats membres de l'Institut".

RESOLUTION No. 94

MEDAILLE AGRICOLE INTERAMERICAINE, 1984 et 1985

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Médaille agricole interaméricaine est la plus haute distinction accordée dans le domaine de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques;

Que les gouvernements du Chili et du Vénézuéla ont désigné les docteurs René Cortázar et Francisco Morillo comme candidats à ce prix;

Qu'après un examen minutieux des antécédents des candidats, on a décidé qu'ils réunissaient d'excellentes conditions leur permettant d'accéder au prix.

DECIDE:

D'attribuer aux docteurs René Cortázar, du Chili et Francisco Morillo, du Vénézuéla, la Médaille agricole interaméricaine de 1984 et 1985 respectivement, en reconnaissance publique internationale pour le brillant travail réalisé en faveur du développement agricole et de l'amélioration de la vie rurale en Amérique.

RESOLUTION No. 95

PRIX POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTERAMERICAIN,

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Prix du développement agricole interaméricain est un témoignage public international fait aux gens qui se sont distingués par des contributions importantes et exemplaires dans le domaine du développement agricole;

Que le gouvernement du Guatemala a présenté MM Porfirio Nicolás Masaya Sánchez et Romeo Solano Avilés comme candidats au prix;

Qu'après une analyse minutieuse des antécédents des candidats, on a décidé qu'ils réunissaient d'excellentes conditions leur permettant de mériter la distinction mentionnée.

DECIDE:

D'attribuer aux MM Porfirio Nicolás Masaya Sánchez et Romeo Solano Avilés le Prix pour le développement agricole interaméricain de 1984 et de 1985 respectivement, en reconnaissance publique internationale pour leur brillant travail en matière de développement agricole.

RESOLUTION No. 96

**PRIX AGRICOLE INTERAMERICAIN POUR JEUNES
PROFESSIONNELS 1984**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels constitue une reconnaissance interaméricaine que l'on accorde aux professionnels ayant un avenir prometteur qui se seront distingués par des contributions valables au développement de l'agriculture ou à l'amélioration de la vie rurale dans leur pays;

Que M. Jaime Buhezo Cabrera a été présenté comme candidat au prix, par le gouvernement de la Bolivie;

Qu'après une analyse minutieuse du candidat, on a décidé qu'il réunissait des conditions excellentes pour bénéficier de la distinction mentionnée.

DECIDE:

D'attribuer à M. Jaime Buhezo Cabrera le Prix agricole interaméricain pour jeunes professionnels pour l'année 1984, dans la Zone andine, comme reconnaissance publique internationale pour son brillant travail.

RESOLUTION No. 97

**PRIX INTERAMERICAIN POUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME
AU DEVELOPPEMENT RURAL**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Prix interaméricain pour la participation de la Femme au développement rural constitue un témoignage public international fait aux femmes qui se sont distinguées ou se seraient distinguées par des contributions importantes dans tout domaine ayant rapport à la participation de la femme dans le développement rural et à l'amélioration de la qualité de vie dans la région, aussi bien dans leur propre pays que dans d'autres pays de l'Amérique latine et des Caraïbes;

Que Madame Irma Aliaga veuve de Vizcarra a été choisie par le gouvernement de la Bolivie pour recevoir le prix;

Qu'après une analyse minutieuse des antécédents de la candidate, on a décidé qu'elle réunissait d'excellentes conditions pour recevoir le prix.

DECIDE:

D'attribuer à Madame Irma Aliaga veuve de Vizcarra, le Prix interaméricain pour la participation de la Femme au développement rural pour 1984.

RESOLUTION No. 98

**LIEU ET DATE DE LA QUATRIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le **CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'on doit indiquer le lieu et la date provisoires pour la tenue de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA;

Que, conformément à l'article 16 du chapitre III du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, les réunions se tiendront tous les deux ans; de préférence au cours du deuxième semestre de la deuxième année de la période biennale de l'Institut;

Que l'article 18 du Règlement susvisé établit que, faute de proposition de siège de la part des Etats membres, la réunion du Conseil aura lieu au siège de l'Institut.

DECIDE:

1. De tenir à San José de Costa Rica, au Bureau central de l'Institut la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1987.
2. De charger le Directeur général de faire la convocation en bonne et due forme et d'inviter les observateurs et invités spéciaux, conformément aux normes établies.

RESOLUTION No. 99

**APPUI AU CONSEIL REGIONAL DE COOPERATION AGRICOLE
—CORECA—**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, le Mexique, le Panama et la République Dominicaine est un instrument qui permet la coordination d'actions conjointes des pays membres en vue de promouvoir dans la région une plus grande production d'aliments, la diversification des exportations agro-pastorales ainsi que la relance des économies au moyen d'activités d'appui à la stratégie de développement des pays membres;

Que les Ministres de l'agriculture des pays membres du CORECA et le Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), en mission conjointe, se sont rendus à Washington pour soumettre à la Banque mondiale, à la Banque interaméricaine de développement (BID), à l'Organisation des Etats Américains (OEA), au département de l'agriculture des Etats Unis (USDA) et à l'agence pour le développement international des Etats Unis (AID) une série de projets régionaux visant à atteindre certains objectifs dans le domaine de l'alimentation et du développement des exportations agricoles non traditionnelles;

Que les demandes formulées devant les organismes internationaux susnommés et les démarches effectuées par la Présidence et le Secrétariat du CORECA sont demeurées pour l'instant sans réponse satisfaisante;

Que les efforts fournis par les pays membres du CORECA pour surmonter la crise politique, économique et sociale qu'ils subissent, exigent l'appui de tous les Etats membres de l'IICA afin d'obtenir le soutien des organismes financiers internationaux.

DECIDE:

1. D'appuyer fermement la gestion effectuée par les Ministres de l'agriculture des pays membres du CORECA et du Directeur général auprès de la Ban-

que Mondiale, la BID, l'OEAE, l'USDA et l'AID dans le but d'obtenir un financement aux projets régionaux agropastoraux dans les domaines susvisés,

- a. Le projet pour la lutte contre la lucilie bouchère,
 - b. Le projet pour l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'arrosage existant dans les pays du CORECA,
 - c. Le projet portant sur les possibilités d'exporter des tomates et autres fruits et légumes des pays du CORECA au Canada et aux Etats Unis,
 - d. Le projet coopératif relatif à la production et au transfert de technologie dans le domaine des produits agricoles non traditionnels destinés à l'exportation, et
 - e. Le projet de développement intégral des régions frontalières d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras.
2. De demander au Directeur général de redoubler d'efforts pour que les projets présentés auprès des organismes précités reçoivent l'appui ferme de ces organismes.

RESOLUTION No. 100

FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE—SIMON BOLIVAR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport préliminaire du Directeur général portant sur l'organisation d'un fonds spécial pour le développement agricole (IICA/JIA/Doc.103(85)),

CONSIDERANT:

Que le Fonds Simón Bolívar a grandement contribué, à travers ses projets, à promouvoir le développement agricole et le bien-être rural des Etats membres de l'Institut;

Que la contribution versée initialement par le gouvernement du Vénézuéla pour l'opération du Fonds a été utilisée presque dans sa totalité;

Que les Etats membres ont senti le besoin de constituer un nouveau fonds spécial pour le développement agricole qui aurait des caractéristiques similaires à celles du Fonds Simón Bolívar et qui porterait le même nom;

Que, conformément au rapport financier présenté par le Directeur général, le Fonds a un solde à sa disposition; en conséquence, le Directeur général demande l'autorisation des représentants pour utiliser ce solde au cours de la prochaine période biennale.

DECIDE:

1. De créer le "Fonds spécial de développement agricole -- Simón Bolívar" conformément aux directives présentées dans le document IICA/JIA/Doc.103(85)).
2. De demander au Directeur général d'élaborer, sur la base du Règlement du Fonds Simón Bolívar et des directives présentées dans le document IICA/JIA/Doc.103(85), un règlement pour le nouveau Fonds en vue d'être présenté au Comité exécutif lors de sa prochaine réunion ordinaire.

3. D'autoriser le Comité exécutif à approuver le Règlement du Fonds spécial de développement agricole "Simón Bolívar".
4. D'autoriser le Directeur général à utiliser le solde des ressources du Fonds Simón Bolívar pour la poursuite et la mise en oeuvre des projets ci-après:
 - Etudes génétiques portant sur le croisement de races laitières de pays aux climats tempérés avec des races "criollas" laitières de l'Amérique tropicale.
 - Système d'information portant sur les possibilités d'un marché régional et extra-régional de produits agricoles choisis pour la région des Caraïbes.
 - Autres projets qui seraient concertés avec des pays membres conformément au règlement actuel du Fonds Simón Bolívar, en attendant que le Comité exécutif approuve le règlement pour le nouveau Fonds; par la suite, le solde existant au Fonds Simón Bolívar sera versé au nouveau Fonds.

RESOLUTION No. 101

IXe CONFERENCE INTERAMERICAINE DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture, IICA/JIA/Do.104(85) et la résolution IICA/CE/Res.18(IV-0/84), adoptée par le Comité exécutif lors de sa Quatrième réunion ordinaire.

CONSIDERANT:

Que les conférences interaméricaines de l'agriculture constituent une très vaste tribune, permettant de regrouper tous les Ministres de l'agriculture des Etats membres du système interaméricain ainsi que d'autres organisations pour y examiner les graves problèmes qui touchent le secteur agricole des pays du continent en vue de proposer des solutions;

Qu'il a été considéré important de continuer ces conférences pour favoriser ces échanges de vue et d'information pertinente dans le secteur de l'agriculture de la région.

DECIDE:

1. De demander au Directeur général d'entreprendre une étude prouvant la convenance des Conférences interaméricaines de l'agriculture en tant que tribunes de discussion. Les résultats de cette étude seront présentés à la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif.
2. De demander au Directeur général, au cas où le Conseil déciderait de convoquer la IXe conférence interaméricaine de l'agriculture, de redoubler les efforts pour obtenir l'appui économique et technique des autres organisations internationales permettant la tenue de Conférences interaméricaines de l'agriculture et l'organisation d'autres activités.

RESOLUTION No. 102

**EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL POUR LE BIENNAL
1986-1987**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention portant création de l'Institut, article 8 alinéa f, et le Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, article 2 alinéa f, établissent que le Conseil a pour mandat de fixer les émoluments du Directeur général.

DECIDE:

De porter les émoluments annuels du Directeur général pour 1986-1987 à la somme indiquée sur l'Echelle des salaires 1986-1987 pour le personnel professionnel international figurant au Projet du programme-budget 1986-1987.

RESOLUTION No. 103

REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE L'URUGUAY

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que les représentants des Etats membres, les observateurs et les participants à la Troisième réunion ordinaire, ont reçu des marques d'appréciation des autorités du gouvernement et du peuple de l'Uruguay.

DECIDE:

D'exprimer au gouvernement et au peuple de l'Uruguay et tout spécialement à M. le Président Julio María Sanguinetti, au Ministre des Relations Extérieures M. Enrique V. Iglesias, au Ministre de l'Economie et des Finances M. Ricardo Zerbino, au Ministre de l'agriculture et de la pêche M. Roberto Vázquez Plate-ro ainsi qu'aux média de communication, sa profonde gratitude pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi que pour leur chaude hospitalité, qui ont certainement contribué au succès de la réunion.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE TENANT LIEU
D'ASSEMBLEE DU CATIE

Procès-Verbal et Résolutions

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE TENANT LIEU D'ASSEMBLEE DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT, CATIE

La séance spéciale du Conseil interaméricain de l'agriculture tenant lieu d'Assemblée du CATIE a commencé à 9h40 le 25 octobre dans la salle des plénières de la Mairie de Montevideo, République Orientale de l'Uruguay. Y a présidé le représentant de l'Uruguay, M. Roberto Vázquez Platero.

Le Président a dit que l'ordre du jour correspondant à cette séance spéciale ne comportait que le rapport biennal du Directeur du CATIE et les propositions de modifications au contrat portant création du CATIE. Il a ensuite donné lecture de l'article 9 du Contrat portant création du CATIE, qui stipule la procédure à adopter pour que le Conseil tienne lieu d'Assemblée du CATIE, et a donné la parole à son Directeur.

1. Rapport du Directeur du CATIE portant sur les activités menées pendant la période biennale 1984-1985

Le Directeur a exposé synthétiquement le document intitulé "Rapport 1984-1985 du Directeur du CATIE au Conseil interaméricain de l'agriculture". Le Directeur a mis l'accent sur la situation négative tant du point de vue des finances que de l'organisation qui régnait dans le Centre lors de son entrée en fonctions en mars 1984, due au manque d'une correcte planification en 1980, au moment de la crise du CATIE. Le Directeur du CATIE a précisé que le responsable de la gestion précédente, qui a pris fin en 1984, avait déployé des efforts considérables en vue d'assainir les finances du CATIE et que c'était grâce à ces efforts que le Centre existait encore.

Le Directeur a souligné que le principal objectif du Centre à l'heure actuelle est de parvenir au niveau d'excellence scientifique et académique, et qu'en conséquence, il s'appuie du point de vue financier non seulement sur les quotes-parts versées par les pays membres mais également sur l'exécution de projets financés par d'autres sources externes. Il a ensuite fait l'historique de la crise du CATIE, due à des retards dans le versement des quotes-parts des pays, à son endettement et à de graves déficits structurels et a comparé cette situation aux ajustements organisationnels opérés dans le cadre de la nouvelle gestion. A ce sujet, il a présenté à l'Assemblée le nouvel organigramme du Centre, a expliqué en détail les directives et les buts recherchés par les six stratégies actuellement à l'étude et qui serviront à cadrer la croissance du CATIE. Il a enfin donné des informations précises sur le niveau d'excellence et la distribution du personnel ainsi que sur la création de bureaux du CATIE au Guatemala, à Panama et en République Dominicaine.

Le Directeur du CATIE a ensuite demandé l'autorisation du Président, pour charger les fonctionnaires responsables de divers domaines opérationnels du

Centre de présenter à l'Assemblée les rapports concernant leurs domaines d'attribution. Le Chef de la coopération technique et financière externe, le Chef du département des études universitaires supérieures et de la formation et le Chef de la gestion et des finances ont décrit brièvement l'action du CATIE, analysée dans le "Rapport".

Le Directeur du CATIE a fini son exposé en fournissant quelques données concernant les actions de recherches et de formation par domaine de spécialisation, résumées dans le "Rapport annuel 1984" du CATIE, et a demandé aux Etats membres leur appui pour atteindre les objectifs du Centre.

Le Président a remercié le Directeur du CATIE de son intervention. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a félicité le Directeur du CATIE et a demandé qu'on prenne acte du fait que son pays appuie fermement le CATIE et ses programmes. Il a mis en valeur la souplesse avec laquelle le Directeur du CATIE a envisagé les problèmes de l'Institution, a énuméré les contributions de son gouvernement au CATIE, notamment les contributions financières de l'AID et du ROCAP, et a demandé instamment à l'Assemblée d'introduire les changements nécessaires au renforcement du CATIE notamment l'élaboration du plan décennal, l'établissement des priorités dans les programmes, la modernisation des systèmes de la compatibilité et du personnel et l'examen de mesures destinées à renforcer le budget de base.

La représentante du Mexique a félicité le Directeur du CATIE du rapport d'activités présenté, et exprimé sa préoccupation au sujet des nouveaux bureaux du CATIE dans trois pays, qui entraîneront une augmentation des frais d'opération du Centre. Le Directeur du CATIE a expliqué que ces bureaux ont été créés en application d'un mandat du Conseil directeur du CATIE. Il a signalé que dans trois autres pays les bureaux du CATIE sont installés dans les bureaux nationaux de l'IICA, et qu'il est prévu d'en ouvrir d'autres, car le Centre mène de nouvelles activités, ailleurs qu'au siège.

La représentante du Costa Rica a adhéré aux félicitations exprimées par les représentants des Etats-Unis et du Mexique, et a demandé un vote d'appui au Directeur du CATIE en hommage à sa gestion. Le représentant de l'Argentine a reconnu l'importante contribution du CATIE et félicité le Directeur des actions qu'il a menées. Le représentant de Panama a adhéré aux félicitations exprimées au Directeur du CATIE et à ses collaborateurs, ainsi qu'au vote d'appui demandé. Les représentants du Honduras et du Brésil ont épaulé le vote d'appui au Directeur du CATIE.

Le Conseil, en sa qualité d'Assemblée du CATIE a pris acte du rapport. Le président a porté le projet de résolution "Etude du rapport biennal du CATIE par le Comité exécutif de l'IICA" à la considération de l'Assemblée, qui l'a adopté, et a également ratifié le vote de confiance au Directeur du CATIE.

La représentante de la Colombie a été désignée présidente de l'Assemblée.

2. Proposition de modifications au contrat portant création du CATIE. Résolution 2/85 ROCD du 7 mai 1985 du Conseil directeur du CATIE

Le Directeur du CATIE a exposé les antécédents de cette proposition en signalant qu'elle était née du besoin d'assouplir les opérations de l'institution, mais que les pays avaient décidé après des entretiens avec le Directeur général élu, de la retirer.

Le représentant du Honduras a proposé d'introduire des modifications au dispositif du projet de résolution No. 9, intitulé "Modifications au contrat conclu entre le gouvernement du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)". Le rapporteur a donné lecture du projet de résolution ainsi modifié. Le représentant de Panama a appuyé cette proposition.

La représentante du Costa Rica a présenté un projet de résolution sur le rapport biennal du Directeur du CATIE. La Présidente a suspendu la séance spéciale pour faciliter la traduction de ce document. La séance a été suspendue à 12h35.

Le représentant de l'Uruguay, en qualité de Président, a repris la séance spéciale à 17h16.

Le Président a soumis à l'examen des représentants le projet de résolution intitulé "Rapport biennal du Directeur du CATIE" qui a été approuvé.

Le Président a présenté le projet de résolution intitulé "Modifications du contrat conclu entre le gouvernement de Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" qui a été approuvé.

La séance spéciale du Conseil interaméricain de l'agriculture agissant en qualité d'assemblée du CATIE a été levée à 17h22.

RESOLUTION No. 1

**ETUDE DU RAPPORT BIENNAL DU CATIE PAR LE COMITE
EXECUTIF DE L'IICA**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, en sa qualité d'assemblée du CATIE, et au cours de la séance spécialement convoquée à ces fins,

CONSIDERANT:

Qu'en date du 21 février 1983 le Gouvernement du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture ont conclu un nouveau contrat portant création du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE):

Que les clauses huit et neuf du contrat stipulent que le Conseil interaméricain de l'agriculture constitue l'assemblée du CATIE et, par conséquent, son organe supérieur;

Que la clause neuf du contrat sur le CATIE stipule qu'il correspond au Conseil de prendre connaissance du rapport biennal sur les activités du CATIE dans les domaines technique, financier et administratif;

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture à l'article 14 alinéa d, et le Règlement du Comité exécutif à l'article 3.c, établissent que le Comité exécutif aura, pour fonction entre autres, de faire office de commission préparatoire du Conseil;

Que la clause dix-sept du contrat portant création du CATIE établit que son Directeur soumettra au Conseil interaméricain de l'agriculture les rapports correspondants.

DECIDE:

De demander au Directeur du CATIE que le rapport biennal qui doit être soumis au Conseil, en sa qualité d'Assemblée du CATIE et conformément à la clause neuf du contrat portant création dudit Centre, soit d'abord soumis aux fins d'analyse au Comité exécutif de l'IICA, qui tient lieu de Commission préparatoire de Conseil.

RESOLUTION No. 2

MODIFICATIONS AU CONTRAT CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DU COSTA RICA ET L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) SUR LE CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, en sa qualité d'assemblée du CATIE et au cours de la séance spécialement convoquée à ces fins,

CONSIDERANT:

Que le 21 février 1983 le gouvernement du Costa Rica et l'IICA ont conclu un contrat concernant le CATIE;

Que l'article 9 dudit contrat stipule que le Conseil interaméricain de l'agriculture est l'organe supérieur du CATIE;

Que conformément à l'article 30 dudit contrat, le Conseil de direction, par voie de la résolution 3/85-4RECD, a décidé d'introduire au contrat une série de modifications qui seraient soumises à l'examen et à la décision du Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que l'article 30 susmentionné stipule que le Conseil interaméricain de l'agriculture, au cours d'une séance spécialement destinée à ces fins et par deux tiers des votes, devra approuver ces modifications au contrat;

Que les représentants des Etats membres du CATIE auprès de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ont demandé à celle-ci, en sa qualité d'Assemblée du CATIE, de ne pas examiner les modifications susvisées au cours de ladite réunion, afin de procéder à une analyse plus approfondie de ces modifications, et ce de concert avec l'IICA.

DECIDE:

1. De ne pas examiner, au cours de sa Troisième réunion ordinaire, les modifications au contrat sur le CATIE présentées par le Conseil de direction dudit Centre en vue de procéder à leur examen lors de la Troisième réunion ordinaire.

2. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur du CATIE d'analyser conjointement et en consultation avec les pays membres du CATIE, le contrat constitutif du Centre, les modifications y afférentes proposées par le Conseil de direction et, en général, les rapports IICA-CATIE, et ce en vue d'élaborer une nouvelle proposition qui sera soumise au Conseil de direction du CATIE.

3. De demander au Directeur général de l'IICA de présenter lors de la prochaine réunion du Comité exécutif les résultats de ces démarches afin d'en délibérer lors de la prochaine réunion extraordinaire.

RESOLUTION No. 3

RAPPORT BIENNAL DU DIRECTEUR DU CATIE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, en sa qualité d'assemblée du CATIE et au cours de la séance spécialement convoquée en cette qualité,

VU:

Le Document du Rapport biennal présenté par la Direction du CATIE,

CONSIDERANT:

Que le Rapport comporte un exposé ample et précis concernant la situation technique, financière et administrative du Centre pendant la période indiquée;

L'effort fourni par la Direction du CATIE en vue de consolider et de projeter le travail du Centre vers l'avenir tout particulièrement en ce qui concerne les besoins réels de recherche et d'enseignement agropastoraux des États membres.

DECIDE:

1. D'exprimer au Directeur du CATIE sa gratitude pour la tâche remplie pendant la période visée par le rapport.
2. De réitérer son appui à la gestion qu'il a menée à bien et de le prier de poursuivre ses efforts en faveur du développement des États membres et des autres pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

**SIGNATURE DU RAPPORT FINAL
DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE DE L'INSTITUT
INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, il est procédé à la signature du rapport final de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture le vingt-cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt cinq, à 17 heures, dans la Municipalité de Montevideo.

Le présent rapport final est présenté en espagnol, en anglais, en français et en portugais, dont les textes font également foi.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra le texte officiel de ce rapport aux gouvernements des Etats membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion. Fait à Montevideo, Uruguay.



Roberto Vázquez Platero
Président de la Troisième réunion
ordinaire du Conseil interaméricain
de l'agriculture



Francisco Morillo Andrade
Directeur général et Secrétaire
ex-officio du Conseil interaméricain
de l'agriculture

RAPPORT DE LA COMMISSION DES LETTRES DE CREANCE

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES LETTRES DE CREANCE DE LA
TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du chapitre VII du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, aux décisions de la Réunion préparatoire portant sur la composition de la Commission des lettres de créance et au délai de présentation, on a formé la Commission des lettres de créance pour la Troisième réunion ordinaire, des délégués de l'Argentine, des Etats-Unis, du Panama et de Trinité-et-Tobago.

La Commission a examiné les lettres de créances des délégués des Etats membres du Conseil interaméricain de l'agriculture et trouvé conformes les lettres de créance correspondant aux pays suivants: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, La Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Vénézuéla.

Fait et signé le 21 octobre 1985, à Montevideo (Uruguay).



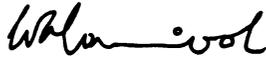
Edgardo Moscardi
Argentine
Président



Roger Lewis
Etats-Unis
Rapporteur



Victor Lee
Panama



Wilfred S. Naimool
Trinité-et-Tobago

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REMISE DES PRIX

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REMISE DES PRIX

La Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a désigné une Commission pour la remise des Prix interaméricains de l'agriculture. Il incombait à la Commission, composée des délégations de Barbados, de la Colombie, du Costa Rica, et de l'Uruguay, de remettre la Médaille-agricole interméricaine, le Prix pour le développement agricole interaméricain, le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural et le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels.

Après un examen minutieux et exhaustif des candidatures, selon les dispositions du Règlement qui précisent les formalités et conditions pour l'obtention desdits prix, qui représentent les plus grandes distinctions dans le domaine de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques, la Commission a décidé de recommander ce qui suit au Conseil interaméricain de l'agriculture:

1. Que la Médaille agricole interaméricaine pour l'année 1984 soit remise à M. René Cortázar du Chili, et celle de 1985 à M. Francisco Morillo, du Vénézuéla.

Afin de pouvoir procéder à cette dernière désignation, la Commission a considéré qu'il fallait d'abord modifier les Règlements des Prix dans leur article 5. A ces fins, il a été convenu de soumettre à la Plénière un Projet de résolution sur ce point.

2. Que le Prix pour le développement agricole interaméricain pour l'année 1984 soit remis à M. Porfirio Nicolás Masaya et celui de 1985 à M. Romeo Solano Avilés, tous deux du Guatemala.
3. Que le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de l'année 1984 soit remis à M. Jaime Buhezo Cabrera, de la Bolivie (zone andine).

De plus, la Commission a suggéré à la Direction générale de l'IICA et aux Etats membres de poursuivre les activités pour encourager un plus grand nombre de professionnels à présenter leur candidature, lorsque cela s'avère opportun.

Par ailleurs, les membres de la Commission remercient le Conseil interaméricain de l'agriculture de l'honneur d'avoir été désignés pour une tâche si importante.



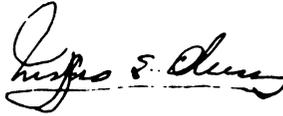
Clifton Maynard
Barbados



Cecilia López Montano
Colombie



Ana Cecilia Armijo
Costa Rica



Pedro E. Olmos
Uruguay

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA SÉLECTION
D'UN BUREAU DE VÉRIFICATEURS EXTERNES**

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA SÉLECTION D'UN BUREAU DE VÉRIFICATEURS EXTERNES

La Commission s'est réunie le 23 octobre 1985 à 16 h pour sélectionner un bureau de vérificateurs externes, chargé d'étudier les états financiers de l'IICA et du CATIE pendant la période biennale 1986-1987. Cette commission a été composée des représentants de la Barbade, du Chili, des États-Unis d'Amérique et du Mexique.

ACCORDS PASSES

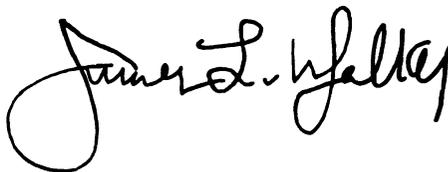
Après analyse des données fournies par la Direction générale de l'IICA, la commission a estimé nécessaire non seulement de choisir des vérificateurs externes, mais aussi de les charger de présenter des informations supplémentaires sur les états financiers desdites institutions. En conséquence, la commission recommande à la plénière:

1. De désigner comme vérificateurs externes de l'IICA et du CATIE pour 1986-1987, le bureau Peat, Marwick, Mitchell and Co.
2. D'approuver le projet de résolution sur le rapport des vérificateurs externes dont le dispositif se résume comme suit: "demander au Directeur général de donner des instructions aux vérificateurs externes sélectionnés, pour qu'ils présentent un rapport indépendant explicatif, ventilé par rubrique, prenant en considération la nature d'institutions à but non lucratif de l'IICA et du CATIE".

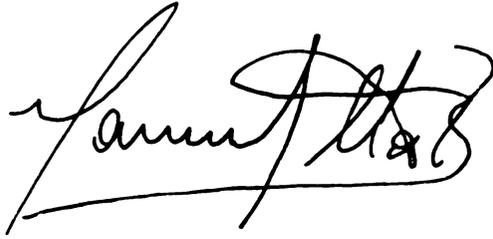
Ces recommandations visent non seulement à préciser les données, mais à les adapter, compte tenu de la nature des institutions en question —l'IICA et le CATIE— afin que ces états financiers ne soulèvent aucun doute.



Clifton Maynard
Barbade



James L. Walker
États-Unis d'Amérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jaime de la Sotta'. The signature is highly stylized with large, sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jaime de la Sotta
Chili

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guadalupe Belloc'. The signature is fluid and cursive, with a prominent underline at the end.

Guadalupe Belloc
Mexique

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Election du Directeur général pour la période 1986-1990
2. Message du Directeur général IICA/JIA/Doc.84(85)
3. Rapport du Directeur général sur les options pour le système de procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.85(85)
4. Rapport des Présidents des réunions ordinaires du Comité exécutif
 - 4.1 Quatrième réunion ordinaire IICA/JIA/Doc.113(85)
 - 4.2 Cinquième réunion ordinaire IICA/JIA/Doc.114(85)
5. Rapports sur les activités et la situation financière de l'IICA
 - 5.1 Rapport annuel 1984 Sans numéro
 - 5.2 Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des résolutions de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.86(85)
 - 5.3 Rapport du Directeur général sur la Deuxième réunion de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA) IICA/JIA/Doc.87(85)
 - 5.4 Rapport du Directeur général sur la renégotiation des accords de base avec les Etats membres IICA/JIA/Doc.88(85)rev.
 - 5.5 Rapport financier et rapport des vérificateurs externes pour 1984 assorti des commentaires du Directeur général IICA/JIA/Doc.89(85)

- 5.6 Rapport du Directeur général sur le recouvrement des quotes-parts IICA/JIA/Doc.90(85)
6. Rapports sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)
- 6.1 Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) IICA/JIA/Doc.91(85)
- 6.2 Rapport financier du CATIE et rapport des vérificateurs externes pour 1984 IICA/JIA/Doc.92(85)
7. Rapport du Directeur général sur les résolutions en vigueur à cette date adoptées par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles IICA/JIA/Doc.93(85)
8. Rapport du Directeur général concernant les modifications au règlement de la Direction générale IICA/JIA/Doc.94(85)
9. Etudes et normes concernant le personnel
- 9.1 Proposition de règlement du personnel de l'IICA IICA/JIA/Doc.95(85)
- 9.2 Proposition de normes pour la classification du personnel de l'IICA IICA/JIA/Doc.96(85)
- 9.3 Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification des postes de l'IICA IICA/JIA/Doc.97(85)
- 9.4 Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA IICA/JIA/Doc.98(85)
10. Etudes et normes concernant les finances
- 10.1 Rapport préliminaire du Directeur général sur l'organisation d'un Fonds spécial pour le développement agricole IICA/JIA/Doc.103(85)

- 10.2 **Rapport du Directeur général sur l'étude de la nécessité et du fonctionnement des fonds renouvelables (créés par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles)** IICA/JIA/Doc.100(85)
- 10.3 **Rapport du Directeur général sur créances douteuses** IICA/JIA/Doc.101(85)
- 10.4 **Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs)** IICA/JIA/Doc.102(85)
- 10.5 **Proposition de règlement financier** IICA/JIA/Doc.99(85)
11. **Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture** IICA/JIA/Doc.104(85)
12. **Proposition du Directeur général concernant le Plan à moyen terme 1988-1992 (assortie des recommandations du Comité exécutif sur la convocation d'une Réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1986)** IICA/JIA/Doc.105(85)
13. **Projet de programme-budget 1986-1987** IICA/JIA/Doc.106(85)
14. **Désignation des vérificateurs externes pour la période biennale 1986-1987** IICA/JIA/Doc.107(85)
15. **Désignation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil directeur du CATIE** IICA/JIA/Doc.108(85)
16. **Octroi des titres d'émérite** IICA/JIA/Doc.109(85)
- 16.1 **Titre de Directeur émérite à M. Earl N. Bressman**
- 16.2 **Titre de Directeur émérite à M. Francisco Morillo Andrade**
- 16.3 **Titre de fonctionnaire émérite à Melle María Dolores Malugani**

- 16.4 Titre de fonctionnaire émérite à M. Enrique Blair
- 16.5 Titre de fonctionnaire émérite à M. Julio Ringuet
- 16.6 Ratification des titres d'émérite
17. Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension de MM. Ralph H. Allee et Earl N. Bressman IICA/JIA/Doc.110(85)
18. Remise des prix IICA/JIA/Doc.111(85)
- Médaille agricole interaméricaine 1984-1985
 - Prix du développement agricole interaméricain
 - Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels
 - Prix agricole interaméricain pour participation de la femme au développement rural
19. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Doc.112(85)
20. Autres questions Sans numéro
- Projets pouvant être soumis à l'étude des sources de financement externes
- Proposition de Projet de transfert de technologie; recherche et formation pour la promotion de la production de la palme africaine, du coco et autres cultures oléagineuses
 - Proposition de mise en oeuvre d'un Projet de coopération pour la recherche agricole dans le bassin de l'Amazone (PROCIARA)

- Proposition de Projet régional de diversification des régions caféières pour la production agro-pastorale et forestière
- Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région andine (PROCIANDINO)
- Proposition portant création d'un réseau coopératif de recherche agricole pour la région des Caraïbes
- Proposition de Projet de développement rural intégré dans le versant oriental andin du bassin de l'Amazone
- Concertation des efforts pour le développement agricole et rural de la région du CORECA

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL INTER-AMERICAIN DE L'AGRICULTURE, TENANT LIEU D'ASSEMBLEE DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT, CATIE, DESTINEE A EXAMINER:

- a. Le rapport du Directeur du CATIE sur les activités menées en cours de la période biennale 1984-1985
- b. Les propositions de modifications au Contrat portant création du CATIE. Résolution 2/85-4ROCD du 7 mai 1985 adoptée par le Conseil directeur du CATIE

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS
DELEGUES DES PAYS MEMBRES

ARGENTINE

Titulaire:

Lucio Reca
Secretario de Agricultura, Ganadería y Pesca
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Suppléants:

Andrés Abramovich
Asesor
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Edgardo R. Moscardi
Asesor
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Buenos Aires

Martín Piñeiro
Coordinador de Investigaciones Agropecuarias
CISEA
Buenos Aires

Hugo A. Juan
Director General
Servicio Agrario Internacional
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Rogelio E. Tristany
Dirección General de Organismos Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto
Montevideo

Carlos Garramón
Asesor
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

BARBADE

Titulaire:

Richard L. Cheltenham
Minister of Agriculture and Natural Resources
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Graeme Hall, Christ Church
Bridgetown

Suppléant:

Clifton Maynard
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Graeme Hall, Christ Church
Bridgetown

BOLIVIE

Titulaire:

Ana María Siles de Regules
Encargada de Negocios a.i.
Embajada de Bolivia en Uruguay
Montevideo, Uruguay

Suppléant:

Oswaldo Cuevas Gaete
Primer Secretario y Encargado de Asuntos Consulares
Embajada de Bolivia en Uruguay
Montevideo, Uruguay

BRESIL

Titulaire:

Eliana Martins Ferreira
Coordenadora Substituta
CINGRA
Brasília

Suppléants:

Fausto Orlando Campello Coelho
Chefe
Divisão da Organização dos Estados Americanos
Ministério das Relações Exteriores
Brasília

Mario Assis Menezes
Assessor Técnico
Ministério da Agricultura
Brasília

CANADA

Titulaire:

Pierre Blais
Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture
Department of Agriculture
Sir John Carling Building
Ottawa, Ontario K1H 0C5

Suppléants:

F. Warren J. Major
Director
Multilateral Affairs Directorate
Department of Agriculture
Sir John Carling Building
Ottawa, Ontario K1H 0C5

Percy Abols
Alternate Permanent Observer
Mission of Canada to the OAS
2450 Massachussetts Ave. N. W.
Washington, D.C., 20008
USA

Anthony Tillet
Director of the Regional Program CIDA
American Branch
Canadian International Development Agency
Ottawa

CHILI

Titulaire:

Jaime de la Sotta
Subsecretario de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Santiago

Suppléants:

Alejandro Espejo Silva
Director Oficina de Planificación Agrícola (ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Santiago

Horacio Del Valle
Delegado Diplomático
Embajada de Chile en Uruguay
Montevideo

COLOMBIE

Titulaire:

Cecilia López Montano
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Bogotá

Suppléant:

Rodrigo Alberto Rivera
Consejero de la Embajada de Colombia en Uruguay
Montevideo

COSTA RICA

Titulaire:

Ana Cecilia Armijo
Asesora del Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

DOMINIQUE

Titulaire:

Clifton Maynard
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Graeme Hall, Christ Church
Bridgetown, Barbados

EQUATEUR

Titulaire:

Ricardo Dávila Espinel
Subsecretario de la Costa y Región Insular
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Guayaquil

Suppléant:

Roberto Betancourt
Consejero
Embajada de Ecuador en Uruguay
Montevideo

ETATS—UNIS

Titulaire:

Joan S. Wallace-Dawkins
Administrador, Office of International Cooperation and Development
Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

Suppléants:

Donald E. J. Stewart
Alternate Representative US Permanent Mission to the OAS
Department of State
Washington, D.C. 20520

Roger P. Lewis
International Relations Advisor
International Organizations Affairs
Office of International Cooperation and Development
US Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

J. Dawson Ahalt
Research Coordination
Science and Technology Bureau
Office of Agriculture
American Embassy in Argentina
Buenos Aires

James Walker
Assistant of the Minister of Research and International Development
OECD
Washington, D.C. 20250

David Joslyn
Regional Agricultural Development Affairs
Agency for International Development-ROCAP
American Embassy in Costa Rica
San José, Costa Rica

GUATEMALA

Titulaire:

Juan Alfredo Rendón Maldonado
Embajador Plenipotenciario
Embajada de Guatemala en Uruguay
Montevideo

GRENADE

Titulaire:

Denis Noel
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Archibald Avenue
St. George's

HONDURAS

Titulaire:

Miguel Angel Bonilla Reyes
Ministro de Recursos Naturales
Secretaría de Estado en el Despacho de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Suppléant:

Roberto Villeda Toledo
Asesor
Secretaría de Estado en el Despacho de Recursos Naturales
Tegucigalpa

JAMAIQUE

Titulaire:

Anthony Johnson
Minister of State
Ministry of Agriculture
Kingston

Suppléant:

O. Marie Strachan
Director, Planning and Policy
Ministry of Agriculture
Kingston

MEXIQUE

Titulaire:

Carlos Vidali
Director General de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México

Suppléants:

Guadalupe Belloc
Subdirectora de Organismos Regionales y Autónomos
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México

Rafael Elourduy
Consejero Regional
Consejería Regional Agropecuaria y Forestal de México para Sudamérica
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México

Eduardo Santillán
Primer Secretario
Embajada de México en Uruguay
Montevideo

NICARAGUA

Titulaire:

Eduardo Holmann Chamorro
Viceministro de Agricultura y Director General de Agricultura
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Suppléants:

Aldo Fabri
Director de la División de Colaboración Económica Externa
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Mario Duarte
Encargado de Negocios
Embajada de Nicaragua en Uruguay
Montevideo

PANAMA

Titulaire:

Luis Olmedo Castillo
Viceministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario (MIDA)
Ciudad de Panamá

Suppléants:

Víctor Lee
Encargado de Negocios
Embajada de Panamá en Uruguay
Montevideo

Juan Carlos Villarino Quijano
Cónsul General de Panamá en Uruguay
Consulado de Panamá
Juan María Pérez 2970, Apto. 301
Montevideo

PARAGUAY

Titulaire:

Cancio Urbieta
Jefe, Oficina de Programación y Evaluación de la DIAFF
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Asunción

PEROU

Titulaire:

Mario Barturen Dueñas
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Lima

Suppléants:

Luis Chaves Godoy
Embajador Plenipotenciario
Embajada de Perú en Uruguay
Montevideo

Jorge Abarca
Consejero
Embajada de Perú en Uruguay
Montevideo

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Titulaire:

Carlos Federico Curz Domínguez
Secretario de Agricultura
Secretaría de Agricultura
Santo Domingo

SAINTE LUCIE

Titulaire:

John B. Henry
Permanent Secretary
Minister of Agriculture, Lands, Fisheries and Cooperatives
Manoel Street
Castries

SURINAME

Titulaire:

George Soerjoesing
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

TRINITE—ET—TOBAGO

Titulaire:

Wilfred Sheik Naimool
Ambassador of Trinidad and Tobago to Brazil
Embassy of Trinidad and Tobago
Brasilia

URUGUAY

Titulaire:

Roberto Vázquez Platero
Ministro de Agricultura y Pesca
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Suppléants:

Pedro Bonino
Subsecretario
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Pedro L. Bartzabal
Director General
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Pedro Olmos Morales
Subdirector General
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Miguel Carriquiry
Director de Política y Programación Agropecuaria
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

John Grierson
Director Centro de Investigaciones Agrícolas Alberto Boerger
Montevideo

Mario Boroukhovitch
Director General de Servicios Agronómicos
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Nelson Magallanes
Director General de Servicios Veterinarios
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Bibiana Troncoso
Directora
División de Cooperación Técnica y Relaciones Comerciales Internacionales
Dirección de Programación y Política Agropecuaria
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

Carlos Steneri
Director de Planeamiento
Oficina de Planeamiento y Presupuesto
Presidencia de la República
Montevideo

Rosario Medero
Directora
Departamento de Política Agropecuaria
Oficina de Planeamiento y Presupuesto
Presidencia de la República
Montevideo

Observateurs nationaux:

Guillermo Sicardi
Procurador
Comité Gubernamental para el AIJ
Montevideo

Diego Piñeiro
Investigador del CIESO
Montevideo

Jorge Marchessoni
Director Técnico
Departamento de Fomento y Tecnificación Agropecuaria
Intendencia Municipal
Tacuarembó

Hugo Loza
Departamento de Fomento y Tecnificación Agropecuaria
Responsable del Proyecto
Intendencia Municipal de Tacuarembó
Tacuarembó

Prudencio Vital Grera
Ganadero, Depto. de Durazno
Durazno

Raúl Bidart
Director Ejecutivo
Instituto de Promoción Económica y Social del Uruguay (IPRU)
Cerrito 475, 1er. Piso
Montevideo

Antonio Pérez Ariztía
Presidente
Federación Uruguaya del Centro Regional de Experimentación Agropecuaria
(FUCREA)
Jackson 1127
Montevideo

Santiago Blanco
Comité Gubernamental para el Año Interamericano de la Juventud
Pagola 3029, Apto. 903
Montevideo

VENEZUELA

Titulaire:

Felipe Gómez Alvarez
Ministro de Agricultura y Cría
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Suppléants:

Armando Durán
Embajador de Venezuela en Uruguay
Embajada de Venezuela en Uruguay
Montevideo

Tibisay Urdaneta
Ministro Consejero
Ministerio de Relaciones Exteriores
Dirección de Cooperación Internacional
Caracas

Otto Veitia
Consejero
Embajada de Venezuela en Uruguay
Montevideo

Martín Ramírez Blanco
Director de Planificación
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTS

ALLEMAGNE

Uwe Vanselow
Consejero para Asuntos Agropecuarios
Embajada de Alemania en Uruguay
Montevideo

FRANCE

Paul Martinet
Agregado Agrícola
Embajada de Francia
Montevideo, Uruguay

ITALIE

Loretta Loría
Agregada Comercial
Embajada de Italia en Uruguay
Montevideo

PAYS MEMBRES DE L'OEA NON MEMBRES DE L'IICA

SAINT VINCENT ET LES GRENADINES

Marcus P. De Freitas
Minister for Trade, Industry and Agriculture
Ministerial Building
Kingstown

ORGANISATIONS DU SYSTEME INTERAMERICAIN

OEA

Newton V. Cordeiro
Director Adjunto
Departamento de Desarrollo Regional
Secretaría General de la OEA
Washington, D.C. 20006
EUA

BID

Jaime Fernández
Economista, Sección Agrícola
Departamento Económico y Social
808 17th Street, N.B.B.
Washington, D.C. 200577
EUA

COMMISSION INTERAMERICAINE DES FEMMES

Princess Lawes
President
1889 F Street, N.W., 8th floor
Washington, D.C. 20006
USA

Elia del Carmen Guerra
Executive Secretary
1889 F Street, N.W., 8th floor
Washington, D.C. 20006
USA

INSTITUT INTERAMERICAIN DE L'ENFANCE

Rodrigo Crespo
Director
Avenida 8 de Octubre, 2904
Montevideo

OPS

Eduardo Carrillo
Asesor en Administración
Organización Mundial de la Salud
18 de Julio 1892, 1er. piso
Montevideo

Hernán Fuenzalida
Asesor Legal
Oficina Panamericana de la Salud
525 23th Street, N.W.
Washington, D.C. 20037
EUA

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS

ALADI

Jorge Rivero
Unidad de Programación y Evaluación
Cebollati 1461
Montevideo, Uruguay

ALIDE

César Luaces
Coordinador Nacional
Montevideo, Uruguay

BANQUE MONDIALE

G. Edward Schuh
Director of Agriculture and Rural Development
International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)
1818 H. Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
USA

Francis S.B.L. Van Gogh
Assistant Director of Agriculture, Latin America and Caribbean
Project Department
1818 H. Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
USA

Carlos Vidalón
Economic Development Institute
1818 H. Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
USA

CATIE

Rodrigo Tarté Ponce
Director del CATIE
Turrialba, Costa Rica

Oscar Campos Bustamante
Jefe de Administración y Finanzas
Turrialba, Costa Rica

Arnaldo E. Chibbaro
Jefe de Cooperación Técnica y Financiera Externa
Turrialba, Costa Rica

José Luis Parisí
Jefe de Departamento de Postgrado y Capacitación
Turrialba, Costa Rica

Tomás Miguel Schlichter
Residente del CATIE en Argentina
Facultad de Agronomía
Buenos Aires, Argentina

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Manuel Vanegas
Economista Principal
Desarrollo Económico y Comercio
Consejo Mundial de la Alimentación
Via delle Terme di Caracalla
00100 Roma, Italia

FAO

Emilio Trigueros Molina
Representante de la FAO en Uruguay
Montevideo, Uruguay

OIRSA

Antonio Villacorta
Director Ejecutivo
Apartado Postal (01) 61
San Salvador, El Salvador

OIT (CINTERFOR)

Martha Piaggio
Encargada del Servicio de Documentación
CINTERFOR
Calle Uruguay 1238
Montevideo, Uruguay

OLADE

Juan José Castro
Jefe del Departamento de Administración
Casilla Postal 6413 CCI
Quito, Ecuador

SELA

Arturo Goetz
Secretario Ejecutivo de CASAR
Avda. de Mayo 760, Piso 1
Buenos Aires, Argentina

UNESCO

Christiaan E. Gischler
Especialista en Ciencias Ambientales (Hidrología)
Oficina Regional de Ciencia y Tecnología para América Latina y el Caribe
Bulevard Artigas 120
Montevideo, Uruguay

NDP

Andrés Mercader
Representante Residente del UNDP en Uruguay
Calle 1365
Montevideo, Uruguay

María Massey De Hoyos
Representante Residente Adjunta
Calle 1365
Montevideo, Uruguay

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

Directeur Général et Secrétaire ex-officio	Francisco Morillo Andrade
Secrétaire Technique	Ronald Echandi Z.
Conseiller du Secrétaire ex-officio et du Secrétaire Technique	Luis A. Montoya
Coordonnateur logistique	Henry Jova
Coordonnatrice logistique du Gouvernement de l'Uruguay	Elizabeth Scarcella
Secrétaires	Anabel Barozzi Alejandra Fernández Alondra Gianola
Administration	Luis Condines Bernardo Aguerre Adriana Guido Luis Martínez
Département d'approvisionnement	Liana Bomio Martha Peruzzo
Transports	Juan Bas José Nogueira
Communications	Mario Vilches Héctor Coñte Walter Oyhantcabal Román Pérez Juan Pedro Puignau José A. Ripoll Fernando Silva Wallace
Secrétaire	Ana Feder
Sténographes	Julio Escoto Emilia Amado Alberto Muñoz

Inscription	Aiza Vargas Martha Umaña Denise Ch. de Baldizán
Interprétation et Traduction	Elizabeth Lewis
Interprètes espagnol-anglais	Lindsey Cordery Rafael Sarda Ellis Francisco Susena Scandroglio Matilde Inés Prieto de Prunell
Français	Myriam Fabini de Lerena Diana Jaso Roland Sarot Cristina Sole Cestau
Portugais	Gilda Richard Gíblío Marilda Rodríguez González Helen Valent
Traducteurs anglais-espagnol	Deborah Cheifetz-Pira María del Rosario Avilés Victoria Scharwick Evelyn Tavarelli María Julia Sainz
Français	Ana Guarnerio Claudia Hareau Beatriz Vegh
Portugais	Paolo A. Baptista Nora Magariños Miguel Tognoni
Secrétariat des Documents	Aiza Vargas Guiselle Araya
Dactylographie en espagnol	María Elena González Margarita Aguerre María de los Angeles Arrúa Elena Albanell Elena Bello

Dactylographie en anglais

Graciela Nario
Jacqueline Perdomo
Ana María Picabea
Lydia Steiger

Clotilde Rodríguez

Marisa Barbot
Susana Bujosa
María Luisa Coitíño
Susana Curotto
Myriam de Nantes
Osmar Schwedt
Luca Van Maanen

Dactylographie en français

Cecilia Vieira de Sacías

Rosario Barbagelata
Gilda Crespo
Silvia Falcao
Lola Genta
Tamara Levinson
Christine Wilson
María Elvira Zorrilla de Medina

Dactylographie en portugais

Maria da Penha Pessoa Verdi

Maria D'Horto Figueredo
Anabella Ethel Fernández
Inés Irisarri
Teresita Nalerio Lamas
Cristina María Prego Pose
Vania de Souza Barbosa
Ana Vasconcellos

**Distribution des Documents
et Service de Salle**

Julieta Fernández
Martha Umaña
Wilma Wild
Denise Ch. de Baldizán

Magdalena Alvarez
Mariela Balparda
Mónica Balparda
Ana Luisa Barragán
Alejandra Becerro
Mónica Bertacchi

**Graciela Bulla
María Nunes Gonçalves
Ana Grasso
Carlos Inzaurrealde
Laura Nogueira
Martha Ponce de León
Ana Russo
María Margarita Salvo
Lilián Saravia
Pablo Seytun
Aroma Telechea
Cristina Tempone
María del Carmen Vigorito
Elina Zás
Elena Zurauskas**

Reproduction des Documents

Service des Photocopies

Mise en pages

Edith Torres

**Miguel Fernández
Carla Fierro
Isabel Goñi
Julio Maurín
Israel Pérez
Héctor Ponce**

**Silvia Cavacín
Susana Doty
Alicia Galán
Graciela Martínez
Florencia Musso
Haydée Papaleo**

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

- IICA/JIA/Doc.83(85)rev.2 **Ordre du jour.**
- IICA/JIA/Doc.84(85) **Message du Directeur général.**
- IICA/JIA/Doc.85(85) **Rapport du Directeur général sur les options pour le système de procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture. Projet de résolution.**
- IICA/JIA/Doc.86(85) **Rapport du Directeur général sur l'Etat d'avancement des résolutions de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.**
- IICA/JIA/Doc.87(85) **Rapport du Directeur général sur la Deuxième réunion de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA).**
- IICA/JIA/Doc.88(85)rev. **Rapport du Directeur général sur la renégociation des accords de base avec les Etats membres.**
- IICA/JIA/Doc.89(85) **Rapport financier et rapport des vérificateurs externes pour 1984 assorti des commentaires du Directeur général.**
- IICA/JIA/Doc.90(85) **Rapport du Directeur général sur le recouvrement des quotes-parts.**
- IICA/JIA/Doc.91(85) **Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE).**
- IICA/JIA/Doc.92(85) **Rapport financier du CATIE et rapport des vérificateurs externes pour 1984.**
- IICA/JIA/Doc.93(85) **Rapport du Directeur général sur les résolutions en vigueur à ce jour, adoptées par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.**
- IICA/JIA/Doc.94(85) **Rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale. Projet de résolution.**

- IICA/JIA/Doc.95(85) Proposition de règlement du personnel de l'IICA. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.96(85) Proposition de normes régissant la classification du personnel de l'IICA. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.97(85) Rapport du Directeur général sur les normes de classification des postes de l'IICA.
- IICA/JIA/Doc.98(85) Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunération du personnel de l'IICA. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.99(85) Proposition de règlement financier. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.100(85) Rapport du Directeur général sur l'étude de la nécessité et du fonctionnement des Fonds renouvelables (créés par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles). Projets de résolution.
- IICA/JIA/Doc.101(85) Rapport du Directeur général sur les créances douteuses. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.102(85) Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs). Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.103(85) Rapport préliminaire du Directeur général sur l'organisation de un Fonds spécial pour le développement agricole.
- IICA/JIA/Doc.104(85) Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture. Projet de résolution.
- IICA/JIA/Doc.105(85) Proposition du Directeur général concernant le Plan à moyen terme 1988-1992. Recommandations du Comité exécutif sur la convocation d'une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1986. Projet de résolution.

IICA/JIA/Doc.106(85)	Projet de programme-budget 1986-1987. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.107(85)	Désignation des vérificateurs externes pour la période biennale 1986-1987. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.108(85)	Désignation du nouveau représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil directeur du CATIE. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.109(85)	Octroi des titres d'émérite. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.110(85)	Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension de MM. Ralph H. Allee et Earl N. Bressman. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.111(85)	Remise des prix. Projet de résolution.
IICA/JIA/Doc.112(85)	Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.
IICA/JIA/Doc.113(85)	Rapport du Président de la IV ^e Réunion ordinaire du Comité exécutif.
IICA/JIA/Doc.114(85)	Rapport de la Présidente de la Ve Réunion ordinaire du Comité exécutif.
Sans numéro	Rapport annuel 1984.

ANNEXES

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA QUATRIEME REUNION
ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF, A LA TROISIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

La réunion du Comité s'est tenue au siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture à San José, Costa Rica, du 2 au 7 décembre 1984, en présence des douze Etats membres du Comité, de neuf Etats observateurs, de quatre pays observateurs permanents et d'observateurs d'autres organismes internationaux.

Lors de la première séance plénière, a eu lieu l'élection par acclamation du Président et du Rapporteur; M. Ricardo Dávila, Représentant de l'Equateur a été élu Président et M. Edgardo M. Moscardi, Représentant suppléant de l'Argentine, Rapporteur. En outre, les commissions de vérifications des pouvoirs et de style ont été intégrées. Le Comité a accepté la participation du Président de l'Association du Personnel aux séances plénières, à titre d'auditeur.

L'analyse détaillée effectuée par le Comité lui a permis d'adopter ses propres résolutions et de formuler des projets de résolution pour être présentés au Conseil interaméricain de l'agriculture.

En tant que Président de la réunion, j'ai le plaisir d'exposer brièvement, l'examen des 17 points figurant sur l'ordre du jour ainsi que les résolutions et les projets de résolutions qui y ont été émis.

Point 1: Rapport du Directeur général portant sur les options pour le système de procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture.

En réponse à la résolution correspondante, adoptée par le Conseil interaméricain de l'agriculture lors de sa deuxième réunion ordinaire, ce rapport lui a été soumis aux fins d'examen.

Le Comité a accepté le rapport et approuvé la résolution portant sur le système de procès-verbaux pour le Comité exécutif et le Conseil (IICA/CE/Res.16 (IV-0/84)).

Point 2 et Rapport annuel 1983 et rapport du Fonds Simon Bolívar 1983.

3:

En ce qui concerne la présentation du rapport annuel, les représentants ont eu l'impression qu'il s'agit d'un document minutieux et complet. Il a été recommandé d'analyser la possibilité de signaler à l'avenir le coût des projets, y compris ceux concernant les hors quotes-parts et d'y inclure un plus grand nombre de tableaux explicatifs.

Le Sous-Directeur général adjoint aux opérations a informé sur les actions du Fonds Simon Bolívar, lequel a pratiquement pris fin, même s'il existe encore un solde disponible.

Le Comité a pris acte des deux rapports susvisés.

Point 4: Rapport financier et rapport des vérificateurs externes 1983.

Il y a eu accord sur le fait que la situation financière de l'institution s'était remarquablement améliorée et que, dès lors, il n'avait pas été nécessaire d'avoir recours à des prêts bancaires. Le Directeur général a énuméré les progrès accomplis par l'Institut en matière de ressources humaines, de comptabilité, de gestion et d'inventaires ainsi qu'en ce qui se rattache au système unique de rapports, approuvé par le Conseil interaméricain de l'agriculture.

On a signalé que, si le rapport présenté par les vérificateurs externes en 1983 est arrivé trop tard aux pays membres pour que ceux-ci puissent l'examiner, ceci a été dû aux modifications qu'il a été nécessaire d'introduire en raison du changement de signature des vérificateurs responsables de ce travail. (IICA/CE/Res.22 (IV-0/84)).

Le Comité a en outre approuvé une résolution selon laquelle, à partir de 1984, le rapport correspondant aux états financiers du CATIE doit être envoyé en même temps que le rapport des vérificateurs externes de l'IICA (IICA/CE/Res.35(IV-0/84)).

Le Comité a pris acte du rapport financier de l'IICA.

En matière de finances, le Comité a également adopté les résolutions suivantes: "Modification de l'article 82 du Règlement de la Direction générale" (création d'un fonds de biens fonciers) (IICA/CE/Res.21(IV-0/84)), "Rapports trimestriels sur les progrès financiers", concernant des rapports sur les progrès n'ayant pas subi de vérification comptable et devant être envoyés à tous les Etats membres de l'Institut à partir du 1er janvier 1985. (IICA/CE/Res.23(IV-0/84)), "Différences de changes", en demandant à la Direction générale de faire intervenir des procédés correctifs pour éviter les pertes dues aux différences dans le taux des changes (IICA/CE/Res.24(IV-0/84)) et "Créances échues à recouvrer

ment douteux”, en demandant à la Direction générale de présenter un rapport portant sur ce point lors de la prochaine réunion du Comité exécutif (IICA/CE/Res.25(IV-0/84)).

Points 5, 6 Rapports du Directeur général portant sur les progrès des résolutions et 7: de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil sur les accords, les traités et les contrats hors quotes-parts conclus avec les Etats membres, des agences internationales et d'autres institutions ainsi que sur les résolutions adoptées par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

Le premier rapport a été reçu par le Comité sans commentaires particuliers. Lors de la réception du rapport sur les accords, les traités et les contrats hors quotes-parts et vu l'intérêt de l'intégrer à l'avenir au rapport annuel, le Comité a recommandé de ce faire (IICA/CE/Res.34(IV-0/84)). Dans le troisième rapport, le Directeur général a expliqué qu'il y avait plusieurs résolutions adoptées par le précédent Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles qu'il fallait revoir en accord avec la nouvelle convention de l'Institut et les règlements de l'IICA. Le rapport comprenait la liste complète des résolutions en vigueur.

Le Comité a adopté la résolution intitulée 'Etude sur les fonds établis par des résolutions en vigueur prises par le Conseil directeur de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.' (IICA/CE/Res.26(IV-0/84)).

Point 8: Proposition du Directeur général pour modifier les règlements de la Direction générale.

La Direction générale a proposé la modification de certains articles du Règlement de la Direction générale pour mieux l'adapter aux propositions des règlements du personnel et financier. Pour analyser les changements proposés, le Comité a formé un groupe de travail intégré de façon volontaire par la majorité des membres du Comité.

Suite à cette analyse, le Comité a accueilli les changements proposés portant sur treize articles du Règlement et a recommandé leur approbation par le Conseil (IICA/CE/Res.19(IV-0/84)). Le Comité a accepté la suggestion du représentant de l'Argentine demandant au Directeur général de revoir et de définir la notion de "fonctionnaires de confiance" (IICA/CE/Res.31(IV-0/84)) qui devra être analysée lors de la prochaine réunion de Comité exécutif.

Point 9: Proposition de Règlement financier.

Ce point, ainsi que le suivant, ont fait l'objet d'une longue analyse de la part du Comité. Il a été mis en relief le besoin d'adapter le Règlement aux mandats du Conseil et aux commentaires formulés par les pays membres.

Vu l'analyse effectuée par le Comité, il s'est avéré nécessaire d'effectuer quelques mises au point afin de tenir compte des commentaires et propositions de pays membres de l'Institut.

Le Comité a adopté la résolution qui met en vigueur la proposition de Règlement financier, à titre d'essai, jusqu'à ce que le Conseil, lors de sa Troisième réunion ordinaire, prenne une décision sur le Règlement financier de l'IICA (IICA/CE/Res.20(IV-0/84)).

Point 10: Proposition de Règlement du personnel de l'IICA.

Il a été informé au Comité que des commentaires et suggestions provenant des pays membres ainsi que de l'Association du personnel de l'Institut avaient été incorporés à la proposition de Règlement du personnel de la Direction générale. Par la suite, le document a été enrichi des suggestions des représentants du Comité qui y ont apporté des éléments précieux.

Le Comité a décidé de recommander au Conseil l'approbation de la proposition du Règlement du personnel de l'IICA avec les modifications introduites par le Comité lors de cette Quatrième réunion et l'émission d'ordres exécutifs de la part du Directeur général en vue de mettre en vigueur, à titre d'essai, les normes contenues dans la proposition (IICA/CE/Res.28(IV-0/84)), à l'exception de celles portant création de nouveaux droits pour le personnel.

Point 11: Proposition d'un barème de rémunérations du personnel de l'IICA.

Il a été précisé que les systèmes de salaires correspondant aux catégories du personnel professionnel international, du personnel professionnel local et du personnel des services généraux, qui sont proposés, sont différents de ceux indiqués sur l'échelle des salaires de l'OEA qui servait de modèle jusqu'alors.

Le Comité a analysé en détail la proposition et a formulé quelques commentaires et modifications visant à mieux l'adapter au Règlement de la Direction générale et au Règlement du personnel.

Le Comité a approuvé **ad-referendum** du Conseil, le barème de rémunérations du personnel de l'IICA (IICA/CE/Res.30(IV-0/84)).

Point 12: Propositions de normes de classification du personnel de l'IICA.

Il a été expliqué que l'approbation de la proposition se ferait **ad-referendum** du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le Comité a accepté les propositions et les modifications introduites. Ce système serait mis en application lors de la préparation du projet de programme-

budget 1986-1987 qui serait soumis à la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Res.29(IV-0/84)).

Point 13: Rapport sur l'état d'avancement de la classification des postes.

Le Directeur général a présenté le Rapport et expliqué ses antécédents, caractéristiques et importance pour l'Institut.

Le Comité a pris acte du Rapport.

Point 14: Rapport de la Direction générale sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement CATIE.

On a informé sur la situation et le développement du CATIE au cours des dernières années ainsi que sur les plus récentes activités du Conseil. On a précisé également que les services de vérification comptable interne du CATIE allaient continuer. Par ailleurs, il a été question de la situation contractuelle ainsi que de la nouvelle orientation des programmes en cours d'étude au CATIE.

Le représentant de la République Dominicaine a demandé l'appui des pays membres pour la consolidation du CATIE et le représentant du Costa Rica a demandé d'inclure dans la résolution correspondante l'appui de son pays à la consolidation dudit Centre.

Le Comité a approuvé le rapport du Directeur général et adopté une résolution d'appui aux efforts fournis par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement –CATIE– (IICA/CE/Res.36(IV-0/84)).

Point 15: Rapport du Directeur général sur les Conférences interaméricaines d'agriculture.

Le Comité a pris acte du rapport et a décidé de recommander au Conseil la proposition d'une convocation, adressée à l'OEA, pour la IX Conférence interaméricaine de l'agriculture qui se tiendrait en marge de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil, en 1987 (IICA/CE/Res.18(IV-0/84)).

Point 16: Date et siège de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif.

Le Comité a approuvé la célébration de la Cinquième réunion à partir du 29 juillet 1985 au siège de l'IICA à San José de Costa Rica (IICA/CE/Res.17(IV-0/84)).

Point 17: Autres questions.

Le Comité a approuvé deux résolutions visant à octroyer le titre de fonctionnaires émérites à Mlle María Dolores Malugani (IICA/CE/Res.33(IV-0/84)) et à

M. Julio A. Ringuet (IICA/CE/Res.32(IV-0/84)) ex-fonctionnaires de l'Institut qui remplissent toutes les conditions requises pour l'octroi de ce titre.

Un rapport de vérification comptable interne a été présenté concernant la déclaration des biens du Directeur général. Le Comité a pris acte du Rapport.

On a informé que, à la suite du récent décès de M. Ralph H. Allee, Directeur émérite de l'IICA, il y a lieu d'accorder à sa veuve le régime de pension de l'IICA pour les ex-Directeurs généraux de l'Institut. M. Allee a occupé le poste de Directeur général de l'Institut pendant 14 ans.

Vu le rapport du Comité il a été décidé de recommander au Conseil de présenter, lors de sa prochaine réunion, une résolution visant à octroyer une pension à sa veuve (IICA/CE/Res.27(IV-0/84)).

A l'unanimité le Comité a approuvé une résolution dans laquelle il adresse des remerciements au gouvernement et au peuple de Costa Rica pour l'hospitalité accordée aux membres de la réunion. (IICA/CE/Res.37(IV-0/84)).

Lors de la séance de clôture tenue le 7 décembre 1984, le Directeur général et le président de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif ont adopté le Rapport final de la réunion.

La séance a été levée à 18 h.

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE LA CINQUIEME REUNION
ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF A LA TROISIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le Comité s'est réuni au Bureau central de l'IICA à San José, Costa Rica, du 29 juillet au 2 août 1985, en présence des représentants de onze Etats membres, de neuf Etats observateurs, de quatre Etats observateurs permanents, de deux observateurs du système interaméricain et de cinq observateurs d'organismes régionaux et internationaux.

A la première séance plénière, Melle Olivia Marie Strachan, la représentante de la Jamaïque, et M. Alexis Calderón, le représentant suppléant du Panama, ont été élus, respectivement, présidente et rapporteur. La Commission de vérification des pouvoirs et la commission de style ont été constituées et le président de l'Association du personnel a été autorisé à assister en qualité d'observateur aux séances où il serait question du personnel.

De longues discussions ont permis d'examiner en détail chaque aspect de l'ordre du jour adopté, qui comportait vingt-neuf points, et de formuler des remarques et des recommandations pertinentes au Conseil interaméricain de l'agriculture.

Deux groupes de travail séparés ont été constitués, auxquels ont participé la majorité des représentants, pour discuter des questions financières et du personnel. Ceci impliquait la discussion détaillée de sept points concernant les finances et quatre ayant trait au personnel. Les deux groupes sont arrivés à un large consensus, et les projets de résolution respectifs ont été soumis à la séance plénière, ils ont été approuvés avec de très légères modifications.

La présentation du projet de programme-budget 1986-1987 a été l'un des points saillants de l'ordre du jour. Le Comité a exprimé sa satisfaction à cet égard, étant donné que le projet soumis permet de poursuivre et dans certains cas d'augmenter le nombre des programmes de coopération technique dans les Etats membres par le biais d'un rajustement des allocations budgétaires et d'une réorganisation administrative, sans augmenter les quotes-parts des Etats.

Le Comité a également entrepris d'analyser les bases et les critères de préparation du plan à moyen terme 1988-1992 qui permettra de répondre adéquatement aux nouveaux conditions et défis auxquels les pays devront faire face vers la fin de la présente décennie. A cette fin, il a été décidé de revoir et d'évaluer le plan à moyen terme 1983-1987.

Ce qui suit est un résumé des points de l'ordre du jour, assorti des résolutions du Comité et des projets de résolution soumis au Conseil aux fins d'examen.

Point 2: Rapport annuel 1984

Le Directeur général a fait un exposé détaillé du rapport annuel. Il a souligné que c'était la première fois que le programme-budget était élaboré en accord avec les plans de l'administration en cours et après approbation du plan à moyen terme et des politiques générales de l'Institut. Le Directeur général a saisi l'occasion pour analyser la situation de l'agriculture en Amérique latine et aux Caraïbes, compte tenu de l'économie mondiale. Il a signalé qu'au cours de l'année les structures institutionnelles adoptées par le Comité exécutif et le Conseil interaméricain de l'agriculture s'étaient consolidées. Il a insisté sur le fait que 706 activités de coopération technique avaient été mises en oeuvre dans le cadre de 172 projets, répartis entre les dix programmes prévus dans le plan à moyen terme 1983-1987. Le Directeur général a fait état des initiatives du Centre interaméricain de documentation et d'information agricoles (CIDIA), le Centre de projets d'investissement (CEPI) et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE).

Certains représentants ont déclaré que le rapport annuel, dans sa forme actuelle donnait un tableau général de l'Institut, mais qu'il conviendrait d'insister davantage sur les réalisations techniques et d'autres aspects concernant la mise en oeuvre de projets dans ce domaine. D'autres représentants sont d'avis que le Comité exécutif devrait consacrer plus de temps à l'étude des programmes de coopération technique. Le Comité a pris acte du rapport annuel 1984.

Point 3: Rapport financier et rapport des vérificateurs externes

Point 4: Commentaires du Directeur général sur les états financiers après vérification au 31 décembre 1984

A la demande du Directeur général, les points 3 et 4 ont été examinés conjointement.

Le Directeur responsable des ressources financières et de la gestion a présenté les données pertinentes relatives la situation financière de l'Institut pour 1984 d'après le rapport annuel, en les mettant en rapport avec les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Les représentants de plusieurs Etats membres ont exprimé l'intérêt qu'ils portent aux questions discutées et ont commenté en particulier le thème des investissements transitoires et de l'affectation des fonds CATIs pour 1984. Le Comité exécutif a signalé que c'était la première fois que de nouveaux vérificateurs externes ont examiné la situation financière de l'Institut et a reconnu les efforts déployés par l'Institut pour gérer ses finances. Il a été pris acte du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour 1984.

Point 5: Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des résolutions de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

Point 6: Rapport du Directeur général concernant les progrès des résolutions de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif

Un résumé des initiatives prises par l'Institut et des progrès enregistrés en 1984 depuis l'adoption des résolutions prises lors de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil et de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif a été présenté.

Le Comité a pris acte des deux rapports.

Point 7: Rapport du Directeur général portant sur la renégociation des accords de base avec les Etats membres

La nouvelle Convention de l'Institut, lui donnant une nouvelle structure et un nouveau statut juridique a montré qu'il était nécessaire de négocier et de passer des nouveaux accords de base avec les Etats membres.

Lors de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil, on a signalé que de nouveaux accords de base avaient été passés avec trois Etats membres, et que des négociations étaient en cours avec quatre autres pays. Après la réunion de la Jamaïque, quatre autres accords ont été passés et les négociations se poursuivent avec dix-huit Etats membres.

Le Comité a pris acte du rapport.

Point 8: Rapport du Directeur général sur la Deuxième réunion de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA)

Le rapport de la réunion, tenue à Brasilia, Brésil, fait ressortir les principales recommandations adoptées dans le domaine de la santé animale, la coopération technique le Système interaméricain d'information et de surveillance épidémiologique et le plan de santé animale pour les Amériques pour les années 2000. Des copies du rapport et du document PLASA 2000 ont été distribuées aux représentants pour leur étude par les autorités de chaque pays. On a expliqué les recommandations afin de faire participer plus activement le secteur de l'élevage à la planification des programmes de santé animale.

Le Comité a pris acte du rapport.

GROUPES DE TRAVAIL

Après analyse, le groupe de travail sur les questions financières a fait des recommandations précises à la plénière sur les questions suivantes:

- Point 9: Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du règlement financier et propositions des modifications y afférentes ainsi que du règlement de la Direction générale**
- Point 10: Rapport du Directeur général sur la nécessité et le fonctionnement des fonds renouvelables**
- Point 11: Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs)**
- Point 12: Rapport du Directeur général sur l'historique des créances douteuses**
- Point 13: Rapport du Directeur général sur les écarts entre les taux de change**
- Point 14: Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture**

Le groupe chargé d'analyser les documents relatifs aux finances, présidé par l'Argentine, regroupait les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique. Le groupe de travail a discuté longuement des fonds renouvelables, et les modifications proposées ont été incorporées dans la résolution du Comité exécutif intitulé "Fonds renouvelables."

D'autres questions ont été discutées, concernant les thèmes suivants: "Modifications au règlement de la Direction générale et au projet de règlement financier", Résolution (IICA/CE/Res.40(V-0/85), "Niveau et utilisation des remboursements au titre des CATIs" soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture dans le projet de résolution (IICA/JIA/PR.4(III-0/85)), "Créances douteuses", lequel a été approuvé sans modifications dans la résolution (IICA/CE/Res.42(V-0/83)).

Le Président a soumis à la considération du Comité le "Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'IICA." Certains représentants ont proposé des options pour réduire les coûts desdites réunions.

Le Comité a pris acte du rapport du groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs aux finances.

Présidé par l'Argentine, le groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs au personnel était composé des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de la République Dominicaine, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama et des Etats-Unis d'Amérique, et a abordé les questions suivantes:

Point 15: Rapport du Directeur général sur la mise en vigueur du projet de règlement du personnel

Point 16: Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes

Point 17: Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA

Point 18: Rapport du Directeur général sur la définition des postes de confiance

Le groupe de travail a étudié la définition des nominations permanentes et des postes de confiance d'après le programme-budget. Le Comité a approuvé une résolution intitulée "Postes de confiance et postes permanents" (IICA/CE/Res.39 (V-0/85)). Le Comité a également approuvé une résolution recommandant au Conseil interaméricain de l'agriculture de demander au Directeur général de prendre des mesures immédiates pour ramener les coûts du personnel de 65 à 50 pour cent, au cours du prochain plan à moyen terme, par attrition (IICA/CE/Res.50 (V-0/85)).

Le Comité a aussi approuvé les résolutions suivantes: "Modifications au projet de règlement du personnel" (IICA/CE/Res.38(V-0/85)), "Embauche du personnel de l'IICA" (IICA/CE/Res.50(V-0/85)), et les projets de résolution suivants, qui seront soumis au Conseil: "Règlement du personnel" (IICA/JIA/PR.1 (III-0/85)), "Normes régissant la classification du personnel" (IICA/JIA/PR.2 (III-0/85)), et "Système de rémunération" (IICA/JIA/PR.3(III-0/85)).

Point 19: Rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives

Le Directeur général a expliqué que les modifications introduites dans le règlement financier et dans le règlement du personnel exigeaient des modifications au règlement de la Direction générale, compte tenu du fait que les deux premiers sont assujettis au deuxième.

Le Comité a pris note du rapport et approuvé la résolution "Modifications au règlement de la Direction générale" (IICA/CE/Res.44(V-0/85)).

Point 20: Proposition du Directeur général concernant le plan à moyen terme 1988-1992

Le Comité a établi les bases et les critères qui régiront le nouveau plan à moyen terme. Après un long débat sur la question, les représentants ont accordé de faire une évaluation approfondie du plan à moyen terme 1982-1987, afin

d'élaborer un nouveau plan à moyen terme pour la période 1988-1992 compte tenu des résultats découlant de ladite évaluation.

Celle-ci sera faite par le personnel de l'IICA et un groupe d'experts extérieurs à l'Institut, avec la participation des États membres. On espère que le nouveau plan sera conforme aux problèmes et aux nouvelles conditions que les pays connaîtront vers la fin de cette décennie.

A ce sujet le Comité a décidé aussi de recommander au Conseil de convoquer une réunion extraordinaire en 1986 au siège de l'Institut, afin d'étudier et d'approuver les propositions pour le nouveau plan à moyen terme.

Le Comité a approuvé la résolution "Plan à moyen terme" (IICA/CE/Res.48 (V-0/85)).

Point 21: Projet de programme-budget 1986-1987

Le projet présenté par la Direction générale n'implique aucune augmentation des quotes-parts des États membres par rapport à l'année précédente, ce qui n'affectera pas le travail de l'IICA dans les pays puisqu'il a été élaboré compte tenu à la fois d'une meilleure organisation interne, d'une meilleure répartition des dépenses et de l'épargne, et de l'accroissement des CATIs, lesquels ont été incorporés dans les fonds ordinaires. Par ailleurs, le projet de programme-budget prévoit une diminution des coûts de la Direction générale et une augmentation des services directs de coopération technique.

Plusieurs représentants ont félicité le Directeur général de la qualité technique du document.

Le Comité a reçu les projets de résolution suivants, qui seront soumis au Conseil: "Echelle des quotes-parts" (IICA/JIA/PR.5(III-0/85)), "Projet de programme-budget 1986-1987" (IICA/JIA/PR.6(III-0/85)), et "Accords, conventions, contrats et memorandums d'accord" (IICA/JIA/PR.7(III-0/85)).

Point 22: Rapport préliminaire du Directeur général sur l'organisation d'un Fonds spécial de développement agricole

Les résultats positifs des projets menés à terme en partie grâce au Fonds Simón Bolívar, qui a pris fin récemment, exigent la recherche de nouveaux capitaux pour financer des projets de ce genre. Des études ont été entreprises, en vue d'augmenter la participation financière des États membres et celle des observateurs à ce nouveau fonds.

Le rapport présenté par le Directeur général a été approuvé par le Comité et sera soumis sans modifications à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Point 23. Rapport du Directeur général sur la Neuvième conférence interaméricaine de l'agriculture

Les discussions ont porté sur la tenue de la Conférence interaméricaine de l'agriculture. On a réitéré le fait que si les organismes spécialisés le souhaitent, c'est à l'OEA qu'il incombe de les convoquer vu que c'est l'instance responsable. Le Comité a donné son approbation au projet de résolution sur la Neuvième conférence interaméricaine de l'agriculture, qui sera soumis à la considération du Conseil (IICA/JIA/PR.9(III-0/85)).

Point 24: Rapport financier du CATIE et rapport des vérificateurs externes 1984

Le Comité a été informé du fait que la même compagnie a été chargée de la vérification externe des comptes de l'IICA et du CATIE. Le Comité a pris acte des rapports et de la recommandation, qu'il soumettra au Conseil.

Point 25: Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

Le Comité a pris connaissance du rapport correspondant et a approuvé deux résolutions sur ce point. La première résolution (IICA/CE/Res.45(V-0/85)) demande au Conseil d'inclure pour la période 1986-1987 une contribution au CATIE de l'ordre de 1.004.400 dollars afin de contribuer au budget global du Centre. La Direction générale a prévu cette somme dans le projet de programme-budget pour la période mentionnée. La deuxième résolution (IICA/CE/Res.49(V-0/85)) demande au Conseil interaméricain de l'agriculture réuni en Assemblée du CATIE, de consacrer une séance extraordinaire, lors de sa prochaine réunion, à l'examen des modifications au contrat portant création du CATIE. L'ordre du jour de la présente réunion inclut ladite séance extraordinaire.

Point 26: Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph Allee

Le Comité a été informé du fait que le Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph Allee, est décédé, et que sa veuve devrait en conséquence percevoir la pension correspondante. La formule a été soumise au Comité pour qu'il en détermine le montant.

La présentation d'un projet de résolution antérieure portant demande de pension pour M. Earl N. Bressman, premier Directeur général de l'IICA, a donné lieu à une demande à la Direction générale, d'étudier la possibilité d'intégrer ce type de résolution aux procédures réglementaires de l'institution sans devoir les soumettre à l'examen du Comité exécutif ou du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le Comité a adopté les deux projets et a décidé de soumettre le projet de résolution "Régime de pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph H. Allee" (IICA/JIA/PR.8(III-0/85)) à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il a également approuvé la résolution intitulée "Pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Earl N. Bressman" (IICA/CE/Res.46(V-0/85)).

Point 27: Ordre du jour provisoire de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

La séance plénière a recommandé de réaménager l'ordre du jour provisoire, en regroupant les sujets connexes.

Le Directeur général a demandé d'y inscrire la convocation d'une réunion extraordinaire du Conseil en 1986 pour étudier le nouveau plan à moyen terme.

Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire avec les modifications proposées.

Point 28: Date et lieu de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif

Le représentant des Etats-Unis a proposé la semaine du 14 au 18 juillet 1986.

Le Comité a accepté la proposition du représentant des Etats-Unis.

Point 29: Autres questions

SYMPOSIUM

Le Comité a discuté les préparatifs du symposium intitulé: "Le secteur agricole en Amérique latine et aux Caraïbes et la crise financière internationale." On a proposé de tenir ce symposium au cours de la réunion ordinaire du Conseil.

Le Comité a approuvé à l'unanimité la tenue dudit symposium et a recommandé d'inviter les représentants d'autres organisations internationales. Il a également recommandé d'insister sur le caractère technique de cet événement et de tenir compte de ses résultats dans la préparation du plan à moyen terme 1988-1992.

FONCTIONNAIRES EMERITES

Après avoir pris connaissance des projets de résolution recommandant de décerner le titre d'émérite aux anciens fonctionnaires de l'IICA Julio B. Ringuelet, Enrique Blair et María Dolores Malugani, le Comité a décidé de soumettre lesdits projets de résolution au Conseil interaméricain de l'agriculture sous la forme suivante:

“Titre de fonctionnaire émérite à M. Julio A. Ringuet” (IICA/JIA/PR.10 (III-0/85)).

“Titre de fonctionnaire émérite à M. Enrique Blair” (IICA/JIA/PR.11 (III-0/85)).

“Titre de fonctionnaire émérite à Mme María Dolores Malugani” (IICA/JIA/PR.13(III-0/85)).

Le Comité a décidé de soumettre au Conseil la résolution “Ratification du titre de fonctionnaire émérite” (IICA/JIA/PR.12(III-0/85)) touchant les anciens fonctionnaires à qui le titre de “fonctionnaire émérite” a été accordé par le Conseil au cours des réunions précédentes.

NORMES REGISSANT LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL LOCAL

A la demande de la Direction générale qui avait recommandé d'ajouter un échelon plus élevé au barème des salaires du personnel professionnel local, le Comité a approuvé la résolution intitulée “Incorporation du niveau PL-4 dans les normes régissant la classification du personnel de l'IICA” (IICA/CE/Res.47 (V-0/85)).

PROJETS MULTINATIONAUX

Un rapport a été présenté, comportant les recommandations formulées par divers pays pour que l'IICA prête son concours à des projets multinationaux dont le financement sera assuré par des ressources extérieures. En outre, on a signalé que l'Institut se livre actuellement à la promotion, à la négociation et à la mobilisation des ressources financières afin de faciliter l'exécution de tels projets. Les représentants du Comité ont été invités à saisir cette occasion pour signaler à la Direction générale la nécessité d'épauler ces projets.

La représentante du Mexique a déclaré que son pays et les pays d'Amérique centrale pourraient tirer profit de projets portant sur la sécurité alimentaire, l'abeille africaine et l'éradication de la lucilie bouchère et la sigatoka noire de la banane. Le Directeur général a expliqué que l'IICA disposait déjà de documents sur trois des projets proposés et qu'il serait nécessaire de préparer les grandes lignes du projet relatif à l'abeille africaine.

Le Comité a approuvé à l'unanimité la résolution “Remerciements au gouvernement et au peuple du Costa Rica” (IICA/CE/Res.52(V-0/85)) reconnaissant les services rendus et l'hospitalité offerte à tous les participants à la réunion.

Le Directeur général et la Présidente de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif ont signé le rapport final de la réunion à la séance de clôture, le 2 août à 19h35.

Pour finir, la Présidente a exprimé sa gratitude au peuple et au gouvernement du Costa Rica, aux distingués représentants, au Directeur général, au rapporteur, et à tout le personnel de l'IICA affecté à la réunion. La séance a été levée officiellement à 20h.

**MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL DE
L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR
L'AGRICULTURE, DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE,
DEVANT LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

Conformément à ce qui a été stipulé dans l'article 23, alinéa f du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture, il me revient, en tant que Directeur Général de cet Institut, d'émettre un message à cet organisme supérieur. Je me permettrais de faire un bref résumé sur l'évolution de l'Institut et ses actions durant ces dernières années, de présenter une analyse des principaux thèmes qui seront traités au cours de cette réunion, puis d'exprimer quelques réflexions personnelles.

Lors de sa première réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture, par le biais de sa Résolution IICA/JIA/Res.6(I-0/81), après l'approbation des règlements du Conseil et du Comité exécutif, a demandé au Directeur général d'intégrer un groupe d'experts externes destiné à analyser avec l'aide des fonctionnaires de l'IICA la problématique du secteur agricole en Amérique latine et dans les Caraïbes. Tout en considérant les objectifs de l'Institut et sa structure administrative, le groupe d'experts devrait aboutir à la formulation de recommandations afin d'orienter les politiques générales de l'IICA pour les années à venir et établir le Plan à moyen terme 1983-87.

Dès ma nomination, en janvier 1982, j'ai dû mettre en vigueur cette importante résolution qui consistait en l'élaboration et la présentation de documents présentés au cours de la deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif en septembre 1982, et la deuxième réunion extraordinaire en octobre de la même année.

Le Conseil adopta enfin par voie de résolution les documents relatifs aux politiques générales de l'IICA et le Plan à moyen terme 1983-87.

Le document sur les politiques générales de l'IICA, établi à long terme les politiques de l'Institut qui lui permettent d'accomplir le mandat de sa Convention. Il offre également une base d'orientation qui permet à la Direction générale d'établir de manière périodique les prévisions du Plan à moyen terme afin que le Conseil interaméricain de l'agriculture puisse déterminer les moyens et les formes d'utilisation des fonds de coopération que les pays membres accordent à l'Institut. Les actions concernant la période 1983-87 sont détaillées dans le Plan à moyen terme qui lui même fournit les éléments nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de la coopération technique de l'Institut, ainsi que des informations supplémentaires concrètes et potentielles existant dans ce secteur de la coopération.

Sur la base des documents mentionnés ci-dessus, l'Institut s'est fixé pour but de concrétiser ces actions à travers la réalisation de projets et activités spécifiques concertées avec les pays membres. A cet effet, le Programme de budget biennal ainsi que les programmes opérationnels annuels ont été élaborés. Ces derniers définissent en détail et pour chaque projet, les activités devant être réalisées, leur chronogramme, ainsi que l'identification et la capacité des ressources humaines et financières à établir dans le budget.

En guise d'éléments complémentaires à une programmation adéquate, on a procédé à l'élaboration du Guide d'analyse des situations et perspectives des programmes et à la révision du Guide pour la préparation d'esquisses et de projets.

De cette manière on a réussi, du point de vue de la programmation, à formuler et à exécuter des projets de coopération technique concertés avec les pays membres, en corrélation avec les politiques de l'IICA et suivant l'orientation des programmes.

Ainsi, dix programmes de base approuvés par le Conseil ont été définis. Les pays membres ont largement participé à la mise en oeuvre de ces programmes, d'intérêt majeur pour l'Institut, ainsi qu'à la préparation des projets. Rappelons à cet égard qu'en 1984, un total de 172 projets ont été réalisés, dont 31 nouveaux alors qu'en 1985, près de 165 projets sont en cours d'exécution.

De plus, la création et l'activité d'organismes de concertation multilatérale tels que le Conseil régional de Coopération Agricole pour l'Amérique Centrale, (CORECA: Panama, République Dominicaine et Mexique), la Commission interaméricaine de la Santé Animale, et la Commission interaméricaine d'irrigation et de Drainage ont été vivement soutenues et stimulées.

Par la voie de la concertation avec les gouvernements des états membres sur la coopération technique, l'IICA a intégré dans celle-ci les dix programmes du Plan à moyen terme, ayant pour but de servir d'instrument de planification interne et de définir des stratégies pour résoudre les problèmes éventuels. Ces programmes servent de base à la gestion de projets dans la cadre d'un processus permanent et conjoint, d'étude et d'évaluation, tant au niveau interne qu'au niveau des pays bénéficiant des services de l'IICA.

Durant les années 1982 et 1983, la Direction générale a été restructurée afin de lui donner l'organisation et la flexibilité requises pour affronter l'instabilité des besoins et les nouvelles orientations dans le domaine de la coopération technique.

L'Administration de l'Institut a été restructurée et décentralisée dans le but de permettre une plus grande capacité et efficacité opérationnelle dans les pays intéressés. Les Directions de la zone du Bureau Central ont été transférées dans les zones géographiques correspondantes. Le nombre de fonctionnaires interna-

tionaux du Bureau Central est passé de 76 à 43 afin de pouvoir placer ces fonctionnaires au service direct des pays, ce qui a permis d'augmenter à ce niveau la capacité d'exécution sans pour autant augmenter les coûts et de rendre la supervision et l'appui plus efficaces. De la révision du budget pour 1986, il en a résulté que le nombre prévu de postes de fonctionnaires internationaux, payés par les quotes-parts a été réduit de 219 à 186, afin de donner à chaque technicien une plus grande capacité opérationnelle au niveau des projets, et par conséquent plus de ressources pour l'activité opérationnelle au niveau des programmes.

Durant cette période se sont incorporés les états de Sainte Lucie et de l'Union de la Dominique. Conformément au Plan à moyen terme, un bureau de l'IICA fut créé à Ottawa (Canada), comme unité de liaison et instrument opérationnel afin de canaliser la coopération technique et financière au profit des états membres. Il existe actuellement un bureau de l'IICA dans chacun des 29 états membres, doté d'un personnel technique et administratif travaillant en relation avec les actions convenues avec les gouvernements concernés.

Les Centres spécialisés de l'IICA tels que le Centre interaméricain d'information et de Documentation agricole (CIDIA), le Centre de projet d'investissement (CEPI), ce dernier créé en 1982, ont consolidé et techniquement appuyé les programmes. Ils ont en outre collaboré avec les gouvernements dans le cadre de leur compétence. Au moment où le "Fonds Simon Bolivar" allait être mis à terme, l'IICA a financé et mis en vigueur un grand nombre de projets et actions conjoncturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce au moyen du propre Fonds.

Conformément aux objectifs de sa Convention, l'IICA a promu, encouragé, entrete nu et pratiqué des liens de coopération avec les gouvernements des états membres et leurs institutions avec les organes et organismes du Système interaméricain, avec les organismes sous-régionaux, avec les pays ayant le statut d'observateurs permanents, avec les organismes émanant des Nations-Unies et avec d'autres institutions internationales qui poursuivent des objectifs similaires à ceux de l'IICA.

Dans ce contexte, dix accords de base ont été négociés et souscrits avec les pays respectifs, et 17 autres sont en cours de négociation, de même qu'un grand nombre de conventions, contrats et mémorandums d'accords, comme ceux qui seront souscrits cet après-midi en vue de la mise en application de projets spécifiques.

Durant cette période on a essayé de renforcer le soutien de l'IICA envers les centres internationaux qui dépendent du Groupe Consultatif international pour la recherche: son action a pu être facilitée par le statut de Personnel Associé accordé à ses fonctionnaires, afin d'augmenter le nombre de projets de coopération technique dans les zones d'intérêt commun avec les pays membres de l'IICA.

Conformément au nouveau contrat signé entre le gouvernement costaricien et l'IICA, pour la poursuite des activités du Centre Agronome Tropical de Recherche et d'Enseignement, (CATIE), et à l'accord souscrit entre ledit Centre et l'IICA, l'Institut a continué d'offrir au Centre ses services d'infrastructure, les privilèges et immunités que les pays octroient à l'Institut, et les ressources financières qui rendent l'action du CATIE possible dans les pays qui l'intègrent.

Les liens ont été resserrés en particulier avec les pays agissant en tant qu'observateurs permanents de l'IICA. Notre région a bénéficié de leur aide technique et financière par le truchement d'accords et de contrats souscrits avec les gouvernements et organismes régionaux et nationaux. L'accord signé avec la Communauté Economique Européenne en est un exemple. En effet avec celle-ci et en particulier le gouvernement français, la mise en application du projet de réhabilitation de la capacité de gérance des entreprises (FORGE), qui concerne trois autres pays d'Amérique centrale, s'effectue avec un grand succès.

De la même manière dans le cas de l'Espagne par exemple, des accords ayant été souscrits puis mis en application ont permis la participation d'experts espagnols travaillant en tant que personnel associé dans le cadre de différents projets de l'IICA, totalement pris en charge par leur gouvernement. La Hollande et la France ont également apporté leur soutien et de bonnes perspectives se sont ouvertes pour une collaboration plus favorable chez les pays Observateurs Permanents.

En ce qui concerne le fonctionnement et les activités de l'IICA, nous avons veillé à ce que les actions de l'Institut deviennent de plus en plus efficaces et ses résultats plus utiles pour les pays. A cette fin, nous avons concentré nos efforts en fonction des priorités concertées au niveau des pays ou groupement de pays, en tenant compte de l'importance relative des ressources nécessaires et disponibles et de l'impact que pourraient provoquer, à long, moyen ou court terme, le résultat de ces efforts.

Dans cette perspective, il a fallu décentraliser l'action de l'IICA, en rapprochant les fonctions de soutien, de suivi et de supervision des lieux où l'action devait prendre forme, et en transférant les fonctionnaires sur le terrain, là où ils auraient plus de facilité d'être en contact direct avec les problèmes et où leur efficacité opérationnelle pourrait être plus significative.

Les mécanismes technico-administratifs ont été esquissés et mis en application suivant la dimension de l'IICA, son champ géographique, sa structure opérationnelle et la complexité des fonctions que celui-ci devait réaliser. Dans ce but, les responsabilités et attributions des unités d'application, de supervision et d'évaluation ont été définies au moyen de documents. Des systèmes de rapports permettant de contrôler continuellement les activités de l'IICA et d'informer les pays et institutions, comme nous l'avons fait notamment depuis le début de l'année, en offrant une information trimestrielle et non uniquement à travers les rapports annuels.

En ce qui concerne les ressources humaines, nous avons agi en nous basant sur les principes et dispositions contenus dans le Règlement de la Direction Générale, approuvé par le Conseil interaméricain de l'agriculture. En tenant compte de ces dispositions, des apports des différents pays ainsi que de l'Association du Personnel de l'IICA, un nouveau règlement du personnel. Celui-ci ayant déjà été examiné en première instance par notre Conseil en 1983, puis par le Comité exécutif à l'occasion de deux autres réunions, sera soumis à votre considération pour son approbation finale.

Nous avons également présenté au Conseil, les normes régissant la classification du personnel et un système pour la détermination des rémunérations du personnel, élaborées selon des critères hautement techniques et dans le but d'établir des conditions plus justes et objectives pour le personnel de l'Institut.

La coopération technique de l'IICA au service d'autres pays est financée par les quote-parts octroyés par les pays membres. En 1984 ceux-ci ont réussi la somme de 19.7 millions de dollars. Durant la même année, mis à part les quote-parts, d'autres projets de financement externe ont été réalisés pour un montant de 18.2 millions de dollars. En 1981, l'accroissement des ressources totales de l'IICA a été de 32.8 millions de dollars, en 1983 il atteignit un maximum de 46.4 millions de dollars.

L'augmentation considérable des ressources gérées par l'IICA a exigé la transformation du champ d'activité et les perspectives de l'Institut dans un contexte différent et devant un horizon plus vaste mais plus complexe, ce processus se déroule d'une manière ordonnée, systématique et expéditive.

Le pourcentage des ressources totales de l'IICA attribué à la coopération technique a progressivement augmenté à tel point qu'il a dépassé en 1983 les 75% des ressources.

De plus, lors de la mise en place de la nouvelle Administration, les passifs existents ont été annulés, ainsi que les prêts et paiements d'intérêt, grâce à une programmation financière adéquate. Ce qui a permis le fait qu'à cette date le flux financier de l'Institut présente un bilan positif et des finances tout à fait solides.

Comme vous pouvez l'observer dans le document relatif au recouvrement des quotes-parts, l'IICA a perçu plus de 65% du total des quotes-parts correspondant à 1985. En outre l'IICA a reçu les quotes-parts correspondant à plusieurs années de non paiement de nombreux pays membres. Le soutien des états membres à travers le paiement des quotes-parts est d'autant plus significatif si l'on considère les difficultés financières auxquelles ils doivent faire face.

Dans le domaine des finances, nous pouvons également signaler la modernisation du système comptable. A cette occasion, le nouveau règlement financier sera soumis à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture ainsi que

les aspects relatifs aux finances, en particulier ce qui concerne l'application et le remboursement des coûts administratifs techniques indirects dénomés "CATIs".

Un service d'informatique efficient qui dispose d'un équipement des plus modernes dans ce domaine a été mis en place dans le Bureau Central et les bureaux nationaux de l'IICA des pays membres. Cet outil d'informatique n'est pas seulement destiné à l'utilisation et au contrôle interne de l'IICA, il constitue aussi un nouveau service qui est à la disposition des états membres et vient s'ajouter aux autres prestations que l'IICA a proposé dans le domaine de la documentation, de l'information statistique et numérique, de l'alerte bibliographique et des programmes utilisés pour d'autres projets de l'Institut et des pays tels que la Santé Végétale ou la commercialisation.

A mon avis, tous ces aspects marquent une étape accomplie dans le processus de consolidation et de développement de l'Institut. A l'occasion de cette troisième réunion nous soumettons à la considération du Conseil, d'autres sujets qui compléteront cette étape, parmi lesquels nous pouvons retenir ceux qui suivent:

1. Etudes et Normes relatives au personnel

Ces études comprennent quatre documents: a- le Règlement du Personnel, b- la Proposition des normes régissant la classification du personnel, c- la Proposition des normes régissant la classification des postes, d- le rapport sur le système de détermination des rémunérations du personnel.

Conformément à la demande du Comité exécutif, le Directeur général a émis un ordre d'exécution afin de mettre en vigueur les préceptes du Règlement du personnel qui n'entraîne point, au profit des fonctionnaires, de nouveaux droits ou bénéfices différents de ceux octroyés par le Règlement de la Direction Générale et n'ayant d'implication à caractère budgétaire. Ceci a été fait à titre d'essai afin d'acquérir l'expérience de l'application des normes et présenter une nouvelle fois cette expérience au Comité exécutif avant que la proposition définitive du Règlement ne soit soumise à la considération du Conseil.

Lors de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif (juillet 1985), le Directeur Général a présenté un rapport comprenant quelques modifications, sur la mise en application de la proposition du Règlement du personnel. Ce rapport put bien accueillir par le Comité, qui à son tour a présenté, à l'occasion de la troisième réunion ordinaire du Conseil un projet de résolution où l'on recommandait l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 1986 du nouveau Règlement du personnel de l'IICA.

2. Proposition relative au Règlement financier

La proposition relative au Règlement du financier a également été formulé en tenant compte des observations faites par les états membres. Cette proposition

fut approuvée avec quelques modifications, lors de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, en décembre dernier. Le Règlement est entré en vigueur à titre d'essai, le 28 février 1985.

Lors de la cinquième réunion ordinaire, le Comité exécutif a analysé le rapport du Directeur Général traitant de la mise en vigueur de ces normes et a recommandé d'adopter quelques modifications pour le soumettre à l'approbation définitive à cette troisième réunion ordinaire.

3. Projet du Programme-budget

Un autre point d'importance capitale pour la réunion est le projet du Programme-budget 1986-87. Cette proposition répond aux questions formulées par les états membres et renferme également les recommandations des Corps Consultatifs multinationaux de niveaux différents, hors du cadre hémisphérique comme par exemple, la Commission interaméricaine de Santé Animale, ou sous-régionale, comme c'est le cas de la CORECA.

Au sujet des montants du budget 1986-87, la proposition traduit également les sentiments exprimés par les autorités des différents gouvernements consultés, c'est-à-dire, la prise en considération de la part de l'IICA, de la situation financière que traversent les pays membres aujourd'hui et de leur difficulté à prendre des engagements financiers plus importants. Il s'agit évidemment d'une proposition qui n'exige aucune augmentation des quotes-parts incombant les états membres. On a cependant réussi à couvrir les augmentations végétatives des coûts, par l'application de nouvelles normes relatives au personnel et l'utilisation de ressources directement consacrées à la coopération technique. Ceci a été possible grâce à des ajustements financiers, résultat d'une programmation plus précise, et grâce à l'obtention de ressources et de leur utilisation, réalisée en concordance avec ce qui a été décidé par le Conseil interaméricain de l'agriculture en 1983, en relation aux "CATIs".

4. Fonds spécial pour le développement agricole

Bien que l'augmentation des quotes-parts de la part des états membres n'ait pas été envisagée, nous considérons que l'expérience et la structure institutionnelle de l'IICA permettront de réunir un volume très considérable de revenus externes.

Suivant l'initiative prise par le Conseil lui-même nous proposons actuellement la création d'un Fonds spécial pour le développement agricole, étant donné que les ressources du Fonds Simon Bolivar sont pratiquement épuisées, et que le Secrétariat général de l'organisation des états américains n'assigne plus de ressources pour le développement rural, conformément à la décision du travail établie lors de la création de l'IICA en tant qu'organisme spécialisé du système. Nous

avons également introduit une série de projets spéciaux qui devraient recevoir l'appui du Conseil, afin que les propres pays et le Directeur général deviennent plus influents sur le plan des négociations face aux organismes de financement, comme le Conseil est habitué à le faire, dans le cas du projet coopératif de recherche agricole du Cône Sud, mentionné ce matin même par le Président de la Deuxième réunion.

5. Proposition du Directeur Général relative au Plan à moyen terme 1988-92

Messieurs les représentants, au cours de cette réunion vous prendrez connaissance de la proposition du Directeur général, relative au Plan à moyen terme 1988-92, dont l'objectif est d'entamer un processus de formulation du prochain Plan, étant donné que le Plan actuel s'achèvera à la fin du biennal 1986-87, et que le processus d'approbation du budget qui lui correspond soit mis en oeuvre conformément aux linéaments d'un nouveau Plan qui devrait être présenté et approuvé par le Conseil dans les détails convenables.

Les analyses et exposés qui ont été présentés aujourd'hui notamment par Monsieur le Président de la République Orientale de l'Uruguay, nous font remarquer que la conjoncture actuelle que vivent nos pays ont évolué de manière dramatique durant ces dernières années. Par conséquent, les positions et stratégies contenues dans un plan ayant une durée de cinq ans pour encadrer des actions pouvant se projeter au delà de 1988, ne sont peut être point conséquentes avec la réalité. Par ailleurs, il y a une nécessité de réviser et d'évaluer l'expérience accumulée et d'en tirer les conclusions nécessaires à la poursuite des activités de l'IICA, leur modification, leur renforcement ou l'achèvement de celles-ci, surtout au niveau des programmes. Je pense que cela justifie pleinement la réalisation du processus d'élaboration du Plan à moyen terme pour les cinq prochaines années. Ces arguments ont été présentés au Comité exécutif lors de sa cinquième réunion ordinaire. L'importance de ces arguments a été perçue de telle manière qu'il sera aujourd'hui présenté un projet de Résolution afin de convoquer le Conseil à une réunion extraordinaire qui aura lieu en 1986, pour connaître particulièrement la proposition du Plan à moyen terme et approuver le Plan correspondant à la période 1988-92.

Nous avons proposé que le processus d'évaluation, d'analyse et de révision soit mis au point par les états membres eux-mêmes, avec la participation d'experts externes à l'IICA et avec l'aide des autres fonctionnaires de l'Institut, afin qu'ils puissent donner au Conseil une idée claire, objective et profonde de la situation et des possibilités pouvant orienter l'action de l'IICA.

Durant ces quatre dernières années nous avons réussi à atteindre la plupart des objectifs que nous nous étions fixés dans le Plan à moyen terme. Cependant, des objectifs humains et financiers se sont interposés de sorte que nous n'avons pu réaliser la totalité des objectifs, ni les exécuter à la perfection comme il en

était souhaité. Nous avons rencontré dans plusieurs cas des limitations financières entre le montant du budget et les sommes perçues. Nous avons pu remarquer par ailleurs que malgré les ressources financières dont nous disposons, nous n'avons pas la possibilité d'absorption et d'exécution requises en particulier lorsque de nouveaux projets ou activités allaient être inaugurées dans des pays récemment incorporés à l'Institut. Il est donc nécessaire de prendre en considération ces circonstances, de reconnaître d'une part, le manque de revenus, et d'autre part, le manque de capacité dans certains cas, tant au niveau des institutions nationales qu'au niveau de l'IICA, notamment dans la mise en oeuvre de nouveaux projets ou champs d'activité dans chaque pays.

Nous avons essayé d'adapter l'IICA aux besoins et circonstances actuels. Les conditions externes sont plus difficiles et les exigences pour surmonter la crise, majeures; alors que les revenus de l'Institut n'ont pas augmenté dans la proportion nécessaire à une amélioration de la coopération avec les pays pouvant résoudre les problèmes agricoles et ruraux.

De nos jours la présence de l'IICA est plus que jamais indispensable pour la région, car l'agriculture et le bien être du monde rural sont la base du développement de nos peuples et constituent les principaux atouts pour surmonter les effets de la crise que nous traversons.

Cette réalité implique un grand effort d'ensemble de la part de l'IICA et des gouvernements, pour pouvoir affronter les exigences d'un nouveau modèle de développement qui demandera de profonds changements dans les relations de production et de distribution, aussi bien au niveau national et régional, qu'au niveau international.

Le soutien que chaque représentant donne à l'IICA est aussi un soutien pour son propre pays, car celui-ci peut bénéficier des services offerts par un institut capable de répondre de manière rapide et efficace aux exigences chaque fois plus importantes et plus urgentes de la conjoncture actuelle.

Permettez-moi enfin de signaler, que depuis le début de notre Administration, nous avons essayé d'entretenir une politique cohérente qui aujourd'hui prend fin par l'élection du nouveau Directeur Général.

Au moment d'assumer mes fonctions en 1982, j'ai promis d'engager tous mes efforts, dans la mesure de mes capacités, au service de l'Institut et des pays membres, dans la poursuite du développement agricole et de l'amélioration du niveau de vie de la population rurale, élément indispensable au développement, et de travailler pour que la coopération entre pays fasse naître une plus grande compréhension et harmonie garantissant aussi la justice et la paix dans nos régions.

A cette époque je sollicitai déjà dans mon discours: "votre soutien, vos idées, vos expériences et vos efforts pour que cette institution puisse satisfaire les spec-

tatives qui, pour cette nouvelle étape sont nées autour de celle-ci; j'ai également exhorté l'ensemble du personnel de l'Institut de faire de son mieux pour que nous accomplissions notre devoir de servir l'agriculture, de nous consacrer à celle-ci ainsi qu'aux paysans de notre Amérique."

Heureusement, nous avons pu compter avec l'appui inconditionnel, aussi bien des pays que du personnel de l'IICA, duquel je suis profondément reconnaissant. De la même manière je vous exhorte de concéder au nouveau Directeur Général votre collaboration indispensable.

**DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA,
DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE, AU COURS DE LA SEANCE
INAUGURALE DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

M. le Président de la République Orientale de l'Uruguay, Julio María Sanguinetti; M. Enrique Iglesias, Ministre des Relations Extérieures de l'Uruguay; M. Roberto Vázquez Platero, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay; M. le Ministre d'Etat; M. le Secrétaire à la Présidence; M. le Pro-secrétaire à la Présidence; M. le Sous-Secrétaire d'Etat; M. le Maire; M. le Secrétaire général à la Mairie; M. le Président du Comité exécutif de l'IICA; M. le Directeur émérite; MM les Représentants; Mesdames, Messieurs,

Les obligations qui se rattachent au poste de Directeur général du Conseil interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) que j'ai l'honneur de remplir, entraînent des fonctions particulièrement délicates notamment celles de secrétaire *ex-officio* de l'organe supérieur de l'institut, c'est-à-dire le Conseil interaméricain de l'agriculture, intégré par les représentants de tous les Etats membres, qui se réunit tous les deux ans.

Aujourd'hui, dans la ville de Montevideo, si belle et si accueillante, se tient cette Troisième réunion ordinaire à l'échelle interaméricaine qui revêt une importance capitale, et, une fois de plus, le fait d'y prendre part et de remplir les fonctions de secrétaire est pour moi un privilège et un grand honneur.

Le Conseil interaméricain de l'agriculture s'enorgueillit d'accueillir à cette occasion, Son Excellence le Président de la République Orientale de l'Uruguay, M. Julio María Sanguinetti, que nous remercions vivement d'avoir accepté d'inaugurer cette réunion. La Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture a lieu à Montevideo grâce à la généreuse invitation du gouvernement de l'Uruguay, qui nous a donné tout son appui dans l'organisation de cet événement. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, au nom de l'IICA et en notre nom, notre reconnaissance envers votre gouvernement et envers les Uruguayens qui nous offrent leur hospitalité chaleureuse.

Nous venons de fêter, en octobre, le 43ème anniversaire de la création de l'IICA, la plus ancienne parmi les organisations internationales de coopération technique; il y a lieu de souligner aussi que l'IICA est une institution renouvelée et actualisée: en décembre 1980, la nouvelle Convention est entrée en vigueur, introduisant des changements dans ses structures, tant techniques qu'administratives; le but de ces ajustements a été, non seulement de les adapter aux nouvelles dispositions juridiques, mais aussi de permettre à l'IICA de remplir les objectifs de coopération technique établis par ses mandants les Etats membres, pour le développement de l'agriculture et le bien-être rural. Cette Troisième réunion or-

dinaire du Conseil pourra mener à bon terme une étape importante de ce processus, c'est-à-dire, l'adoption des derniers documents juridiques nécessaires au fonctionnement de l'organisation.

Depuis le 15 janvier 1982, date à laquelle j'ai assumé les fonctions de Directeur général de l'Institut, j'ai eu la responsabilité de conduire cet important processus de changement. J'ai essayé, à tout instant d'exécuter les mandats du Conseil et du Comité exécutif, compte tenu des possibilités techniques et financières de l'Institut, en application des règlements approuvés et en accord avec les Etats membres. J'ai essayé d'obtenir que ces changements ne nuisent pas aux activités de l'Institut, mais, au contraire, qu'ils contribuent à améliorer, à court terme, la capacité et l'efficacité des services qu'il prête aux Etats membres.

Depuis 1982, les activités de l'Institut se sont déroulées dans le cadre d'une profonde crise économique et financière qui a affecté et continue d'affecter nos pays. La croissance économique de la région s'est arrêtée et a même enregistré des taux négatifs. Ceci, conjointement avec les problèmes du chômage et du sous-emploi, de l'inflation, du service de la dette, des restrictions aux exportations et de l'incapacité d'importer, même des aliments, a provoqué de graves déséquilibres ainsi que l'appauvrissement et la détérioration des programmes pour le développement socio-économique, au moment où ces programmes s'avéraient particulièrement urgents.

Afin de faire face à cette situation économique critique, les pays de la région ont été obligés de mettre en application des politiques d'ajustement très sévères; dès lors, ils ont dû redéfinir et intensifier leur système de production en se basant surtout sur un développement technologique national qui permette de produire d'une façon plus efficace et en profitant des avantages comparatifs, et ce, en vue de garantir l'approvisionnement intérieur et d'assurer une meilleure insertion sur les marchés internationaux.

Vu le panorama ci-dessus, l'agriculture doit être reconnue comme un élément stratégique de premier ordre dans le processus de redressement économique; en effet, c'est elle qui possède la base la plus ample et la plus solide en termes de ressources humaines et naturelles. En outre, elle peut offrir la réponse la plus rapide, la plus efficace et la plus autonome du point de vue économique, afin de pourvoir aux besoins alimentaires d'une population croissante, de créer des emplois et de produire des matières premières pour l'industrie et l'exportation.

Ces questions seront examinées plus en détail mardi prochain, au cours du Symposium organisé conjointement par l'IICA et l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, portant sur "Le secteur agricole de l'Amérique Latine et des Caraïbes et la crise financière internationale."

Conscient de la situation décrite, l'IICA a, durant ces dernières années, poursuivi et redoublé ses efforts afin de mieux servir les pays membres à travers des

programmes et des projets destinés à obtenir des résultats concrets et significatifs porteurs de solutions aux problèmes prioritaires dans le domaine du développement de leur agriculture et de leur bien-être rural.

La participation et l'appui ininterrompus des pays membres s'avèrent indispensables pour le travail de l'IICA; c'est pourquoi, je voudrais tout particulièrement remercier M. le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, M. Roberto Vazquez Platero ainsi que MM les Ministres de l'Agriculture de l'Argentine, de Barbade, du Honduras, de la Jamaïque, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République Dominicaine et du Vénézuéla, ici présents, qui ont bien voulu, par là, mettre en relief leur appui à l'IICA, leur intérêt pour les activités qu'il mène et leur volonté de raffermir cette institution à travers d'importantes décisions dans le domaine technique et administratif, essentielles pour son avenir.

Les représentants des Etats membres, des pays observateur permanentes et des observateurs de nombreuses institutions abordent ici un ensemble de questions d'une énorme importance pour la vie de l'Institut. Nous sommes sûrs que nous pourrons atteindre les objectifs et les buts qui ont mené à la création de l'IICA comme instrument de coopération et de solidarité interaméricaine.

Nous voudrions réaffirmer cette solidarité devant la tragédie qui s'est abattue sur le peuple mexicain et exprimer ce sentiment aux représentants de ce pays pour qu'ils le transmettent au peuple et au gouvernement mexicains.

Pour finir, nous voudrions, encore une fois, manifester notre gratitude au peuple et au gouvernement de l'Uruguay –Patrie d'Artigas– pour la générosité qui les caractérise et l'accueil qu'ils nous ont réservé en ce moment essentiel de leur vie nationale marqué par la renaissance et la consolidation de la démocratie.

C'est cette vocation inébranlable de liberté des peuples américains, inspirés des exemples ineffaçables des héros de nations libres et souveraines, qui nous réunit dans cette patrie américaine à la recherche d'un avenir de fraternité, de justice et de paix pour tous.

Je vous remercie.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. ANTHONY JOHNSON,
MINISTRE D'ÉTAT À L'AGRICULTURE DE LA JAMAÏQUE,
A LA SÉANCE INAUGURALE DE LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Monsieur Julio María Sanguinetti, président de la République orientale de l'Uruguay, Monsieur Roberto Vázquez Platero, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Enrique Iglesias, ministre des Affaires extérieures, Messieurs les membres du gouvernement de l'Uruguay, Madame la Présidente du Comité exécutif de l'IICA, M. Francisco Morillo, directeur général de l'IICA, Mesdames et Messieurs les représentants, et en particulier les représentants du secteur agricole de l'Amérique latine, Mesdames et Messieurs, bonjour.

C'est un plaisir pour moi, en tant que représentant de l'un des pays les plus petits du nord de l'Amérique latine et en tant que président, d'être ici ce matin pour vous saluer dans ce pays, l'Uruguay, l'un des États les plus petits du sud de l'Amérique latine. Il est certainement très significatif que nos deux pays puissent jouer un rôle important dans cette grande organisation, en une période où on parle de superpuissances et d'États démesurés. Nous sommes très heureux de participer aux événements historiques qui se déroulent lors des réunions de nos organismes, et spécialement en cette année 1985. Il m'est agréable, Monsieur le Président, de souligner que cette année 1985 est l'"Année internationale de la forêt". Cette année est aussi l'"Année internationale de la jeunesse", et c'est aussi cette année, Monsieur le Président, que la Décennie internationale de la femme prend fin. À ce sujet, je désire indiquer l'importance que nous attachons à la présence parmi nous, ce matin, de la présidente de la Commission interaméricain des femmes ou CIF et de la secrétaire générale de cet organisme, qui resteront avec nous cette semaine pour participer à nos délibérations. Nous souhaitons spécialement la bienvenue aux représentantes des femmes de l'Amérique latine.

Lorsque je songe à l'objet de cette réunion, il me semble important de souligner que, même en ces temps troublés où de nombreux facteurs contribuent à détériorer davantage notre situation sociale et économique, il est encore possible d'unir nos efforts et nos ressources afin de trouver des solutions efficaces pour résoudre les multiples difficultés qui assaillent les secteurs agricoles et ruraux de nos pays soit individuellement, soit collectivement. Et malgré les difficultés financières que connaissent des nombreux autres organismes financiers internationaux, l'IICA a pu continuer de compter sur l'appui de tous les États membres et il continue encore de respecter tous ses engagements.

J'estime que l'une des caractéristiques les plus courantes de nos sociétés, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est que l'agriculture continue d'être l'un des facteurs d'une importance primordiale et, sans doute, l'un des secteurs du potentiel économique qui promettent le plus pour l'avenir du développement socio-économique de nos peuples. Malgré cela, l'agriculture a été un secteur marginalisé dans de nombreux cas, bien qu'elle puisse se transformer en un facteur

sûr de développement et en un moyen d'augmenter le niveau de vie de nos peuples par la production tangible d'aliments, l'ouverture du marché du travail, la génération de devises et, enfin, le développement de la bioénergie (agro-énergie), qui est d'une importance vitale pour nos pays.

Par le grand nombre d'années passées à rendre des services aux pays membres et par la grande expérience que son personnel a acquis, l'IICA a montré les avantages de l'exploitation et de l'étude de l'agriculture dans un milieu de coopération internationale. Tous nos pays ont reçu d'une façon ou d'une autre son appui technique et en ont bénéficié, et il n'y a pas de doute que l'Institut accomplit un travail continu et sans cesse croissant et qu'il doit faire un apport encore plus grand. En tant qu'organisme spécialisé créé, dans le cadre du système interaméricain, par les États membres, l'Institut doit compter sur ces mêmes États pour superviser et orienter ses actions et fournir les outils et les ressources nécessaires pour que ces actions soient efficaces et rationnelles. Par conséquent, la responsabilité à assumer et les décisions à prendre les plus importantes au cours de cette réunion sont de réitérer notre engagement envers l'Institut et de veiller à renforcer ses ressources pour lui permettre de jouer avec efficacité son rôle, qui est de fournir des services techniques au continent en général et aux États membres en particulier.

À présent, Monsieur le Président, j'aimerais que nous applaudissions le Secrétariat, ses directeurs et ses membres pour leurs efforts qui ont permis de combattre avec succès un début de fièvre porcine africaine en Haïti, pays membre de cet organisme. Non seulement a-t-on pu enrayer totalement cette maladie, mais grâce à l'appui des gouvernements, et notamment de ceux des États-Unis d'Amérique et du Mexique, il a aussi été possible de reconstituer le cheptel porcin d'Haïti. En ce moment, cette reconstitution est menée à terme avec succès, témoignage de l'efficacité de la collaboration latino-américaine face à un problème spécifique qui s'est posé depuis notre dernière réunion.

Je désire souligner aussi que lors de la dernière réunion tenue à Kingston, en Jamaïque, nous avons résolu de créer un groupe dans le Cône sud et de demander l'appui de la Banque interaméricaine de développement pour ce faire. Au moment de nous retrouver à nouveau, nous pouvons dire que ce groupe est déjà organisé et à pied d'oeuvre. Je désire remercier tous ceux qui ont dirigé ces deux initiatives si importantes et si utiles.

Ces cinq dernières années, l'économie internationale a subi de profonds changements, et l'Amérique, dans laquelle l'IICA englobe la Région caraïbe, en a beaucoup souffert, mais je veux vous dire, Monsieur le Président, Messieurs les membres du cabinet, Mesdames et Messieurs les délégués, que jamais nous ne devons permettre aux problèmes qui font si souvent la une de nous dépasser, que jamais nous ne devons nous sentir écrasés par les obstacles apparemment insurmontables que les chiffres nous révèlent à chaque occasion. Nous devons toujours nous rappeler que l'esprit humain et le génie humain sont capables de sur-

monter tout problème qui se pose ici sur la terre, de même que nous avons pu surmonter les problèmes d'un des continents les plus vastes du globe et créer d'intéressantes formes de civilisation depuis les terres glacées du nord du Canada jusqu'à la Terre de Feu. Par conséquent, nous pouvons résoudre toutes les difficultés que nous réservent tant l'année 1985 que le reste du XX^e siècle.

Pour nous, il semblerait que le problème de la dette nous mette la corde au cou. Nous croyons cependant que la richesse de nos terres, l'éventail merveilleux de nos climats, l'immensité de nos fleuves et la fécondité des mers qui entourent l'Amérique latine peuvent nous montrer, avec nos chefs politiques et administratifs pour guides, la façon de lutter contre ces problèmes.

Tant la crise générale que la contraction des marchés extérieurs, auxquels nous avons eu de moins en moins accès, ont touché nos pays et nos peuples. Cette situation a pour résultat de nous amener et même de nous obliger à réexaminer d'urgence nos besoins, nos objectifs prioritaires et nos stratégies de développement. Par bonheur, nous avons l'espérance, et la conjoncture exige que nous nous consacrons de nouveau corps et âme au développement agricole et rural.

Étant donné cette situation et afin de suivre efficacement l'évolution de la conjoncture et des besoins économiques de nos pays, le Comité exécutif, lors de sa réunion ordinaire en août dernier, a approuvé l'initiative du Directeur général qui visait à redéfinir les lignes d'action de l'Institut par l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal pour 1988-1992.

Nous avons aussi devant nous d'autres tâches importantes: mettre la dernière main au règlement du personnel et au règlement financier; terminer les travaux commencés en 1979, date où nous avons pris ensemble la décision de redéfinir le rôle de l'Institut et de restructurer ses principaux organes. Depuis cette date, nous avons ratifié la nouvelle Convention et les règlements du Conseil, du Comité exécutif et de la Direction générale. Nous proposons maintenant d'approuver le règlement financier et d'autres questions se rapportant à la rémunération et à la classification du personnel.

Au cours de cette session, nous traiterons de nombreuses autres questions connexes. Il faut approuver un nouveau budget biennal pour 1986-1987. Il est prévu qu'au cours d'une séance extraordinaire, nous approfondissons des questions concernant le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), finalement, conformément aux règlements de l'Institut qui guident et orientent notre action, nous devons décider qui sera à la tête de l'Institut comme directeur général au cours des quatre prochaines années.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme vous le verrez, nous abordons aujourd'hui un programme chargé et important et disposons d'un temps relativement court pour le réaliser d'une manière appropriée. Notre travail sera difficile et très probablement épuisant cette semaine, mais aussi gratifiant et sti-

mulant par l'immense défi qu'il représente. En notre qualité de forum suprême de l'agriculture en Amérique et en raison de notre préoccupation et de notre intérêt communs pour l'amélioration des conditions agricoles et du bien-être rural de nos pays, nous devons nous consacrer pleinement à doter l'IICA des outils dont il a besoin pour bien jouer son rôle.

C'est mon vœu le plus sincère que cette troisième réunion du Conseil inter-américain de l'agriculture renforce la structure administrative et les moyens techniques de l'Institut et qu'elle lui donne l'appui propre à assurer une réponse optimale aux besoins complexes du milieu rural des pays membres.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais, au nom des délégués, présenter nos remerciements les plus sincères au gouvernement de l'Uruguay, pour avoir accepté de jouer si chaleureusement le rôle d'hôte de cette réunion et pour avoir veillé avec tant de diligence à notre confort et à notre bien-être depuis notre récente arrivée. Il faut voir, j'en suis certain, une sorte de présage de la qualité de l'hospitalité que vous continuerez de nous offrir dans le fait que nous soyons assis ce matin devant la Porte du paradis, ce que j'interprète comme un symbole de l'hospitalité que les Uruguayens offrent traditionnellement à leurs invités.

Merci.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JULIO MARÍA SANGUINETTI,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY,
À LA SÉANCE INAUGURALE DE LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

C'est pour l'Uruguay un grand honneur et un plaisir de vous recevoir dans notre ville à l'occasion de la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. C'est une agréable circonstance ainsi qu'un défi considérable que, j'en suis sûr, vous saurez relever. Nous en sommes à une étape très particulière et très importante de la vie de notre hémisphère et de notre continent.

Nous vivons aujourd'hui, sans aucun doute, un double processus: une orientation politique vigoureuse vers la démocratisation à l'échelle de tout l'hémisphère et en même temps, en contrepartie, une crise profonde marquée par le phénomène de l'endettement et par une guerre commerciale non déclarée qui se joue essentiellement sur le terrain de l'agriculture, à quoi s'ajoute une situation socio-économique particulièrement problématique.

La consolidation définitive de la démocratisation que nous célébrons tous actuellement dépend de ce que fera la présente génération d'hommes et de femmes de l'Amérique latine, et ce, tant sur le plan politique que sur le plan du développement économique et social. Le développement n'est pas un phénomène purement financier comme le laisse entendre la version simpliste que nos pays proposent à leur échelle et à celle de l'hémisphère; ce n'est pas seulement un phénomène financier et il ne se limite donc pas à la seule question de la dette extérieure.

Une question tout aussi importante est la possibilité de développer notre agriculture et la possibilité de développer nos industries, indissolublement liées, car cette vieille dichotomie qui voulait opposer le développement agricole et le développement industriel —comme on l'a fait si souvent au cours de notre évolution— est déjà dépassée. Nous savons aujourd'hui qu'il faut un développement équilibré de ces deux secteurs si nous voulons justement obtenir aussi un développement équilibré de nos pays et de notre région. Nous ne pourrions y parvenir autrement.

Et cela, les pays développés eux-mêmes le constatent. Après tout, les États-Unis achètent des techniques au Japon et lui vendent des produits agricoles, ce qui nous montre qu'il y a quelque chose de changé dans le monde. Le vieux poncif selon lequel le producteur sous-développé exporte les produits de son sol et le pays industrialisé n'exporte que sa technologie mécanique et l'art de ses ingénieurs, est déjà une conception erronée. La situation a changé, car l'introduction de la technologie et les phénomènes de la production agricole sont devenus aussi l'une des conditions essentielles du développement, et c'est de l'incompréhension de cette transformation que découlent une bonne partie des illogismes et des doutes que nos pays connaissent aujourd'hui dans leur développement.

Nous nous avisons ainsi que nos propres pays, qui ont été des exportateurs de grains* pendant de nombreuses années et des exportateurs de céréales jusqu'à récemment, sont aujourd'hui des importateurs de céréales. Comment se peut-il que ce continent, qui a été celui de la culture du maïs, celui qui a fait connaître un jour le maïs à l'Europe, soit aujourd'hui importateur de maïs: Ce continent importe 11 ou 12 pour cent du maïs qu'il consomme. Ne parlons pas du blé; nous importons plus de 60 pour cent de celui qui se consomme dans la région, et il n'y a qu'un pays, l'Argentine, avec parfois l'Uruguay, qui soit un exportateur de céréales. Tous les autres sont des importateurs. Comment est-ce possible, alors que la base historique de notre civilisation, celle que les Espagnols ont découverte il y a cinq cents ans au début de leur oeuvre de colonization, était justement la production de grains? Comment est-ce possible?

Tout cela a changé et change avec une rapidité extraordinaire, résultat de l'impact de la technologie sur le phénomène agricole. Phénomène agricole qui a, à son tour, d'importantes répercussions sociales que nous voyons tous les jours et dont nous souffrons d'une certaine façon, car dans nos pays, dès que s'introduit la technologie, il se produit immédiatement un déplacement de main-d'oeuvre qui finit par rejeter des milliers et des milliers de personnes dans les ceintures de pauvreté de nos grandes villes, et ce déplacement devient une source de frustrations et de problèmes sociaux. Nous avons là l'un des grands défis à relever: comment est-il possible en même temps d'avoir plus de technologies et de continuer le peuplement des zones rurales ou de maintenir ce peuplement.

Nous ne songeons pas, par utopie, à repeupler les zones rurales comme on se l'est parfois proposé avec espérance et, sans aucun doute, avec la meilleure intention du monde, mais sans réalisme. L'important, c'est d'arrêter au moins le phénomène de dépeuplement. Et pour ce faire, il faut envisager toutes ces questions, la question commerciale, la question technologique et la question sociale. Toutes ces questions entrent nécessairement en jeu, et elles ont à leur tour des répercussions politiques immédiates. Lesquelles se traduisent essentiellement par des principes qui guident l'évolution des sociétés et qui en jalonnent la voie. Voilà une question que notre hémisphère doit approfondir de plus en plus. Je sais ce que cet institut a fait pour cela, mais je sais aussi, et vous le savez mieux que moi, ce qui nous reste à faire.

Pour commencer, il y a notre propre intégration. En fait, il y a rarement eu, au cours des dernières années, tant d'occasions et de possibilités de réaliser vraiment notre intégration, mais nous avons là des défis qui nous attendent. L'Amérique latine exporte 30 milliards de dollars en aliments, mais en importe 12 milliards. Nous avons là la mesure bien précise de ce que nous pouvons faire pour mieux organiser notre commerce. Pourquoi devons-nous importer 12.000 millions de dollars sous forme d'aliments que nous produisons tous dans la région et que nous sommes tous en mesure de nous fournir les uns aux autres?

Si cela arrive lorsque nous sommes à la fois de grands exportateurs de pétrole et de grands importateurs de pétrole, nous ne mesurons pas jusqu'à quel point nous vivons une distorsion. Nous avons tous souffert de cette contradiction, à commencer par mon propre pays, qui importe du pétrole des zones les plus reculées du monde et qui n'a pratiquement pas d'échanges commerciaux avec certaines d'entre elles. C'est une situation qui doit changer et qui, quant à nous, va changer. Il est impossible que nous continuions d'acheter du pétrole à des pays étrangers qui ne nous achètent rien, et ce, au moment même où nous connaissons, dans le secteur de l'alimentation, la situation que je viens d'évoquer. Comment pouvons-nous continuer encore d'importer de telles quantités? Nous savons tous d'où cela provient. Cela provient de ce qu'il y a un vaste afflux de produits agricoles excédentaires des pays développés, qui se vend à des prix bien inférieurs aux nôtres, et nous savons, par exemple, qu'il y a un million de tonnes de viande en stock dans la Communauté économique européenne, dans les entrepôts frigorifiques et dans tous les ports de l'Europe, et que, pour les producteurs de viande que nous sommes, nous les pays de ces zones tempérées, c'est cette menace constante qui fait baisser les prix. Nous savons tous qu'une tonne de viande coûte à peu près 3.200 à 3.300 dollars à la Communauté économique européenne et que cette dernière vient de vendre 170.000 tonnes à l'U.R.S.S. à un prix qui n'est pas encore connu exactement, mais qui se situe entre 700 et 800 dollars, soit quatre fois moins que le prix de revient. Nous voyons vraiment là l'ampleur du véritable problème de notre époque, cette guerre commerciale non déclarée que je dénonce avec insistance, car la question n'est pas la dette extérieure. la question, c'est celle-là, les 170.000 tonnes qu'une puissance vend à une autre puissance économique en empêchant les autres d'obtenir simplement le produit naturel de leur travail. Nous, nous n'allons pas contester le droit des pays développés à subventionner leurs producteurs agricoles ou tout autre secteur de la société: nous n'en aurions pas l'audace, et ce serait absurde de la faire. Ce que nous affirmons, c'est seulement que la science économique et l'imagination politique n'ont pas réussi encore à créer un système pour que les pays développés répondent aux besoins sociaux de leurs producteurs agricoles sans déséquilibrer tous les marchés. Ne peut-on verser tout cet argent pour améliorer le standard de vie du pays, pour améliorer les niveaux de vie des populations, pour répondre aux besoins qu'on essaie de satisfaire par ce moyen, sans fausser tous les prix dans le monde?

Je crois parfois, et je l'ai senti ces derniers temps, que ni l'Europe, ni les pays industrialisés n'ont encore parfaitement conscience de ce phénomène et qu'ils ne se rendent pas compte encore jusqu'à quel point leurs politiques causent des dommages de cet ordre. Je le répète: si la Communauté économique européenne doit répondre à un besoin de niveau de vie de sa population agricole, qu'elle le fasse; nous ne pouvons prétendre le contester. Qu'elle investisse la même somme qu'elle investit actuellement, qu'elle en investisse le double, mais qu'elle ne le fasse pas au prix d'une distorsion qui non seulement profite à ses producteurs mais aussi porte préjudice au reste de l'humanité. C'est ce reste — nous tous de l'hémisphère sud — qui a la plus de mal à se développer, c'est lui qui est le plus loin de la technologie, le plus loin des capitaux, c'est lui, par conséquent, dont le développement ou l'incapacité à se développer pleinement se mesure compte

tenu de ces carences. C'est là le noeud des problèmes fondamentaux de développement que notre hémisphère connaîtra au cours de cette décennie et, par ricochet, celui des problèmes fondamentaux de notre stabilité politique et de nos relations globales avec les grandes zones industrialisées. Nous pensons que c'est là le grand défi que nous avons à relever, et nous pensons que cela doit être le principal objet de vos délibérations et de vos préoccupations, vous qui êtes chargés et qui êtes responsables du secteur agricole de notre hémisphère. Songez que l'intégration doit aussi commencer là-bas, qu'il y a là une question fondamentale qui commence par le commerce, comme nous le disions récemment, mais qui passe ensuite par la technologie, la santé et tous les facteurs fondamentaux de production. Il faut faire plus que proclamer la solidarité, il faut la réaliser, et cette réalisation commence par les moyens à prendre pour fermer les brèches fondamentales qui empêchent notre développement ou le rendent difficile.

Il y a de nombreux problèmes, ils sont sans aucun doute très importants, mais je crois aussi qu'ils donnent la mesure de l'espoir que nous pouvons avoir. Monsieur le Président disait tout à l'heure que c'était aussi l'année de la forêt, et nous avons là de nombreux aspects de la lutte que nous devons mener. Pourquoi? Parce que ces aspects de l'agriculture nous offrent un large éventail de possibilités, qui va de l'énergie au papier. Rien peut-être ne permet autant de mesurer les possibilités offertes par l'extraordinaire souplesse de la production agricole que le bois, qui nous donne beaucoup, de l'abri jusqu'à l'élément fondamental et irremplaçable de la culture, le livre, ce livre qui n'est en définitive que la transformation d'un arbre joint à une idée. Voilà autant de défis. Monsieur le Président a abordé la question de nos mers. Nous avons certes là un autre défi énorme, et nous, hommes du Sud, pouvons l'affirmer plus que jamais.

Tout cet immense hémisphère maritime que nous avons ici, celui du Sud, est un défi que nous devons savoir relever sur tout le front de la problématique industrielle et agricole. Ainsi, de même qu'il y eut du sang versé dans cette zone, de même il faudra que la richesse et la prospérité se répandent sur sa population, et cela, nous devons le faire de façon équilibrée, nous devons le faire avec le sens de la justice, mais aussi, n'en doutons pas, en défendant les droits que nous tous, les pays de notre hémisphère, avons sur cette zone qui est, n'en doutons pas non plus, très importante.

Monsieur le Président, vous avez évoqué la Porte du paradis, la Porte que le génie de Ghiberti a tracée dans le monde florentin du XV^e siècle où toutes les possibilités de la science s'offraient à l'univers. Rappelons-nous aussi que la porte de l'enfer est de l'autre côté. Je dirais que c'est à nous qu'il appartient de savoir quelle porte nous pouvons ouvrir, et cela dépend de notre volonté, de notre bon jugement et, par-dessus tout, de notre honnêteté à affronter nos problèmes sans colère et avec un grand réalisme; sans colère contre personne, car il ne s'agit pas de croire que les maux de ce monde sont le fruit d'une conjuration maléfique de la part de ceux qui ont un peu plus contre ceux qui ont un peu moins. Ce dont il s'agit, c'est de savoir si nous voulons vraiment bâtir ou faire notre propre para-

dis, ce paradis que, par chance, nous n'atteindrons jamais, car le jour où nous croirons l'avoir atteint, nous l'aurions perdu, puisque nous serions sur la voie de la stagnation. Ce paradis que nous devons porter en nous comme une promesse dépend de nous, de notre réalisme, de notre volonté, de notre rationalisme, de notre honnêteté à affronter les problèmes sans rhétorique, avec un sens pratique et avec pragmatisme. C'est ainsi que nous ferons l'Amérique et c'est ainsi que nous pourrons faire honneur à la contribution que l'Amérique a toujours apportée à l'humanité.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. EMILIO MONTERO BAEZA,
INGÉNIEUR, DIRECTEUR DU BUREAU URUGUAYEN DE L'IICA
ET DIRECTEUR DE LA RÉGION SUD, À LA SÉANCE DE CLÔTURE
DE LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Après la tenue de la première réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture à Buenos Aires, en Argentina, en août 1981, et de sa deuxième réunion à Kingston, en Jamaïque, en octobre 1983, la Région sud a encore eu le plaisir de servir de cadre au Conseil interaméricain de l'agriculture, cette fois pour sa troisième réunion ordinaire. Nous le devons à l'offre spontanée du gouvernement uruguayen qu'a transmise sa déléguée au Conseil interaméricain et au Comité exécutif, M^{me} Mirta Vanni de Barbot, qui était alors directeur général adjoint du MAP, offre qu'a confirmée à la dernière réunion du Comité exécutif M. Pedro Olmos, l'actuel directeur général adjoint du MAP; l'une et l'autre ont déclaré qu'ils la faisaient pour manifester l'appui de l'Uruguay à l'IICA et en reconnaissance du travail prolongé que l'Institut avait effectué dans ce pays.

Montevideo est le siège régional de la Région sud depuis que des services décentralisés, dépendant du siège central, ont été ouverts dans les pays membres, en octobre 1952.

Il n'est certes pas opportun de mentionner les activités particulières qui ont été menées au cours de cette longue période, mais l'occasion me semble propice pour rappeler certaines de nos opérations pilotes menées en Amérique latine et dans la Région caraïbe.

- La formation du personnel technique des pays de la Région sud en matière de développement rural par l'application sur le terrain, de méthodes essayées dans ce qu'on appelle les régions pilotes et qui constituent un véritable laboratoire consacré aux efforts de cette nature.
- Le Programme coopératif régional d'enseignement supérieur agricole, qui a facilité la consolidation de plusieurs initiatives isolées et la création de mécanismes institutionnels pour l'enseignement supérieur de deuxième et troisième cycles.
- Le Programme coopératif régional de recherche agricole de la Région sud qui, ayant bien fonctionné durant plus d'une décennie, a permis d'appliquer au Cône Sud l'actuel Programme coopératif de recherche agricole, et qui a donc de grandes chances de s'institutionnaliser grâce au succès de cette expérience, une fois achevée la Phase II menée en vertu d'un accord spécifique conclu entre la BID, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et l'IICA.

- Le Programme de développement agricole régional, qui vise essentiellement le nord-est et le nord-ouest de l'Uruguay, effort interdisciplinaire et inter-institutionnel auquel participent des organismes publics et privés.
- Une nouvelle conception des opérations de commercialisation agricole tant au niveau de l'hémisphère qu'à l'échelle nationale, conception qui privilégie dans ce dernier cas le développement et la diversification des exportations des petits et moyens producteurs.

L'IICA désire exprimer sa reconnaissance aux autorités nationales pour la générosité, sur le plan matériel et sur le plan moral, que représente l'offre de leur pays comme pays hôte, ainsi que pour l'appui illimité qu'elles ont apporté à l'organisation et au déroulement de cette manifestation, comme en peuvent témoigner les délégués et ceux d'entre nous qui, en plus d'être des acteurs, ont eu l'occasion d'être des observateurs attentifs.

Étant donné l'ampleur de cette entreprise, constituées essentiellement d'une infinité de petits détails importants, reliés entre eux, qui ont exigé la participation active d'un grand nombre de personnes, il est presque impossible de mentionner tous ceux qui ont aidé avec intelligence, dévouement, enthousiasme et esprit de sacrifice à rendre possible cette manifestation.

Je prie la Commission nationale du pouvoir exécutif et les représentants des ministères des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances ainsi que de l'Agriculture et de la Pêche de transmettre nos remerciements à tous ceux qui ont été des collaborateurs aussi efficaces.

Je ne peux manquer de souligner le rôle direct que Monsieur le Président de la République, Julio María Sanguinetti, a joué par la pertinence de sa décision, par l'échange d'idées qu'il a eu avec le Directeur général de l'IICA et par l'allocation si stimulante qu'il a prononcée à la séance inaugurale où, avec une brillante éloquence, il a analysé des aspects extrêmement importants du rôle du secteur agricole, indiqué des voies et esquissé des solutions, tant nationales qu'internationales, qui devront guider l'IICA et les autres organismes internationaux ayant compétence dans les domaines technique, économique, politique et financier du développement agricole.

Je suis sûr que nous tous partageons l'impression que le gouvernement national et l'administration départementale, par le personnel dévoué et les excellentes installations qu'ils ont fournis et pour lesquels nous remercions Monsieur l'Intendant, ont facilité les travaux de cette troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Des organismes privés comme les coopératives du Nord uruguayen, CONAPROLE, ont apporté leur collaboration. La presse nationale orale et écrite et les chaînes de télévision ont accordé une place d'importance et une place de choix à cette réunion et aux activités connexes.

Messieurs les représentants, nous interprétons votre présence à cette réunion où il y a une forte participation de ministres de l'Agriculture de l'Amérique latine et de la Région caraïbe, de secrétaires généraux de ministères et de hauts fonctionnaires s'occupant du développement rural de nos pays, ainsi que des délégations de pays observateurs et d'organismes internationaux, comme une démonstration de l'attrait évident que l'Uruguay et son développement institutionnel et politique exercent dans le concert des nations, comme un nouveau témoignage d'appui envers l'IICA et comme un reflet de l'intérêt suscité par les questions traitées.

Nous pouvons souligner l'approbation à l'unanimité du projet de programme-budget pour l'exercice biennal 1986-1987 et l'acceptation des rapports du Directeur général sur les activités techniques, la situation financière et le développement institutionnel de l'IICA, des rapports des présidents de la quatrième et de la cinquième réunions ordinaires du Comité exécutif, ainsi que du rapport du représentant de l'Uruguay en sa qualité de délégué du Conseil interaméricain de l'agriculture au Conseil directeur du CATIE.

Parmi les résolutions extrêmement importantes pour le développement de l'IICA, il y a celles qui se rapportent au "règlement du personnel", aux "normes de classification du personnel" et au "règlement financier" et qui règlent ensemble des questions administratives qui ont exigé de louables efforts des délégués aux diverses réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif.

L'établissement de normes et de règlements sur cette question délicate laisse penser que la nouvelle administration disposera d'une organisation mieux adaptée aux besoins actuels. Lors des prochaines réunions, cela permettra aussi, au Conseil interaméricain de l'agriculture et au Comité exécutif de concentrer leur action, comme il a été dit ici, sur l'exercice de leurs autres fonctions, à savoir: adopter des mesures concernant la politique et l'action de l'Institut; servir de forum pour l'échange d'idées, de rapports et d'expériences réalisées en vue de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, promouvoir une coopération de plus en plus active de la part de l'Institut.

Il convient de faire une mention spéciale du colloque intitulé "Le secteur agricole de l'Amérique latine et des Caraïbes et la crise financière internationale", qui s'est déroulé grâce à l'action commune de l'IICA et de l'Institut de développement économique de la Banque mondiale. Les exposés des deux organismes et les commentaires et la participation des délégués de pays membres et de représentants des organismes internationaux ont constitué une occasion, exploitée à fond, de faire une réflexion stimulante sur la question et d'acroître les possibilités d'actions à court et à moyen terme.

Autre fait à souligner, la suggestion faite par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, M. Roberto Vázquez Platero, de réaliser prochainement des activités de cette nature a reçu une acceptation unanime. Nous remercions

tout particulièrement pour sa participation remarquable en tant que modérateur de ce colloque et aussi pour l'appui constant et résolu qu'il a donné aux activités propres à l'organisation et à la réalisation de cette réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance du rapport biennal du CATIE et s'est rendu compte des difficultés et des problèmes existants, ainsi que des progrès réalisés en vue de créer en permanence des techniques et de les transmettre par l'éducation.

Les activités organisés par le gouvernement pour la journée sur le terrain, les réceptions mondaines, les attentions prodiguées à l'arrivée des participants et les autres activités parallèles ont permis de nous rapprocher de la réalité nationale et de constater à nouveau, pour en avoir largement profité, qu'ici hospitalité et organisation efficace sont des réalités.

Dans un organisme comme le nôtre, les qualités personnelles de celui qui exerce la fonction de directeur général ont une importance capitale, car à lui seul, il peut constituer un élément qui imprime sa marque à cette institutions durant son mandat, et même après. La nomination d'un nouveau directeur général par le Conseil interaméricain de l'agriculture représente donc une décision d'une importance primordiale. Devant cette dernière, il ne revient pas à ceux d'entre nous qui exercent des fonctions à l'Institut de nous prononcer autrement qu'en assurant aux mandants, c'est-à-dire aux représentants des pays membres, ainsi qu'au nouveau directeur général, que nous sommes prêts à collaborer à l'atteinte des objectifs de l'institution, et ce, aux mêmes postes ou à d'autres postes au sein ou à l'extérieur de l'Institut, sous diverses formes de participation.

J'espère, Messieurs les délégués, que votre séjour en ce pays vous aura laissé le souvenir agréable d'un séjour heureux.

Je suis sûr que votre présence en ce pays aura laissé sa trace non seulement dans le recensement uruguayen d'octobre 1985, mais aussi dans l'esprit et dans le coeur des nouveaux et très bons amis uruguayens avec qui vous avez eu la chance de partager cette expérience.

Au nom de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture tout entier, et de la direction de la Région sud et de son bureau en Uruguay, je vous exprime notre satisfaction d'avoir été avec vous et nos vœux de bon retour.

Je vous remercie.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DU PÉROU, M. MARIO BARTUREN DUEÑAS,
À LA SÉANCE DE CLÔTURE DE LA TROISIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, M. Roberto Vázquez Platero, Monsieur le Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, M. Francisco Morillo Andrade, Monsieur le Directeur général élu de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, M. Martin Piñeiro, Monsieur le Directeur du bureau de l'IICA en Uruguay et de la Région sud, M. Emilio Montero, Messieurs les Ministres de l'Agriculture des pays membres du Conseil interaméricain de l'agriculture et Messieurs les représentants des délégations du Conseil interaméricain de l'agriculture, Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un grand honneur d'adresser ces paroles au nom de Messieurs les représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture qui s'est réuni pour cette troisième réunion ordinaire avec la participation de nombreux délégués de tous nos pays frères.

Au nom de mon pays, de mon gouvernement et en mon propre nom, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères pour cette distinction qui est faite au Pérou, distinction que j'apprécie à sa valeur, vu l'effort que même mon pays pour le développement agricole et rural dont il a fait son objectif prioritaire absolu dans le cadre de ses ressources nationales restreintes.

Les efforts déployés ici au cours de cette réunion ont reçu l'appui de Monsieur le Président de la République orientale de l'Uruguay, M. Julio María Sanguinetti qui, par son discours magistral approuvé ultérieurement en tant que document officiel par décision du Conseil interaméricain de l'agriculture, nous a montré la voie à suivre et l'esprit à respecter, qui devaient se traduire, lors de cette semaine de travail, par les importantes résolutions que nous avons adoptées.

Je voudrais également mentionner le Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région andine qui permettra à nos pays frères du Vénézuéla, de la Colombie, de l'Equateur, de la Bolivie et du Pérou, d'intensifier et d'élargir leurs travaux dans le domaine du développement technologique du maïs, de la pomme de terre, du blé, des oléagineux et du palmier à huile, avec le précieux appui de la Banque interaméricaine de développement et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Ce programme s'ajoute aux programmes déjà approuvés pour la Région sud, l'Amérique centrale et les Antilles.

De même, le Fonds spécial de développement agricole Simon Bolivar, avec l'apport volontaire des pays eux-mêmes et dans leur propre monnaie, nous permettra d'améliorer les ressources humaines spécialisées dans la conduite d'opérations productives.

Le précieux rapport présenté par le Directeur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) nous a appris que cette importante institution s'apprête à élaborer des stratégies très importantes pour contribuer à la recherche et à l'enseignement en faveur du développement agricole de nos régions tropicales.

Cela a été une expérience profitable et agréable que d'avoir nous tous partagé les travaux et les idées présentés par les spécialistes Martinez Ferraté, Schuh et Van Gigh dans le cadre du colloque sur la crise financière et le développement agricole de l'Amérique latine, ce qui nous servira pour diriger les politiques de développement agricole de nos pays face à l'incertitude et aux exigences, trop souvent incompréhensibles, de nos créanciers.

Ce colloque nous a fait réfléchir à ceci: nous devons non seulement encourager notre développement agricole selon la conjoncture de la crise économique et financière actuelle, mais aussi du point de vue de l'évolution à moyen et à long terme qui nous permettrait de conquérir l'indépendance de notre base alimentaire, d'accroître notre marché interrégional latino-américain de produits agricoles et de chercher avec acharnement de nouveaux marchés et de nouvelles conditions d'échange sur d'autres marchés internationaux qu'il nous reviendra de développer.

De même, ceux d'entre nous qui ont participé aux journées sur le terrain, ont pu évaluer le grand travail technique qu'accomplissent les producteurs agricoles de l'Uruguay; cet exercice a aussi servi à nous faire constater que notre continent latino-américain dans sa réalité agricole et rurale contient des espaces différents qui n'en constituent pas moins l'axe fondamental de notre développement économique et social.

Le rapport prévisionnel à moyen terme que nous a présenté la Direction générale de l'IICA devra servir de base au travail de l'IICA qui doit continuer —de concert avec tous les pays membres— de nous prêter aide et coopération pour développer notre agriculture. Ainsi sera renforcée, au sein de notre système interaméricain, la coopération entre les deux Amériques: l'Amérique industrialisée et l'Amérique en voie de développement. C'est pour cela que nous voulons renforcer nos relations, tant d'intégration latino-américaine que de dialogue franc et d'entente mutuelle entre le Nord et le Sud du continent.

Je me permets de signaler, Monsieur le Président, que sous votre direction éclairée, les objectifs établis pour cette réunion ont été atteints. Il faut faire une mention spéciale de la nomination de M. Martin Piñeiro comme Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture. Je tiens à lui souhaiter, au nom de tous les représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture, les plus grands succès dans la gestion qui lui a été confiée. Je voudrais également remercier M. Francisco Morillo pour les efforts qu'il a déployés et le dévouement total dont il a fait preuve à la tête de la Direction générale de

l'IICA. Nous sommes sûrs que son précieux apport aux travaux effectués au cours des quatre dernières années représente un accomplissement important pour les pays membres du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Je voudrais également mentionner de façon particulière le travail si efficace et efficient des membres du secrétariat de cette réunion, car sans leur précieux concours et sans leur collaboration il n'aurait pas été possible de mener à bien cette troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Nous remercions infiniment le personnel technique et administratif de cette rencontre interaméricaine et antillaise.

Finalement, je voudrais faire une mention spéciale, traduisant en cela les sentiments de toutes les délégations ici présentes. Lorsque nous sommes arrivés dans la République orientale de l'Uruguay, nous avons senti que c'est une république soeur qui nous recevait et nous accueillait fraternellement, et cette fraternité ne peut que renforcer nos relations de pays membres du système interaméricain.

L'Uruguay nous a montré que l'histoire est la vie même des peuples, et c'est ici que nous avons été amenés à apprécier le berceau de la démocratie américaine et de ses grands hommes.

J'adresse donc un remerciement sans réserves à notre soeur, la République orientale de l'Uruguay, siège de cette Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, et je la remercie en la personne de son ministre de l'Agriculture et de la Pêche, M. Roberto Vázquez Platero. Je lui présente, au nom de toutes les délégations, nos remerciements pour la fraternité et l'hospitalité qui nous ont été offertes à chaque moment de cette manifestation.

Nous voudrions demander à M. Vázquez Platero de transmettre notre salut et l'expression de notre gratitude toute spéciale à Monsieur le Président de la République orientale de l'Uruguay. Que ce message transmis à votre Président soit le symbole de notre admiration pour cette noble République qui nous a accueillis d'un coeur si fraternel.

Je vous remercie.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. MARTIN PIÑEIRO,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉLU DE L'IICA,
À LA TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Monsieur le Président du Conseil interaméricain de l'agriculture, Monsieur le Ministre de l'Agriculture de la République Argentine, Messieurs les Ministres, Messieurs les Délégués, Collègues de l'IICA, Mesdames et Messieurs.

Je tiens à vous remercier une fois de plus, au nom de mon pays et en nom propre, de m'avoir élu Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, pour la période 1986-1990.

Je reçois cet honneur avec un grand sentiment de responsabilité et d'engagement. C'est qu'il me faudra assumer mes fonctions à un moment particulièrement difficile de l'histoire de nos pays, un moment qui nous oblige à faire un effort spécial et généreux dans la recherche de solutions ingénieuses aux problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

La décennie des années quatre-vingt se présente à nous comme une époque de notre histoire marquée par de graves et difficiles problèmes, mais aussi riche en situations et événements de bon augure qui nous permettent d'avoir une vision optimiste des capacités qu'a l'IICA pour résoudre les problèmes qui entravent notre développement.

Cependant, au cours des dernières décennies dans le monde en général, et en Amérique Latine et dans les Antilles en particulier, nous avons connu des changements économiques et politiques d'importance majeure, changements qui créent de nouvelles possibilités et aussi de nouveaux besoins pour se qui est de la forme et de la teneur des actions de l'IICA.

Le monde est témoin d'une révolution technologique qui est en train de transformer l'organisation de la production et de créer de nouvelles possibilités de productivité et de bien-être. Dans le domaine agricole, ce processus naissant, qui est assez hétérogène quant à son intensité et ses effets, a déjà eu une grande influence sur la production et la productivité dans la région. Le grand défi est celui d'étendre la portée de ces processus à l'ensemble de la région dans un cadre d'équité et de conservation des ressources naturelles. Cela requiert un effort spécial orienté vers les secteurs appauvris de notre agriculture, pour que ceux-ci s'intègrent au progrès technique et économique en vue d'améliorer les conditions de vie dans ces secteurs. À cette fin, il faut sans aucun doute développer et aider les institutions s'occupant de création et de transfert de technologie, et il faut aussi faire en sorte que la population prenne conscience de l'importance de la science et de la technologie en tant que force de transformation de nos sociétés. L'organisation et l'éducation sont des domaines privilégiés que nous devons utiliser pour faire augmenter la participation réelle des divers secteurs sociaux en vue d'atteindre ces objectifs.

Les problèmes de la dette extérieure et les inévitables ajustements de nos économies ont provoqué une redécouverte de l'agriculture et de l'importance de cette dernière en tant que secteur mobilisateur des ressources nationales. Cette redécouverte de l'agriculture a également mis en évidence la complexité croissante de la production agricole, sa plus grande interrelation et sa dépendance accrue à l'égard des autres secteurs de l'économie et du système international. Cette interdépendance croissante fait que la production agricole devient progressivement plus sensible aux instruments de politique économique et sociale et à l'ensemble des opérations menées par les institutions du secteur agricole.

Je crois que nous ne devons nullement douter de l'importance que les institutions publiques ont eue dans les processus de développement économique. Je suis sûr que si nous passions en revue les cas de développement agricole réussi dans le monde, nous découvririons qu'il y avait toujours derrière ces processus des institutions publiques efficaces, capables de remplir une fonction politique et de normalisation dans le cadre de laquelle le secteur productif peut se développer avec efficacité.

L'IICA a accordé son appui aux institutions du secteur agricole durant de nombreuses années et je crois qu'il a réussi à faire reconnaître ses mérites dans ce domaine de travail.

Un autre fait important est l'apparition dans nos pays d'une nouvelle conscience concernant la nécessité de mettre en place des mécanismes de coopération et d'intégration à caractère régional et sous-régional. Je crois que dans le domaine agricole en particulier, il existe d'énormes possibilités de progresser dans cette voie en se consacrant à des activités technologiques et productives à caractère spécifique et concret qui serviront sûrement à faciliter les processus d'intégration économique et commerciale plus généraux. Cela est particulièrement important pour une plus grande et réelle intégration de la région des Antilles à l'Amérique Latine.

La dette extérieure et le déficit fiscal auxquels font face de nombreux pays parmi nous ont attiré l'attention sur le vieux problème du manque relatif de capital productif dans la région et sur l'importance que revêt la bonne affectation de ce capital et son utilisation efficace. Choisir avec sagesse les programmes et projets à caractère prioritaire et les exécuter avec efficacité et professionnalisme sera sûrement l'une des actions les plus importantes que nous puissions entreprendre pour mobiliser les maigres ressources disponibles et promouvoir le développement économique de nos pays.

Ces questions et d'autres thèmes encore sont sans aucun doute communs à tous les pays de la région. Toutefois, la solution à ces problèmes et, plus particulièrement, les façons d'y parvenir, sont spécifiques selon le pays, car elles dépendent de l'histoire, des particularités culturelles et du style de développement de chaque pays en particulier. Le plus grand défi pour un organisme de coopération

multilatérale consiste justement en ceci: savoir concentrer cet effort sur les problèmes qui sont communs à la majorité des pays et qui sont les plus importants tout en maintenant la souplesse et la capacité nécessaires pour répondre de façon particulière et spécifique aux exigences de chacun des pays membres.

Au cours des huit derniers mois, j'ai visité la plupart de vos pays. Durant ces visites, j'ai eu la possibilité de parler avec bon nombre d'entre vous au sujet de certaines de ces questions, de l'IICA et des idées que nous avons concernant les fonctions que je pourrais le mieux remplir.

L'appui généreux et sans réserve que j'ai reçu exprime et confirme, il me semble, l'accord général ou l'unanimité que reçoivent ces idées: nous devons tous ensemble les perfectionner et les intégrer sous forme concrète au nouveau Plan à moyen terme qui servira de cadre à l'action de l'Institut. De cette manière, je crois que je dois interpréter mon élection comme étant le mandat qui m'autorise à orchestrer et à mettre en marche des opérations qui soient la manifestation concrète de ces idées générales.

Nous avons parlé longuement de la nécessité de doter l'institution d'une hiérarchie sur le plan technique et de lui donner les moyens de répondre de façon ingénieuse, souple et efficace aux problèmes croissants et complexes du développement. Cela signifiera sans doute concentrer la capacité technique dans certains domaines qui seront choisis en raison de leur haute priorité pour les pays et pour lesquels l'IICA, vu son histoire, son organisation et la formation de son personnel, détient certains avantages par rapport aux autres institutions internationales.

Nous avons également parlé du besoin qu'il y a de donner une plus grande souplesse au niveau des opérations, de façon à pouvoir répondre aux problèmes spécifiques des pays membres en partant de l'optique particulière de chacun d'entre eux. Nous avons également pu nous rendre compte du grand intérêt et du besoin que ressentent les pays pour ce qui est de voir l'IICA collaborer à la préparation et à l'exécution de projets en se servant de ressources tant nationales qu'extérieures et en faisant preuve d'efficacité, de souplesse et d'adaptabilité à l'égard des besoins de chaque pays.

Je suis convaincu que l'efficacité et l'utilité d'un organisme comme celui que je suis appelé à diriger dépendent en grande partie de la relation que nous serons capables d'établir entre les membres de l'Institut et les pays auxquels il appartient et qu'il sert. Je ferai tout au possible pour cultiver une relation franche et cordiale tout en respectant les instances décisionnelles établies par la Convention et les Règlements. Je vous demande en toute sincérité que votre appui d'aujourd'hui ne soit que le commencement d'une relation de travail intense et fructueuse.

Je suis également convaincu que l'efficacité technique de l'IICA est intimement liée à la capacité, au dévouement et à l'esprit de service de son personnel. Je profite de cette occasion pour demander à tous les membres de ce personnel leur

collaboration et leur appui dans cette nouvelle étape qui commence; essayons tous ensemble de donner le meilleur de nous-mêmes pour chercher des façons efficaces de contribuer au développement de nos pays. De mon côté, je ferai tout mon possible pour que ce travail se fasse dans le cadre d'une organisation participative et dynamique et dans un inaltérable esprit de service.

Je ne voudrais pas terminer sans parler en détail de la période de transition qui commence aujourd'hui. Les délégations de divers pays m'ont fait part de leur préoccupation et de leur désir de voir cette période de dérouler le plus harmonieusement possible, pour que la nouvelle administration commence sa gestion avec une connaissance adéquate de l'Institut et soit en mesure d'assumer rapidement et effectivement ses responsabilités.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai eu une série de réunions privées avec M. Morillo y compris une dernière réunion aujourd'hui même, auxquelles nous accompagnait le président de la présente réunion, M. Vázquez Platero. Au cours de nos entretiens, nous avons coordonné différentes démarches qui permettront d'assurer une transition harmonieuse.

Nous avons abordé le sujet de la constitution du groupe de consultation pour le Plan à moyen terme, et nous avons aussi décidé que je rendrais visite au Siège central, en novembre ou en décembre et ensuite après le 5 janvier, pour me familiariser avec le fonctionnement interne de l'Institut. Le Directeur général m'a assuré un maximum de collaboration de la part du personnel de l'IICA et toute l'aide qui pourrait s'avérer nécessaire, venant des fonctionnaires du Siège et du personnel des bureaux. Il m'a également proposé de me faire accompagner, après le 5 janvier, des experts-conseils dont je pourrais avoir besoin.

Le Directeur général nous a mis au courant des mouvements et des engagements de personnel réalisés avant la réunion du Conseil américain de l'agriculture, et nous avons décidé qu'il n'y aura ni nouveaux engagements ni mutations en plus de ceux qui ont déjà été effectués, à l'exception de deux situations pour lesquelles une offre a déjà été faite aux intéressés.

Nous avons également décidé de garder un contact permanent afin de nous consulter sur les problèmes qui pourraient surgir et pour réaliser le transfert des états financiers au moyen d'une vérification externe et un procès-verbal de remise, comme c'est la façon habituelle de procéder dans ces cas.

Je tiens à remercier très particulièrement le Directeur général pour la cordialité et la franchise dont il a fait preuve au cours des entretiens que nous avons eus et de sa disposition à nous aider dans ces premiers pas qui seront assurément complexes. Je lui ai demandé à lui, et je vous demande à tous, votre collaboration et votre appui, maintenant et une fois que j'aurai assumé officiellement mes fonctions de Directeur général.

Merci à vous tous, merci Monsieur le Président et j'espère vous revoir lors de la prochaine réunion au Mexique.

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SERIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
- 1 Plan General del IICA
(1970 – español e inglés)
 - 2* Comisión Asesora
(1970 – español e inglés)
 - 3* Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 – español)
 - 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva – San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés)
 - 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura – Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971
(español)
 - 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973
(español e inglés)
 - 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1962–1972
(español e inglés)
 - 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)
 - 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975
(español e inglés)
 - 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis
(1976 – español e inglés)

* Epuisé

- 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**
(español e inglés)

- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 -- español e inglés)

- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)

- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura -- Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)

- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.**
(1977 -- español e inglés)

- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva -- Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)

- 17* **Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva -- La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)

- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)

- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1973-1980**
(español e inglés)

- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura -- San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)

- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)

* Epuisé

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura -- San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil intéraméricain de l'agriculture -- San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques generales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan a moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil intéraméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif -- San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à:

Dirección para la Comunicación y Apoyo Institucional
Oficina Central del IICA
Apartado Postal 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Communication et l'appui institutionnel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en janvier 1986 et tiré en 125 exemplaires.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugai et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.

